



ARMEE NATION



Revue de réflexion des Forces armées sénégalaises

ISSN : 0850-74 14/ N° 58



**LE ROLE DES FORCES ARMEES
DANS LA PROTECTION
DES FRONTIERES**



VOTRE PARTENAIRE STRATÉGIQUE

MARINE



ARMÉE DE TERRE





Colonel Mactar DIOP
Directeur de l'Information et des relations Publiques des Armées

Le rôle des forces armées dans la protection des frontières

A l'instar de la communauté internationale, le Sénégal vit encore l'épreuve de la pandémie de la Covid-19 dont le premier cas a été confirmé à Dakar le 02 mars 2020. Les Armées étaient alors de plain-pied dans les préparatifs de la commémoration de la fête de l'indépendance, placée sous le thème ô combien prémonitoire de « la lutte contre les pandémies et autres catastrophes ». Aujourd'hui, la journée des Forces Armées est célébrée sous le thème du « rôle des forces Armées dans la protection des frontières ».

Force est de noter la relation très étroite, voir la continuité entre ces deux thématiques qui renvoient incontestablement à l'état de résilience de notre nation face aux périls contemporains et la nécessité pour notre pays de réunir les conditions pour le plein exercice de sa souveraineté internationale.

C'est pourquoi ce n° 58 du magazine Armée-Nation s'articulera autour de deux dossiers. D'abord, les différents acteurs reviendront sur les stratégies mises en œuvre au niveau des Armées dans le cadre de la riposte à la pandémie, afin de partager les savoirs et savoir-faire tirés de ce combat. En effet, la lutte contre la pandémie de la Covid-19 a été une opportunité pour les Armées, dans leurs différentes composantes, de s'engager dans une gamme variée de missions, notamment la prise en charge médicale des populations, le soutien à d'autres administrations parmi lesquelles le Ministère de la Santé et de l'Action sociale, la sécurisation du couvre-feu, les œuvres sociales

au profit de la communauté militaire, l'acheminement des ravitaillements dans le cadre de la Force Covid 19, etc.

Parallèlement, il a fallu faire œuvre de souplesse et d'imagination pour mener les activités traditionnelles d'instruction et d'entraînement, de recrutement, procéder aux relèves en opérations intérieures et extérieures, dans le strict respect des mesures barrières.

La complexité de cette situation, les défis qu'il a fallu surmonter et les solutions apportées constituent un vécu qu'il convient de documenter et partager.

Ensuite, seront mises en exergue les missions conduites quotidiennement aux différents niveaux de commandement pour défendre l'intégrité du territoire national et protéger les populations et leurs biens. C'est également l'occasion d'en tirer les enseignements, afin d'améliorer les connaissances et parfaire les procédures.

Assurément, les Forces Armées auront contribué de façon déterminante à la résilience de notre Nation, face à la pandémie de la Covid-19. Elles sont demeurées en parfaite synergie avec les populations, les autorités administratives, les autres forces militaires et paramilitaires, mais aussi avec les unités des pays voisins dans le cadre de la coopération opérationnelle. Poursuivant de façon inexorable leur montée en puissance, les Armées veillent jalousement sur les intérêts vitaux du Sénégal, au premier desquels l'intégrité du territoire national, confirmant ainsi leur statut fort enviable de « remparts de la Cité ».

P3• EDITORIAL

P6• GENERAL DE DIVISION AERIEENNE JOSEPH MAMADOU DIOP

P7• GENERAL DE BRIGADE MBAYE CISSE

P8• GENERAL DE BRIGADE AERIEENNE PAPA SOULEYMANE SARR

P9• GENERAL DE BRIGADE PHILIPPE HENRI ALFRED DIA

SOMMAIRE

LA PARTICIPATION DES ARMEES A LA REPONSE CONTRE LA PANDEMIE DE COVID-19

P12• CONTRIBUTION DES ARMEES A LA LUTTE CONTRE LA PANDEMIE DE COVID-19

P13• STRATEGIE GLOBALE MISE EN ŒUVRE AU SEIN DES FORCES ARMEES FACE A LA RIPOSTE CONTRE LA COVID-19

P20• LA PARTICIPATION DES ARMEES A LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS ASYMPTOMATIQUES: EXEMPLE DU CET 7

**P23• PANDEMIE COVID-19 : CONTRIBUTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE DES ARMEES (PSPA)
DANS LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE**

P28• RETOUR D'EXPERIENCE SUITE AU DEPLOIEMENT DE L'HOPITAL MOBILE DE CAMPAGNE ATOUBA

**P34• L'INCORPORATION DU CONTINGENT 2020/2 : MISE EN ŒUVRE DE DISPOSITIONS SANITAIRES PARTICULIERES
EN PERIODE DE PANDEMIE A LA COVID-19**

P36• L'INCORPORATION DU CONTINGENT 2020/2 : UNE OPERATION COMPLEXE EN AMBIANCE PANDEMIQUE

**P38• GESTION DE LA PANDEMIE A COVID 19 EN OPERATION EXTERIEURE : CAS DE LA MISSION DE LA CEDEAO
EN GUINEE BISSAU (ECOMIB)**

P45• PARTICIPATION DE LA ZONE MILITAIRE N°2 A L'APPLICATION DE L'ETAT D'URGENCE

**P49• LE 3^e BATAILLON D'INFANTERIE AU CŒUR DE LA LUTTE CONTRE LA PANDEMIE COVID-19 ET L'APPLICATION
DE L'ETAT D'URGENCE EN ZONE MILITAIRE N°3**

P51• LA MARINE NATIONALE : UN MAILLON ESSENTIEL DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LA PANDEMIE DE LA COVID-19

P52• LA SURVEILLANCE DES FRONTIERES AERIENNES LORS DE LA PANDEMIE DE COVID-19

P55• CONTRIBUTION DE LA DIRECTION DE L'INTENDANCE DES ARMEES A LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

P57• PROGRAMME DE RESILIENCE COVID 19 : APPUI LOGISTIQUE DES ARMEES

LE ROLE DES FORCES ARMEES DANS LA PROTECTION DES FRONTIERES

P61• LES FORCES ARMEES DANS LA PROTECTION DES FRONTIERES : FAIRE FACE AUX MENACES

P63• LES FORCES TERRESTRES DANS LA PROTECTION DES FRONTIERES

P67• LA MARINE NATIONALE ET LA PROTECTION DES FRONTIÈRES

P69• CONTRIBUTION DES RADARS GM403 DANS LE RENFORCEMENT DE LA DEFENSE DE L'ESPACE AERIEN SENEGALAIS

P72• LA PROTECTION DES FRONTIERES : MISSION FONCIERE DES ARMEES ET NECESSAIRE COOPERATION AVEC LES AUTRES FDS

P78• L'APPROCHE DE LA SANCTUARISATION DU TERRITOIRE NATIONAL EN ZONE MILITAIRE N°4

P82• FORCES ARMEES ET PROTECTION DES FRONTIERES : POINT DE VUE D'UN CHEF DE CORPS EN OPERATIONS

P86• LA PROTECTION DE NOS FRONTIERES : UN ENJEU MAJEUR DE SECURITE NATIONALE

P91• LE ROLE DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIC) DANS LA PROTECTION DES FRONTIERES

P94• FRONTIERES VIRTUELLES : ZONE D'INFLUENCES ET DE CONCURRENCES

P98• GENRE ET PROTECTION DES FRONTIERES

OPERATIONS

P102• PARTICIPATION DU DETSENHELICO A L'EXECUTION DU MANDAT DE LA MINUSCA

P105• CEDEAO : FACE AU TERRORISME, QUEL AVENIR POUR LES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX CLASSIQUES ?

LIBRES REFLEXIONS

P110• LA CULTURE DE LA RESILIENCE VERTU PUREMENT MILITAIRE

P114• LE PROTOCOLE MILITAIRE : FONDEMENTS ET PRATIQUES

VIE DES ARMEES

P119• LE NOUVEAU VISAGE DES CANTONNEMENTS MILITAIRES

IN MEMORIAM

P122• UNE HIRONDELLE TOMBEE EN PLEIN VOL

ARMEE-NATION

Une publication de la Direction de l'Information
et des Relations publiques des Armées

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Colonel Mactar DIOP

REDACTEUR EN CHEF

Commandant Idrissa DIOP

ONT CONTRIBUE A LA REDACTION

Général de brigade Mamadou GAYE

Intendant colonel Mame Abdou NDIAYE

Colonel Diouma SOW

Colonel Amadou Moussa NDIR

Colonel Simon NDOUR

Capitaine de vaisseau Ibrahima SOW

Med Colonel Abdoul Aziz NDIAYE

Med Lieutenant-colonel BABACAR NDAO

Capitaine de corvette Abdou Wahabe SARR

Med Lieutenant-colonel Mamour DIENG

Med Lieutenant-colonel Ndiaye SERIGNE MODOU

Med Lieutenant-colonel Abdou Khadre FALL

Dentiste Lieutenant-colonel Khadessa SY

Lieutenant-colonel Saliou NGOM

Lieutenant-colonel Massamba THIAM

Lieutenant-colonel Pape Birane DIEYE

Lieutenant-colonel Alexis G VASSE

Lieutenant-colonel Moussa BAYO

Lieutenant-colonel Amadou DIA

Lieutenant-colonel Alioune SAMASSA

Lieutenant-colonel Mamour SARR

Commandant Abdoul Aziz FALL

Commandant Abdou NIANE

Commandant Moussa Thioune DIAGNE

Commandant Papa Mamadou THIOUB

Capitaine Ibrahima DJITE

Med capitaine Abdoulaye DIOUF

Med capitaine Magatte FAYE

Capitaine Soucka THIARE

Capitaine Alphonse FAYE

Capitaine Adama SY

PHOTOGRAPHIE

Division Production audiovisuelle - DIRPA

MAQUETTE ET INFOGRAPHIE

Adjudant Alioune CISSE

Sergent Youssouph Officier CISSE

PROMOTION D'OFFICIERS GENERAUX

Général de division aérienne Joseph Mamadou DIOP

Prénoms : **Joseph Mamadou**
Nom : **DIOP**
Date et lieu de naissance : 25 novembre 1968 à Dakar
Date d'entrée en service : 27 août 1987
Grade actuel : **Général de division aérienne**
Date de prise de rang : 6 novembre 2020
Spécialité : Pilote de transport (PN)
Fonction : **Chef de l'Etat-major Particulier
du Président de la République**
(Décret n°2020-2057/PR du 22/10/2020)
Date d'affectation : 06/11/2020
Situation de famille : Marié



FORMATIONS

- EOA (Cours spécial Ecole de l'Air en France) ;
- Stage de confirmation pilote de transport en France ;
- Stage du diplôme d'aptitude au grade d'officier supérieur ;
- Cours préparatoire Air ;
- Ecole de l'Armée de l'Air Salon de Provence.

DIPLOMES OBTENUS

Civils : BAC « C »

Militaires :

- Diplôme d'ingénieur Ecole de l'Air ;
- Diplôme Search And Rescue Etats-Unis ;
- Brevet militaire de 1^{er} degré pilote de transport ;
- Brevet militaire de 2^o degré pilote de transport ;
- Licence pilote professionnel ;
- Certificat militaire de langue parlé 1^{er} et 2^o degré Anglais ;
- Certificat militaire de langue écrite 1^{er} et 2^o degré Anglais ;
- Diplôme d'aptitude au grade d'officier supérieur ;
- Licence pilote en ligne ;
- Diplôme de défense ;
- Brevet parachutiste.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Chef de section 12^{ème} Bataillon d'Instruction ;
- Pilote de transport ;
- Commandant de l'Escadron Patrouille maritime ;
- Commandant de l'Escadron de patrouille ;
- Chef des Moyens Opérationnels ;
- Pilote d'Escadrille Présidentielle.

DECORATIONS

Sénégalaises :

- Chevalier dans l'ordre national du lion ;
- Médaille d'honneur aéronautique militaire.

Etrangères : Néant

Langues parlées : Français et Anglais

Général de brigade Mbaye CISSE

Prénom	: Mbaye
Nom	: CISSE
Date et lieu de naissance	: 13 février 1964 à Kaolack
Date d'entrée en service	: 27 août 1987
Grade actuel	: Général de brigade
Date de prise de rang	: 15 juillet 2020
Spécialité	: Artillerie
Fonction	: Directeur général du CHEDS
Date d'affectation	: 15/07/2020
Situation de famille	: Marié

FORMATIONS

- EOA à l'Ecole nationale des officiers d'actives de Thiès ;
- Cours application à l'Ecole d'Application d'Artillerie de Draguignan (France) ;
- Cours des capitaines à l'Ecole d'Artillerie de Fort Sill (Oklahoma- USA) ;
- Ecole d'état-Major au Command and General Staff College Fort Leavenworth (USA) ;
- Ecole Enseignement Militaire Supérieur au Collège interarmées de défense- Ex Ecole de Guerre (Paris-FRANCE).

DIPLOMES OBTENUS

Civils :

- 1985 Baccalauréat A3 au Prytanée militaire de Saint-louis Mention Bien
- Certificat de maîtrise es lettres (Option philosophie), Université Cheikh Anta DIOP (UCAD) Dakar-SENEGAL ;
- Certificats d'études supérieures de Psychologie et de sociologie (UCAD).
- Master II Relations Internationales (Options Droit public-Sécurité-Défense) Université Paris II Panthéon Assas-Paris-FRANCE

Militaires :

- Diplôme chef de section ;
- Diplôme du cours d'application d'Artillerie ;
- Diplôme cours des capitaines d'Artillerie ;
- Diplôme d'état-major ;
- Diplôme d'aptitude au grade d'officier supérieur ;
- Brevet de l'Ecole supérieure de guerre.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Officier de tir ;
- Officier reconnaissance ;
- Officier observateur artillerie (ECOMOG Libéria) ;
- Commandant de la batterie 105 HM2 Alpha ;
- Adjoint au Chef de Cabinet du Chef d'État-major général des Armées (CEMGA) ;
- Aide de camp de l'Inspecteur Général des Forces Armées (IGFA) ;
- Aide de camp du Force Commander de la



- MONUC en République Démocratique du Congo ;
- Directeur de promotion à l'Ecole nationale des Officiers d'Active (ENOA) puis Chef de la Cellule Tactique de l'ENOA ;
- Chef de corps du Bataillon d'Artillerie ;
- Chef de la Division Etudes Générales de l'État-major général des Armées ;
- Adjoint au Chef de la réforme du secteur de sécurité militaire au sein de la MONUSCO, République Démocratique du Congo ;
- Officier supérieur adjoint Zone militaire n°3 ;
- Chef Chaîne Ressources Humaines de l'Armée de Terre ;
- Commandant de la Zone militaire n°2 ;
- Chef de cabinet du Chef d'état-major général des Armées ;
- Directeur général du CHEDS.

DECORATIONS

Sénégalaises :

- Officier de l'Ordre National du Lion
- Officier Ordre du mérite
- Croix de la valeur militaire avec palme de vermeil
- Citation à l'ordre des armées avec Croix de la valeur militaire -étoile d'argent-
- Médaille de l'Armée de Terre.

Etrangères :

- Médaille ECOMOG- LIBERIA
- Médaille de l'ONU (MONUC/RDC)
- Médaille d'argent de la défense nationale (France).

Langues parlées : Français et Anglais

Général de brigade aérienne Papa Souleymane SARR

Prénoms : **Papa Souleymane**
Nom : **SARR**
Date et lieu de naissance : 13 mars 1964 à St-Louis
Date d'entrée en service : 13 aout 1985
Grade actuel : **Général de brigade aérienne**
Date de prise de rang : 06 novembre 2020
Spécialité : Pilote de transport
Fonction : **Chef d'Etat-major de l'Armée de l'air**
(Décret n°2020-2059/PR du 22/10/2020)
Date d'affectation : 06/11/2020
Situation de famille : Marié



FORMATIONS

- EOA (Cours spécial Ecole de l'Air/France)
- Stage confirmation pilote transport (France)
- Stage officier sécurité des vols USA
- Stage du cours d'Etat-major aux USA
- Stage du diplôme d'aptitude au grade d'officier supérieur
- Stage du cours maintien de la paix en Cote- d'ivoire
- Stage du cours d'enseignement supérieur militaire /Sénégal
- Stage du cours de l'Ecole Supérieure de Guerre au Maroc
- Cours National War College (NWC) à l'Université Nationale de Défense aux USA

DIPLOMES OBTENUS

Civils :

- BAC « C »
- Certificat d'ingénieur d'application aéronautique
- Master Défense et Stratégie.

Militaires :

- Brevet Parachutiste
- Brevets 1° et 2° degré Pilote de transport
- Attestation de confirmation pilote de transport (CIET)
- Attestation Officier Sécurité des Vols (USA)
- Diplôme d'état-major
- Diplôme d'aptitude au grade d'officier supérieur
- Diplôme de l'Ecole supérieur de guerre
- Diplôme de défense ;
- Brevet parachutiste.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- CDS 12° Bataillon d'Instruction
- Officier adjoint GOAA
- Chef bureau RO/EMAIR
- Chef Bureau instruction /EMAIR
- Chef Bureau emploi/EMAIR
- Commandant Escadron transport 1° GOAA
- Chef des opérations 1° GOAA
- Officier adjoint chef DTE/EMG
- Chef de corps GOAA
- Conseiller sécurité des Vols du CEMAIR
- Chef Division études perspectives CCF/EMGA
- Chef Division RH/EMAIR
- Chef Division opérations/EMAIR
- Commandant l'Ecole de l'armée de l'Air
- Commandant par intérim de la ZM N°7
- Inspecteur technique Air à l'IGFA
- Sous-chef ressources humaines de l'EMGA

DECORATIONS

Sénégalaises :

- Officier dans l'Ordre national du lion
- Croix de la Valeur Militaire (étoile d'argent)

Etrangères :

- Médaille ONU (RCI)
- Médaille d'honneur de l'aéronautique militaire

Langues parlées : Français et Anglais

Général de brigade Philippe Henri Alfred DIA

Prénoms : **Philippe Henri Alfred**
Nom : **DIA**
Date et lieu de naissance : 07 novembre 1967 à Dakar
Date d'entrée en service : 03 octobre 1988
Grade actuel : **Général de brigade**
Date prise d'effet : 06 novembre 2020
Spécialité : ABC
Emplois tenus : Sous chef opérations à l'Emga
Fonction actuelle : **Directeur Général de l'Institut de Défense du Sénégal** Décret n°2020-2059/PR du 22/10/2020
Date d'affectation : 06 novembre 2020
Situation de famille : Marié



FORMATIONS

- Ecole nationale des officiers d'active ;
- Stage du cours d'application ABC en France ;
- Stage du cours des capitaines ABC aux USA ;
- Stage du cours d'état-major au Mali ;
- Stage du cours supérieur d'état-major en Italie ;
- Stage du cours Institut hautes études défense en Italie.

DIPLOMES OBTENUS

Civils :

- Bac C ;
- Licence Physique ;
- Master en Sciences stratégies de la LUISS Guido arli de Rome.

Militaires :

- Diplôme du cours d'application ABC ;
- Diplôme cours des capitaines ABC ;
- Diplôme d'état-major ;
- Diplôme d'aptitude au grade d'officier supérieur ;
- Brevet de l'Ecole supérieure de guerre.

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

- Chef de peloton au Bataillon de blindés ;
- Chef de peloton au 24^{ème} Bataillon de reconnaissance et d'appui ;
- Commandant d'unité de la 2^{ème} CRA du 24^{ème} Bataillon de reconnaissance et d'appui ;
- Aide de camp de l'Inspecteur général de forces Armées ;
- Chef de Cabinet du Chef d'état-major particulier du Président de la République ;
- Chef du BOI du 25^{ème} Bataillon de reconnaissance et d'appui ;
- Aide de Camp du Chef d'état-major général des Armées ;
- Directeur de la 22^{ème} Promotion de l'ENOA ;
- Chef de la Division opérations de l'état-major de l'Armée de terre ;
- Chef de corps du Bataillon de Blindés ;
- Chef du Centre de planification et de conduite des opérations de l'EMGA ;
- Chef de la Chaîne emploi de l'EMAT ;
- Commandant de l'Ecole Nationale des officiers d'Active ;
- Commandant de la Zone Militaire n°6 ;
- Sous-chef Opérations à l'EMGA.

DECORATIONS

Sénégalaises :

- Chevalier de l'Ordre national du Lion ;
- Officier de l'Ordre du Mérite ;
- Croix de la Valeur militaire avec Etoile de bronze ;
- Médaille d'honneur de l'Armée de Terre.

Etrangères :

- Chevalier de l'Ordre du Mérite (France) ;
- Médaille de la Défense nationale avec agrafe Cavalerie (France) ;
- Médaille ONU (MONUC).

Langues parlées : Français, Anglais et Italien



Respectons en permanence
les mesures barrières



Lavez-vous très
régulièrement les mains



Lavage, désinfection et
antiseptique des mains



Toussez ou éternuez
dans votre coude



Utilisez un mouchoir
à usage unique et jetez-le



Si vous êtes malade porter un masque,
isolez vous et surtout contactez votre
Médecin d'unité ou le MCA



La COVID-19

Pour nous protéger, protéger nos



Bannissons les regroupements



SYMPTÔMES CORONAVIRUS

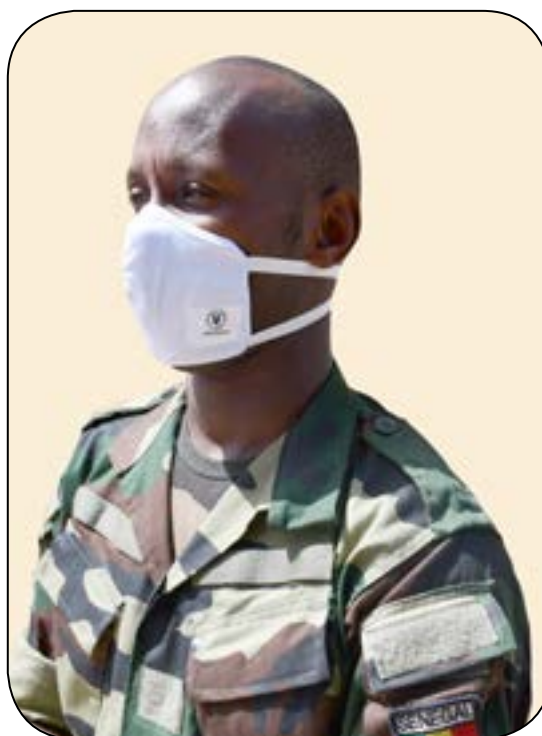
**Fièvre, toux, maux de gorge,
difficultés respiratoires.**

est encore là

tre Unité, protéger nos Familles.



nutiles



**Gardons le port du
masque**

**Médecin chef
des Armées (MCA)
77 333 00 12**



Médecin Colonel Abdoul Aziz NDIAYE
DIRSANTE

Contribution des Armées à la lutte contre la pandémie de Covid-19

Introduction

En décembre 2019, une maladie zoonotique émergente, c'est-à-dire qui se transmet de l'animal à l'Homme, est apparue à Wuhan, en Chine. En effet, la COVID 19 ou Coronavirus SARS-CoV-2 est une maladie infectieuse dont l'agent causal appartient à une vaste famille de virus qui sont à l'origine de diverses affections, allant du rhume banal à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS) et le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS).

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) alerte dans un premier temps la République de Chine et les autres pays membres de l'éclosion de cas de Covid-19. Toutefois, la maladie se propage rapidement à travers le monde. De par son ampleur, son pouvoir d'expansion et son impact économique, l'OMS la décalera dès janvier 2020, urgence de santé publique de portée internationale. Dans ce contexte, le Règlement Sanitaire International (RSI) 2005 vise à assurer le maximum de protection contre la propagation des risques à travers le monde, tout en limitant les entraves au trafic international. Cependant, du fait de son expansion ultra rapide, l'OMS la déclare le 11 mars pandémie à Covid-19.

Dès la notification de cas confirmés en dehors de la Chine par l'OMS, plusieurs pays ont réactivé leur comité de gestion des épidémies et ont élaboré des plans de

contingence et de riposte. C'est ainsi que le Sénégal a convoqué une réunion extraordinaire de son Comité National de Gestion des Epidémies (CNGE) qui a décidé d'activer un plan de préparation à cette épidémie en date du 22 janvier 2020. Ce plan national de préparation et de riposte à une éventuelle épidémie de COVID 19 au Sénégal a été élaboré par des commissions techniques placées dans un cadre multisectorielle et au niveau desquelles les Armées ont été représentées par la Direction de la Santé des Armées (DSA). Le plan de contingence validé au plus haut niveau, marque l'engagement des autorités à la lutte contre la Covid -19.

Dans les forces armées, la Direction de la santé des Armées proposait une contribution du secteur couvrant la cible militaire et familles mais aussi, la participation à la riposte nationale sous l'égide du Ministère de la santé et de l'action sociale (MSAS). En effet, la Direction de la santé des Armées (DSA) est un acteur essentiel de la composante intervention d'urgence de la plateforme multisectorielle « One Health ». La démarche de la DSA est conforme aux objectifs du plan d'urgence de soutien militaire aux autorités civiles (SMAC) en cas de catastrophe, notamment le soutien au ministère de la santé dans la planification, la surveillance épidémiologique, les opérations d'isolement de quarantaine des malades et la continuité des soins entre autres.

Au Sénégal, le cas index a été notifié le 1^{er} mars 2020.



Puis, une augmentation progressive des cas a été signalée au niveau des grandes villes, particulièrement à Dakar et Touba. Secondairement, d'autres localités ont été touchées, le secteur des forces Armées n'a pas été épargné. C'est ainsi qu'un plan de contingence a été élaborée par la DSA pour la préparation et la riposte contre la Covid 19 dans les Armées. L'Objectif général du plan de contingence des Armées était d'organiser la riposte face aux menaces de santé publique dues à la COVID-19. De manière spécifique, il s'agissait de :

- éviter la propagation de l'épidémie dans les armées ;
- réduire la létalité en cas d'épidémie ;
- appuyer le ministère de la santé dans l'engagement communautaire, l'isolement des cas suspects, la mise en quarantaine des cas positifs et leur prise en charge.

A la suite d'une revue documentaire axée sur différents plans de contingence et de riposte (CNGE et armées) et les rapports des différents intervenants, cet article expose la contribution des Armées dans gestion publique de la Covid 19 au Sénégal.

Bilan d'étape

- Cadre réglementaire : dans les armées, l'organisation de la riposte s'est appuyée sur les cellules de crise existantes :

d'abord au niveau central avec le Détachement Central de Réaction aux Situation d'Urgence (DECRESU), ensuite au niveau déconcentré avec le Détachement de Zone de Réaction aux Situations d'urgence (DEZRESU).

La contribution des Armées dans la riposte dans la lutte contre la Covid 19 au Sénégal s'est fait sentir à deux niveaux :

1. Niveau stratégique : l'intervention de la DSA entre dans la composante management de la pandémie. En effet, la DSA à travers le Directeur ou le médecin chef des Armées, a participé aux activités du CNGE. Au niveau, régional, les médecins chefs de zone sont membres actifs du Comité Régional de Gestion des Epidémies (CRGE). Un médecin vétérinaire est mis en permanence au niveau du Centre des Opérations d'Urgence Sanitaire (COUS) et le médecin chef des armées participe régulièrement au briefing. Pareillement des spécialistes du Service de santé des Armées (SSA) ont participé à l'animation des différents organes de la lutte contre la Covid-19. Dans les armées, une cellule de crise a été mise en place au niveau de la direction de santé avec la participation de différents spécialistes et d'un représentant de l'état-major (chef COSU). L'option de la DSA était d'intégrer le dispositif national de riposte, tout en gérant les préoccupations spécifiques aux armées.



2. Au niveau opérationnel :

- Contribution à la résilience du système national de santé et continuité du soutien sanitaire des populations :
 - déploiement d'un hôpital de campagne à Touba : dès la notification du premier cas Covid 19 dans la localité, un hôpital militaire de Campagne (HMC) y a été déployé pour assurer la continuité du service d'un centre de santé érigé au bénéfice des populations. L'HMC fournissait des consultations courantes et spécialisées, ainsi que des explorations en biologie et imagerie médicale. Au total, 4435 patients ont été reçus au niveau HMC ;
 - les hôpitaux militaires et centres médicaux interarmées ont pu maintenir toutes leurs activités : HPD a connu une légère baisse, par contre HMO a eu une hausse importante. Les autres structures sanitaires des armées ont continué à fonctionner dans le respect du protocole sanitaire.
- Aménagement et fonctionnement de Centres de traitement des Epidémies (CTEp) pour le compte du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS):

dans le cadre de la prise en charge hospitalière : l'hôpital principal de Dakar a très tôt réarticulé son organisation. En effet, le service de Boufflers a été transformé en Centre de traitement des épidémies (CTEp) pour la prise en charge médicale des cas simples avec une capacité de 20 lits. Et 230 patients y ont été pris en charge. De même, un service de réanimation d'une capacité de 13 lits a permis la prise en charge de 80 cas graves. La létalité était autour de 25%, la moitié du taux national ;

- dans le cadre de la prise en charge extrahospitalière : les Armées ont mis à la disposition du MSAS des infrastructures militaires transformées en CTEp et destinées à la prise à charge



extrahospitalière de patients Covid 19. En effet, le Centre d'Entraînement Tactique Mbaye Diagne (Thiès) et le centre aéré de Guéro ont été mis à la disposition du MSAS pour la prise en charge des cas asymptomatiques ou paucisymptomatiques, soit une capacité de 360 lits. Durant près de 3 mois, 1 149 patients âgés de 2 mois à 86 ans ont été pris en charge dans ces centres de traitement extrahospitaliers.

Par ailleurs, pour le fonctionnement des CTEp destinés à la prise en charge extrahospitalière ainsi qu'au niveau stratégique, la DSA a mis à la disposition du MSAS 121 personnels du service de santé des armées dont 45 médecins. Ce personnel est intervenu au niveau des CTEp de Yoff –hangar des pèlerins, Novotel, de Golf, de Guéro, CET Thiès.

- le soutien psychologique n'a pas été en reste. Le programme de soutien psychologique a soutenu



les militaires positifs à la Covid-19, tant au niveau national qu'en OPEX. L'utilisation des TIC a permis le soutien psychologique à distance, limitant aussi l'exposition du personnel.

- D'autres interventions essentielles de santé publique ont également grandement contribué à la rupture de la chaîne de contamination aussi bien dans les armées que dans la communauté :
 - organisation incorporation des volontaires à Bangou : après un décalage de 2 mois, l'incorporation des volontaires du 2^{ème} contingent a été effectuée. Un travail préalable de coordination à tous les niveaux, a permis de réduire le nombre de cas de Covid-19 : 2 cas pendant la période de quarantaine et 12 cas au cours de la formation. Le nombre de cas enregistrés pendant la formation a conduit à la mise en place d'un CTE à Bangou, évitant ainsi la saturation du CTE régional ;
 - engagement communautaire : il s'est

manifesté à plusieurs niveaux : dans les cantonnements, les cités militaires et parfois envers les populations riveraines. Un paquet de services, comprenant des masques, gels lave mains, savon et des supports de communication, a été offert par le commandement avec l'appui des élève-officiers de l'EMS et des travailleurs sociaux ;

- dépistage : le laboratoire de l'hôpital militaire de Ouakam a été sélectionné pour participer au dépistage des voyageurs et des cas suspects. Cette capacité permet de prendre en compte les besoins spécifiques des forces armées pour les contingents OPEX et les unités spéciales.

Sur le plan épidémiologique, 467 cas ont été notifiés au sein des armées dont $\frac{3}{4}$ des cas dans le cadre des OPEX. En effet, le protocole exige le dépistage systématique des voyageurs, au départ et à l'arrivée, expliquant ainsi le taux de positivité élevé dans ce groupe.

Conclusion

La pandémie à Covid-19 a mis à l'épreuve tous les secteurs, en particulier le système de santé. L'évaluation opérationnelle a permis l'identification de gaps capacitaires, surtout en matériels et équipements adaptés aux maladies infectieuses fortement contagieuses. Les HMC disponibles n'étaient pas modulables en CTE. L'établissement militaire de matériels et ravitaillement sanitaire n'avait pas de consommables en maintenance. La préparation et l'engagement du commandement ont permis de minimiser son impact dans les armées. L'apport des autres directions, sous la direction de l'EMGA, était déterminant.

La dynamique de la pandémie permet d'envisager sa fin prochainement. Les comportements positifs doivent être perpétués et même renforcés. Pour permettre à la DSA d'assurer le lead au sein de la plateforme multisectorielle de gestion des catastrophes, l'acquisition d'hôpitaux de campagne modulables à tout risque s'avère indispensable. La formation continue du personnel et l'organisation d'exercices de simulation seront inscrites dans les activités majeures.



Médecin Lieutenant-Colonel BABACAR NDAO
médecin chef des Armées

Stratégie globale mise en œuvre au sein des Forces armées face à la riposte contre la covid-19



I - INTRODUCTION

En début janvier, l'OMS a déclaré l'éclosion d'une épidémie de Coronavirus en Chine (Wuhan), due à la souche Coronavirus-2019 (COVID-19). Il s'agit d'une zoonose qui est une maladie qui se transmet entre les animaux et les humains.

L'épidémie COVID-19 est déclarée

comme une urgence de santé publique, de portée internationale le 30 janvier 2020, de par son ampleur, son pouvoir d'expansion, la mise en jeu du pronostic vital des personnes atteintes et son impact économique.

Une urgence en santé publique est définie comme une situation caractérisée par la présence soudaine, au sein d'une population, d'une

épidémie réelle ou appréhendée, ou encore d'un risque important que la santé publique soit affectée, d'où la nécessité d'une intervention immédiate. Les interventions de santé publique sont sollicitées lorsqu'il y a une menace ou atteinte à la santé publique par des agents infectieux, chimiques ou radioactifs, qui peuvent provenir d'un sinistre naturel, d'un accident technologique ou d'actes criminels.

Dans ce contexte, le Règlement Sanitaire International (RSI) 2005 vise à assurer le maximum de protection contre la propagation des risques à travers le monde, tout en limitant les entraves au trafic international.

La déclaration des cas avérés de covid-19 au Sénégal, les risques d'extension et les potentiels limités du système actuel recommandent la mise en commun de tous les moyens disponibles dans le pays pour faire face à cette épidémie.

Aussi, la Direction de la santé des Armées, acteur essentiel de la composante intervention d'urgence de la plateforme multisectorielle



ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMÉES



MINISTÈRE DES FORCES ARMÉES



DIRECTION DE LA SANTÉ DES ARMÉES



SYMPTÔMES CORONAVIRUS : Fièvre, toux, mal de gorge, difficultés respiratoires.



une seule santé, se propose de venir en appoint au système en élaborant un plan de gestion de l'épidémie à COVID-19. Ce plan constitue l'apport des Armées à la riposte nationale coordonnée par le ministère de la santé et de l'action sociale. Il s'agira de mettre à la disposition de la nation des moyens logistiques et humains de l'armée pour renforcer l'existant.

Ces activités sont conformes aux objectifs du plan d'urgence de soutien militaire aux autorités civiles (SMAC) en cas de catastrophe qui sont

notamment dans le domaine de la santé :

- conservation des effectifs par l'étude et l'application des mesures d'hygiène et de prophylaxie,
- soutenir le Ministère de la santé et de l'action sociale (MSAS) dans la surveillance de la maladie et des enquêtes épidémiologiques,
- soutenir le MSAS dans leurs efforts de planification de la santé publique,
- soutenir le MSAS dans les opérations d'isolation et de

quarantaine de maladie,

- développer et maintenir un système de suivi des ressources médicales militaires essentielles,
- soutenir les autorités civiles dans la planification pour la fourniture des soins de santé mentale liés aux catastrophes.

L'objectif général du plan de contribution des Forces Armées est de renforcer la riposte face aux menaces de santé publique liées à la COVID-19.

L'organisation de la riposte va s'appuyer



sur les cellules de crise existantes (Détachement Central de Réaction aux Situations d'Urgence (DECRESU), Détachement de Zone de Réaction aux Situations d'urgence (DEZRESU).

II - CADRE REGLEMENTAIRE

Ce plan s'inscrit dans la mise en œuvre des normes et protocoles en vigueur suivants.

Sur le plan international, le Règlement Sanitaire International.

Sur le plan national :

- la Plateforme multisectorielle une seule santé basée au niveau du secrétariat général du gouvernement;
- le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) : le comité national de gestion des épidémies (CNGE) ; Centre des Opérations d'Urgence Sanitaire ;
- le Ministère de l'intérieur : Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises (COGIC), Plan national de l'Organisation des secours (ORSEC) ;
- le Ministère des Forces Armées : plan de soutien militaire aux autorités civiles (SMAC), plan d'action de la Cellule de coordination en situation d'urgence (CCOSU), Missions de la Direction de la santé des Armées.

III - OBJECTIFS

1. Objectif général : organiser la riposte face aux menaces de santé publique dues au COVID-19.
2. Objectifs spécifiques :
 - éviter la propagation de l'épidémie dans la population générale, en particulier dans les armées,

- réduire la létalité en cas d'épidémie,
- appuyer le Ministère de la Santé dans la sensibilisation, l'isolement des cas suspects, la mise en quarantaine des cas positifs et la prise en charge.

IV- STRATEGIES

Les stratégies pour l'atteinte des objectifs sont axées sur :

- le plaidoyer et le renforcement de l'engagement de la chaîne de commandement sur la problématique de la covid-19,
- la prévention individuelle et collective, à travers les mesures barrières efficaces contre la propagation de la maladie,
- la sensibilisation des personnels militaires pour l'adoption de comportement à moindre risque,
- le dépistage, l'isolement, mise en quarantaine et le traitement des cas positifs,
- le suivi/évaluation de la mise en œuvre des stratégies.

V - PHASE PREPARATOIRE

La préparation à la gestion opérationnelle de l'épidémie par le Service de santé des Armées, vise à ce que les équipes d'intervention soient prêtes à l'exécution de la mission. Elle s'articule autour :

- du renforcement de la surveillance épidémiologique : elle s'appuie sur le cycle complet de la surveillance notamment l'identification à travers les définitions de cas, le dépistage, la notification, la riposte et le suivi/évaluation ;
- de la mise en place d'une équipe d'investigation, constituée de spécialistes du Service de Santé des

Armées;

- de la formation des personnels de santé : il s'agira d'une formation en cascade, les médecins chefs de zone militaire formés dans un premier temps vont démultiplier la formation dans leur secteur respectif ;
- de la sensibilisation-communication : les responsables des unités de soins vont mener des séances de communication interpersonnelle et de masse sur les mesures de prévention et de protection contre le COVID-19 ;
- identification des centres de traitement : les cas suspects seront référés aux hôpitaux de référence indiqués dans le plan national (FANN, HPD, DANTEC, HOGGY). En cas d'afflux massif de patients et sur instruction du CEMGA, l'hôpital de campagne sera déployé ;
- identification de sites de mise en quarantaine au niveau de chaque zone militaire ou place d'arme ;
- recensement et renforcement des équipements de protection individuelle (EPI) et des médicaments et consommables;
- entraîner les équipes sur le port correct des EPI, le déshabillage et la gestion d'un patient hautement contagieux;
- partager les informations avec les acteurs du MSAS sur la situation épidémiologique de la maladie.

VI - PHASE DE RIPOSTE

La gestion opérationnelle de l'épidémie vise, à travers la stratégie nationale, la réduction de la morbidité et de la mortalité par une détection précoce et une riposte adéquate.



Procédure d'alerte : l'alerte peut venir du niveau opérationnel, suite à l'accueil dans une structure de santé militaire d'un patient répondant à la définition de cas suspect de la maladie à COVID-19 ou de toutes les autorités impliquées dans la gestion de l'épidémie.

Constitution de la force d'intervention : sous la responsabilité du médecin chef de la structure, les ressources humaines, matérielles identifiées sont regroupées pour être en mesure d'intervenir sur un court préavis.

Établissement de la communication: en étroite collaboration avec les officiers des transmissions de la zone militaire concernée, mettre en place les moyens de communication. Les responsables des structures doivent au préalable répertorier l'ensemble des numéros de téléphones du personnel de santé. Le répertoire de l'ensemble des personnels du SSA est joint en annexe.

Communication : s'appuyer sur les éléments de la Direction de l'information et des relations publiques des Armées (DIRPA) pour mener la communication au besoin. Toutes les activités d'apparition dans les médias doivent être encadrées par la DIRPA.

Conduite des interventions de secours et de soins : prodiguer les soins conformément à la fiche technique de la maladie à COVID-19. Les moyens préalablement identifiés seront utilisés pour la riposte. L'intervention utilisera les produits désinfectants et de désinfection homologués au Sénégal. La procédure opérationnelle normalisée élaborée sur la gestion des déchets biomédicaux sera appliquée. Les déchets biomédicaux seront collectés et traités conformément aux PON. L'hôpital mobile de campagne

dispose d'un incinérateur.

Coordination : le responsable coordonne l'action de l'équipe de soins et assure le suivi avec les structures et parties impliquées dans la gestion de l'épidémie. Les rapports journaliers seront élaborés et un compte-rendu adressé à la cellule de crise.

Soutien des unités de soins : les unités de soins seront appuyées par le niveau central. La mise en place des centres de traitement des cas de covid-19 se fera en fonction de l'évolution de la pandémie.

VII - ROLES ET RESPONSABILITES DES DIFFERENTS ACTEURS

Cellule de crise

La cellule de crise, basée à la Direction de la santé des Armées, est composée du Directeur, son adjoint, des chefs de division, des chefs des formations spécialisées, des directeurs d'hôpitaux militaires ou leurs adjoints, du chef de corps du bataillon santé, d'un infectiologue, d'un vétérinaire, d'un psychologue, d'un biologiste et de 2 représentants de l'Etat-major.

Sous le commandement du Directeur de la santé ou de son adjoint, la cellule de crise est chargée de :

- donner les directives et les instructions aux différents détachements de réaction d'urgence,
- suivre et évaluer la situation épidémiologique,
- répartir les ressources additionnelles au niveau des détachements en fonction des besoins
- rendre compte à l'état-major général des Armées.

Détachement central de réaction d'urgence (DECRESU)

Le détachement central de réaction d'urgence (DECRESU) a pour mission d'assurer un soutien santé de proximité à durée déterminée. Il sera en mesure de déployer un hôpital mobile modulable.

Sous la responsabilité d'un médecin chef, le DECRESU assure les soins de proximité en respectant les protocoles et veille à l'élaboration des rapports d'activités journalières et la protection du personnel de soins.

Détachement de zone de réaction aux situations d'urgence (DEZRESU)

Dans chaque zone militaire, un détachement de zone de réaction aux situations d'urgence (DEZRESU) existe et assure un soutien santé de proximité à durée déterminée.

Sous la responsabilité du médecin chef de zone militaire, le DEZRESU participe à la riposte.

CONCLUSION

La nature du soutien militaire aux opérations d'intervention en cas de catastrophes des autorités civiles nécessite un très haut niveau de coopération entre civils et militaires. Cette coopération civilo-militaire doit être développée et entretenue bien avant la survenue de la catastrophe. La mise en place de protocoles d'accord entre le Ministère des Forces Armées et les autres secteurs ministériels est un élément essentiel pour la réussite de la mission de soutien militaire aux autorités civiles.

La pandémie est à une phase critique qui nécessite une application des mesures barrières, une détection et prise en charge précoce des cas grave. Mais : humilité, sérénité, réactivité.



Médecin Lieutenant-Colonel Mamour DIENG
Médecin Chef de la zone militaire N° 7
Ex-Coordonnateur du CTE de la Base militaire de Thiès

La participation des Armées à la prise en charge des patients asymptomatiques: exemple du CET 7

I- INTRODUCTION

Au seuil du nouvel an 2020, l'épidémie de Covid-19, due à un nouveau coronavirus (SRAS-Cov-2) a été signalée dans le bureau de l'OMS en Chine. Le Sénégal enregistra son premier cas le 02 mars 2020. La stratégie de prise en charge adoptée par le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS) consistait à hospitaliser tous les cas positifs COVID dans des centres de traitement des épidémies (CTE) aménagés dans une quinzaine d'hôpitaux et structures sanitaires privées à travers le pays. Deux mois plus tard, la situation épidémique faisait état de 1190 cas déclarés, 368 guéris, 737 sous traitement et 09 décès. Devant l'augmentation croissante du nombre de cas et la tension notée au niveau des lits d'hospitalisation, le MSAS adoptait une nouvelle stratégie basée sur une prise en charge extrahospitalière des cas asymptomatiques. C'est ainsi, pour

rester fidèle au CONCEPT « ARMEE – NATION », que les Forces Armées ont décidé de mettre à la disposition du MSAS deux sites (Centre aéré Guéréo et Base militaire Thiès) et du personnel (Médecins, infirmiers, personnels soutien et sécurité).

II- MISSIONS

L'objectif général de la prise en charge extrahospitalière est d'améliorer la qualité de la prise en charge médicale des patients atteints de Covid-19 au niveau national.

Les objectifs spécifiques étaient :

- isoler précocement les cas confirmés et limiter la transmission de la maladie;
- diversifier les possibilités d'offre de prise en charge devant la saturation des CTE hospitaliers ;
- augmenter la capacité de lits pouvant offrir une oxygénothérapie ;
- apporter des soins appropriés aux

patients atteints de Covid 19 selon le stade de la maladie ;

- assurer la détection précoce des cas graves et leur transfert rapide vers les CTE hospitaliers.

III- PRÉSENTATION DU CTE DE LA BASE MILITAIRE DE THIÈS

Situation

Le CTE se trouvait au niveau du Centre d'Entraînement Tactique (CET) Capitaine Mbaye DIAGNE logé à la Base aérienne de THIES sise au camp de Diakhao. Il est d'accès facile par la voie de contournement menant vers Tivaouane.

Capacité d'accueil :

Le CTE occupait six bâtiments préfabriqués (A, B, C, D, E et F) comprenant 100 pièces climatisées avec toilettes intérieures. Il était divisé en deux parties : une zone verte et une



zone rouge séparées par une cloison fixe. La zone verte représentait le bloc administratif comprenant :

- le bureau du pharmacien ;
- le bureau de l'infirmier major ;
- la salle de garde des médecins ;
- la salle de garde des infirmiers ;
- la salle de garde des hygiénistes ;
- la salle de garde des agents de la croix rouge ;
- l'entrepôt de stockage de médicaments et du matériel non utilisé ;
- la salle d'habillage.

La zone rouge comprenait :

- une salle de soins ;
- deux salles de prélèvement ;
- des cabines d'hospitalisation au nombre de 80 pour une capacité de 160 lits d'hospitalisation.

En dehors de ces six bâtiments préfabriqués, 12 chambres VIP climatisées et 22 chambres ventilées étaient réservées à l'hébergement du personnel soignant.

Commodités:

Le centre offrait beaucoup d'avantages

comme :

- un réfectoire ;
- une cuisine centrale avec chambre froide ;
- une buanderie (10 machines à Laver, 5 machines à sécher) ;
- un jardin ;
- un parking couvert (30 places) ;
- trois groupes électrogènes ;
- de la Sécurité.

IV- MOYENS

Personnels

Le CTE de la Base militaire était composé d'une équipe mixte civilo-militaire d'un effectif de 92 personnes réparties comme suit : un médecin coordonnateur militaire, un médecin superviseur, un administrateur militaire, 12 médecins dont 8 militaires, un pharmacien, trois psychiatres dont un militaire, 21 infirmiers dont 15 militaires, deux ambulanciers, quatre hygiénistes, 25 volontaires de la Croix Rouge et d'un personnel militaire de

soutien et de sécurité au nombre de 21.

Equipements :

Le CTE disposait de deux ambulances médicalisées de la Brigade nationale des sapeurs-pompiers pour le transfert rapide de patients instables et l'acheminement des prélèvements, de matériels et de consommables médicaux, d'un ordinateur portable, d'une imprimante et de deux téléphones portables.

IV- ACTIVITÉS

Les activités du CTE qui ont démarré le 18 mai 2020 tournaient autour de la prise en charge médicale et psychosociale des patients asymptomatiques.

Pour la prise en charge médicale, le protocole national Hydroxychloroquine-Azythromycine était appliqué chez les adultes en l'absence de contre-indications. Pour les enfants (âge 15 ans), le protocole Zinc-Vitamine C-SRO était appliqué.



En ce qui concerne la prise en charge psychosociale, les psychiatres appelaient les patients tous les jours.

Après sept jours de traitement les patients subissaient un premier prélèvement qui était envoyé au laboratoire IRESSEF créé par le Pharmacien Colonel (ER) Souleymane MBOUP, pour un test virologique. Un deuxième test était fait à 48h d'intervalle en cas de négativité du premier et à 72h d'intervalle en cas de positivité. Au début, les critères de guérison étaient virologiques par l'obtention de deux tests de PCR négatifs, successivement à 48h d'intervalle. Par la suite, nous avons adopté des critères cliniques qui autorisaient la sortie des cas asymptomatiques, 10 jours après un test positif SRAS-Cov-2.

Entre le 18 mai 2020 et le 04 août 2020 le CTE de la Base militaire de Thiès a reçu 455 patients asymptomatiques ou paucisymptomatiques âgés de 2 mois à 86 ans, originaires des régions de Dakar, de Thiès et de Kaolack. Parmi eux, 445 étaient sortis guéris (97,80 %) et 10 ont été transférés pour une meilleure prise en charge dans des CTEpi hospitaliers.

V- CONCLUSION

Fidèles à leur réputation d'armée républicaine, les Forces Armées sénégalaises ont toujours joué un rôle déterminant dans la gestion des pandémies et des catastrophes. Aussi la transformation du CET Capitaine Mbaye DIAGNE en centre de traitement des patients asymptomatiques a-t-il été un bel exemple du concept « Armée-Nation ». En effet, durant ses 2 mois et demi d'existence ce centre a été en première ligne du dispositif national de riposte contre la Covid-19.



Médecin Lieutenant-Colonel Ndiaye SERIGNE MODOU
Coordonnateur du PSPA

Med Lt-Col Demebéle DS, Med Cdt Lo M, Med Cne Fané A, Mme Demebéle KK, Med Cdt Fall K, Med Cne Mbengue F, Med Lt Ndiaye M, Med Lt Senoba, Med Col Sylla-Diallo T.

PANDEMIE COVID-19 : CONTRIBUTION DU PROGRAMME DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE DES ARMEES (PSPA) DANS LA PRISE EN CHARGE PSYCHOLOGIQUE

Apparue à Wuhan en Chine en Décembre 2019, la Covid19 a surpris le monde entier avec une progression fulgurante qui lui a valu le statut de pandémie (8) en l'espace de trois mois. Elle a causé d'importantes pertes en vies humaines (7), perturbé l'économie à l'échelle mondiale (6), avec d'autres multiples conséquences, qui ont débordé les aptitudes des communautés à faire face. Les caractéristiques de la pandémie en font alors un état de catastrophe (1), à l'origine de déclaration de guerre de la part des Etats qui ont pris des mesures drastiques visant à la freiner.

Cette situation vient bouleverser les certitudes, modifier les habitudes sociales et installer le chaos et la panique au sein de la communauté. En plus de l'impact

psychologique collectif, l'individu peut développer une souffrance, surtout s'il est directement concerné ou intervenant de première ligne. Les interventions psychologiques, au plus près, au plus tôt, le plus simplement possible et adaptées au contexte (2) au bénéfice des personnes concernées par des situations de catastrophes, ont été développées depuis les siècles derniers. Les psychiatres militaires, à travers le PSPA, capitalisent une forte expérience de soutien psychologique en situation d'urgence (3,4,5).

Le PSPA a apporté un soutien stratégique et opérationnel dans la riposte contre la Covid19. Il a participé au niveau national à soulager le personnel de première ligne et les personnes affectées, en particulier les militaires, y compris certains déployés

à l'extérieur.

APPUI STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL A LA RIPOSTE AU NIVEAU NATIONAL

Le début de l'épidémie en Chine avait mis dans le désarroi treize étudiants sénégalais à Wuhan, ainsi que leurs familles au Sénégal. Pour les soutenir, le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale, à travers la Division de la Santé Mentale, avait sollicité l'appui des psychiatres militaires. Ils ont participé aux activités de la cellule de soutien psychologique, mise en place par le ministère à cet effet. L'apparition des premiers cas de Covid 19 en Mars au Sénégal, a fait convertir la cellule en commission de soutien psychosocial, au sein du comité national de gestion des épidémies, afin de l'intégrer dans la stratégie nationale de riposte contre



la covid19. Les psychiatres militaires y ont apporté un appui à la fois stratégique et opérationnel.

Pour une harmonisation des pratiques du soutien psychologique, notre équipe a participé à l'élaboration du cadre d'intervention de la commission. Ainsi, les patients covid 19, les personnes listées contacts, les cas suspects et les personnels de santé de première ligne, ont été identifiés comme les cibles principales des interventions. Le soutien à distance devrait se faire par téléphone, ou au mieux par vidéo, par des intervenants formés. Le soutien est prévu durant le temps de l'isolement, jusqu'à la sortie et le retour en famille du concerné. La modalité « groupe de parole » était envisagée pour les équipes des centres de traitement. La commission nationale avait centralisé la prise en charge des concernés sur l'ensemble du territoire national. Cette approche a évolué vers une stratégie décentralisée, avec la mise en place de commissions régionales. Fort des expériences en situation d'urgence, notre équipe a régulièrement formé, supervisé et avisé les intervenants et décideurs pour une adaptation constante de la pratique sur le terrain.

Au plan opérationnel, notre équipe est restée active sur l'ensemble du dispositif mis en place. Elle a assuré des astreintes de prise en charge psychologique des personnes isolées dans les centres de traitement des épidémies (CTE) ou dans les hôtels. Elle a participé à l'accompagnement des équipes des CTE à l'aide des groupes de parole. Ces derniers étaient des espaces d'échange avec l'intervenant sur les facteurs de stress de leur travail

et l'élaboration de stratégies de bien-être. Dans la dynamique de l'ouverture d'un CTE à l'Hôpital Principal de Dakar, la stratégie de prise en charge psychologique à ce niveau s'est aussi étoffée. Un psychiatre militaire dédié à ce CTE et une supervision ont permis de mettre en place un accompagnement personnalisé et humanisé des hospitalisés et des intervenants. Avec la décentralisation de la prise en charge psychosociale, un psychiatre militaire a pris la direction d'une commission psychosociale régionale. Un autre collègue a été déployé dans un centre de traitement extrahospitalier afin d'apporter un appui.

Ce double appui à la riposte nationale, stratégique et opérationnel, a été constant mais aussi dynamique tout le long de la pandémie.

Soutien psychologique des militaires

La singularité de la médecine appliquée au milieu militaire n'est plus à démontrer. Afin de prendre en compte les spécificités, nous avons offert un appui supplémentaire, même si le personnel militaire est pris en compte par le dispositif national. Nous avons attribué à chaque zone militaire un psychiatre militaire référent, dans le but de mieux travailler les différents aspects psychosociaux de la pandémie, si le médecin d'unité en formulait la demande. Pour mieux diffuser la sensibilisation sur les aspects du stress de la covid 19, le PSPA a utilisé le canal d'une émission radiophonique de « armée et nation » produite par la DIRPA.

Soutien du personnel soignant

militaire de première ligne

Avec la pandémie, le personnel médical des armées allait être exposé, recevoir des cas suspects dans leur structure et participer à la prise en charge. Le personnel de première ligne, dans les situations de catastrophe, peut être particulièrement éprouvé. C'est fort de ce constat que nous avons cherché à les sensibiliser sur les enjeux psychologiques, mais aussi les interférences sur les soins qui allaient connaître de nouveaux paradigmes. Nous avons participé aux renforcements de capacité du personnel soignant militaire de la zone militaire n°1 (médecins, chirurgiens-dentistes, élèves de l'Ecole Militaire de Santé, paramédicaux) au niveau de l'Hôpital Militaire de Ouakam. Il en était de même pour le personnel militaire détaché au CTE de l'Hôpital Principal de Dakar et des centres de traitement extrahospitalier de Guereo et du centre d'entraînement tactique de Thiès. Une offre de soutien psychologique avait été faite aussi aux médecins, au début de leur déploiement dans les CTE de Touba et de Diamniadio.

Soutien des militaires concernés par la Covid19

A l'instar de la population générale, les hommes en uniforme sont exposés à la Covid19. Cette exposition peut être accentuée par l'exécution de leur mission régalienne, accrue durant la pandémie. C'est ainsi que les armées, la gendarmerie et les sapeurs-pompiers ont compté, parmi eux, des positifs au coronavirus ou des contacts et placés en isolement dans des centres de traitement, des hôtels,



des bâtiments militaires ou à domicile. Le PSPA a participé à les accompagner, à chaque fois qu'il a eu l'information par le médecin d'unité, la hiérarchie ou la presse.

Dans le contexte pandémique, des unités avaient envisagé le risque de contamination en renforçant les dispositions de protection. Malgré cela, le statut de la positivité ou de contact de covid 19 était vécu avec surprise, générant de l'angoisse et de la culpabilité en lien avec la possibilité de contaminer des proches ou des collègues. Pour mieux se détacher de l'inconcevable, certains sont restés dans le déni. Le dispositif d'écoute leur a permis d'exprimer ces premières émotions et préoccupations, par conséquent, de se repositionner. L'absence de confirmation de la maladie ou de son expression et le soutien de l'entourage, ont contribué aussi à la réassurance.

L'isolement, dans des structures hospitalières ou non, a été la stratégie adoptée par le comité national de gestion des épidémies. Cette stratégie vient radicalement changer l'environnement du militaire et lui imposer un effort d'adaptation aux contraintes. Ces dernières ont été l'absence de préavis, l'incertitude sur la durée de l'isolement, la limitation des mouvements et l'ennui. L'isolement a été à l'origine de complications socio-familiales, mais aussi professionnelles en compromettant les possibilités de passer des examens ou de conserver les effectifs des unités.

Les militaires sont connus par leur capacité à s'adapter aux environnements changeants et les plus hostiles. C'est ainsi que les conditions de vie dans les structures d'accueil ont été perçues bonnes. Pour ces hommes habitués à l'action, il était important d'avoir des activités occupationnelles

et de développer les liens au sein du groupe restreint des concernés. En effet, la possibilité d'être en groupe organique (physique ou virtuel), dans un bâtiment militaire ou en famille, a facilité l'adaptation. L'intervenant en soutien psychologique amenait l'isolé à garder une bonne hygiène mentale, tout en évitant le piège de la routine. Le PSPA a apporté son appui pour la conservation des chances de passage d'examen professionnel. L'obtention de quelques jours de congés, à la sortie, a permis de prendre en charge les aspects sociaux suspendus.

La mesure d'isolement soustrait les militaires de leurs milieux habituels et occasionne des conséquences systémiques, familiales ou institutionnelles.

Au niveau familial, la pertinence d'informer les membres s'est posée avec diverses positions : non



information, information sélective ou orientée sur d'autres justificatifs d'absence. Les militaires ont redouté une contamination secondaire de leurs familles, rendant angoissant l'attente des résultats de leurs tests. Le soutien vient aider le militaire à remédier aux conséquences de sa longue absence sur l'homéostasie familiale. Cette démarche a été facilitée par l'appui d'une personne ressource au sein de la famille et la résilience du concerné.

La cohésion entre les collègues, point fort des unités, a été mise à l'épreuve par la stigmatisation. Certains militaires ont redouté le retour en unité car des collègues leur ont fait porter la responsabilité de l'introduction de la maladie, et la hiérarchie avait envisagé de sanctionner pour cette raison. Ils se sont sentis aussi rejetés par la communauté, qu'ils sont censés protéger. L'honneur et le sentiment d'invulnérabilité de l'homme en uniforme ont été fortement altérés par la médiatisation. Cette stigmatisation semble relever plus d'une méconnaissance de la maladie et de la « psychose » d'être atteinte. Malgré tout, les collègues ont été un levier important dans le bien être des hommes durant cette période. En effet, les collègues, y compris la hiérarchie, sont restés en contact et à l'écoute des besoins et ont contribué à garder le lien d'appartenance. C'est ainsi que les mesures disciplinaires, envisagées envers les positifs, ont été revues par ailleurs.

Cas des opérations extérieures (OPEX) : mission de la CEDEAO en Guinée Bissau (ECOMIB)

A l'image des unités restées sur le territoire, celles déployées à l'extérieur ont été aussi concernées



par la pandémie. C'est ainsi que les responsables de l'hôpital de niveau 2 engagé en Guinée Bissau ont sollicité, dès mi-Avril, un soutien psychologique pour le personnel militaire concerné par la maladie. La multiplication des alertes et cas confirmés au sein du dispositif est venue soulever la question de son impact sur la troupe, avec toute la complexité de la collaboration avec les structures locales chargées de réaliser les tests. Afin de prendre en charge le besoin de réaliser les tests des suspects et d'appuyer sur le plan psychologique, une mission a été autorisée par la hiérarchie. Cette mission a été mise à profit pour

rencontrer les cas suspects, mais aussi pour sensibiliser sur le stress lié à la Covid19, la gestion des situations d'isolement et la stigmatisation.

La situation d'OPEX est déjà une forme d'isolement affectif, atténué par la qualité des relations avec les collègues. La pandémie est venue redéfinir ces relations et les mesures d'isolement les modifiaient. C'est ainsi que la plupart des militaires expérimentait une grosse solitude, ajoutée à l'incertitude sur le statut ou la durée de l'isolement, secondaire au retard de la réalisation des tests ou du rendu des résultats. La place des



collègues a été déterminante dans le soutien des isolés à travers leur solidarité et la cohabitation entre co-isolés. La configuration des locaux d'isolement a permis des promenades, dans un espace rendant possible un contact visuel et des échanges verbaux avec le reste de la troupe. Ce dispositif a favorisé aussi les activités occupationnelles, notamment le maintien des activités sportives, jusqu'à la sortie et la réintégration de l'unité.

Au niveau du leadership, l'effet de surprise a pu être plus atténué par l'anticipation organisationnelle et la sensibilisation. Malgré le succès noté jusque-là dans la prise en charge des

cas de covid19, le management des cas, dans un contexte de vulnérabilité de certains personnels, de promiscuité des locaux et d'incertitude sur la durée de la mission, reste une préoccupation majeure.

De la Chine au Sénégal, la covid19 a semé désolation et désarroi en éprouvant les communautés dans leur capacité de résilience. A l'instar de la population générale, les militaires ont été exposés à la Covid19, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

La pandémie a eu un impact psychologique collectif et individuel qu'il fallait prendre en compte dans la riposte nationale. L'expérience des psychiatres militaires a été mise à profit dans l'élaboration du cadre d'intervention et le travail de terrain.

L'appartenance à l'institution militaire a été d'une part un facteur de fragilité dans le sens où elle expose plus à la maladie et accentue les contraintes dans la prise en charge des militaires. D'autre part, le statut de militaire constitue un atout dans la résilience. En effet la capacité d'adaptation, la cohésion dans l'unité et la possibilité de recourir à un intervenant militaire ont été d'un grand apport dans le recouvrement du bien être psychologique.

Le PSPA a offert un appui à la riposte nationale et une assistance supplémentaire aux militaires affectés. Sa démarche, à l'instar de l'approche nationale, devra s'adapter à l'évolution de la pandémie et nécessiter un appui logistique supplémentaire.

Bibliographie

1- Cremniter D, Coq JM Chidiac N, Laurent A. Catastrophes, aspects psychiatriques et psychopathologiques

actuels. EMC 2007;Psychiatrie:37-113-D-10.

2- Crocq L. Soins médico-psychologiques ou simple soutien psychosocial : distinction entre ces deux types d'intervention. In : Traumatismes psychiques ; Paris Masson 2007 ; 101-107

3- Ndiaye SM, Sylla T, Dembélé DS, Konaré K, Boisseaux H. Naufrage du bateau le *Joola* : devenir psychopathologique des rescapés militaires sénégalais. 3^{ème} congrès du groupe de travail maghrébin de médecine militaire à Nouakchott, Mauritanie, Avril 2013.

4- Sylla Diallo T, Ndiaye SM, Dembélé DS, Konaré K, Konan DV, Boisseaux H. Prise en charge de sapeurs-pompiers sénégalais victimes d'un effondrement d'un immeuble: du débriefing psychologique à l'analyse institutionnelle. Revue Internationale des Services de Santé des Forces Armées ; Vol.87/2, juin 2014.

5- Sylla Diallo T, Dembélé S D, Sy A, Ndiaye S M. Hystérie collective chez des lycéennes sénégalaises : le masque d'un malaise social ? Revue Psy Cause 75, 2^{ème}, 3^{ème} trimestre 2017

6- World Bank. 2020. Global Economic Prospects, June 2020. Washington, DC: World Bank. DOI: 10.1596/978-1-4648-1553-9. License: Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO

7- www.who.int/docs/default-source/coronaviruse/situation-reports

8- www.who.int/fr/news-room/detail/29-06-2020-covidtimeline



Médecin Lieutenant-Colonel ABDOU KHADRE FALL
Spécialiste des hôpitaux
Ex médecin chef de l'hôpital mobile de campagne à Touba

Déploiement de l'hôpital mobile de campagne à Touba : retour d'expérience

Contexte

Le 31 décembre 2019, les autorités chinoises ont informé l'OMS d'un groupe de cas de pneumonie d'origine inconnue survenus dans la ville de Wuhan, Province de Hubei. Le 07 janvier 2020, les autorités chinoises ont isolé un nouveau type de coronavirus, dénommée COVID-19, responsable de cette épidémie.

Ainsi, le 22 janvier 2020, le Sénégal a convoqué une réunion extraordinaire du Comité national de gestion des épidémies (CNGE) qui a décidé d'activer un plan de préparation à cette épidémie.

Le Directeur général de l'OMS a en effet déclaré l'épidémie comme une urgence de santé publique de portée internationale (USPPI), le 30 janvier 2020 lors de la deuxième réunion du Comité d'urgence.

L'OMS finit par déclarer l'épidémie due au COVID-19 comme une pandémie le 12 mars 2020.

Au Sénégal le 1er cas de

COVID -19 a été confirmé à Dakar le 02 mars 2020. Il s'agit d'un cas importé.

A Touba, le 11 mars, un sénégalais revenu d'Italie est déclaré positif au COVID-19. Le 13 mars, 11 parmi ses sujets contacts ont été déclarés positifs puis admis au Centre de Santé de Darou Marnane devenu centre de traitement des patients covid-19.

La ville sainte de Touba, la plus peuplée du pays après Dakar, est devenue ainsi le nouvel épiscentre du COVID-19.

Le Sénégal est entré de plain-pied dans la pandémie. Au-delà du risque sanitaire, cette pandémie pourrait être à l'origine d'une crise économique majeure. Ainsi pour faire face à l'urgence sanitaire, l'état du Sénégal organise la riposte médicale.

Ainsi, pour venir suppléer le système de santé nationale affecté par la covid-19, le commandement militaire a décidé le déploiement de l'hôpital mobile de campagne.

OBJECTIFS DE LA MISSION

- Appuyer le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale ;
- Assurer la disponibilité et la continuité de l'offre de soins de base pour les populations de Touba (Centre de Santé Darou Marnane transformé en CTE COVID-19) ;
- Participer activement à la lutte contre la COVID-19 par la recherche, l'investigation des cas suspects, le dépistage et l'évacuation sanitaires.

PREPARATION

Une planification de la mission s'est faite au niveau de la Direction de la Santé des Armées, en vue d'identifier les ressources humaines, matérielles et financières **nécessaires à la mise en œuvre**. Une mission pré-déploiement a été menée dans l'urgence le 15/03/2020. Cette



mission a permis de rencontrer les autorités administratives, le Maire et les autorités sanitaires de la localité. Le besoin d'appui des Forces Armées pour le déploiement de l'hôpital mobile de campagne a été clairement exprimé. La mission a permis l'identification du site et des besoins d'appui aux autorités locales pour une bonne implantation de l'hôpital.

DÉPLOIEMENT

A travers la note de service NDS n°73/DSA du 17 mars 2020, le déploiement s'est déroulé avec l'élément précurseur. Le personnel a bénéficié d'un débriefing sur la mission du déploiement d'un hôpital mobile de campagne dans le cadre de la pandémie à la covid-19, ce qui a permis de réduire le stress, la peur et l'inconnu dans ce contexte bien particulier. L'implication personnelle du chef de la Division Soutien Transit de l'Etat-major général des Armées a été d'un apport considérable. Des moyens civils et militaires ont mis en contribution.

RESSOURCES

Ressources humaines :

Le personnel de santé et de soutien était d'un effectif global de plus 80 personnes, sous le commandement initial du **médecin-colonel** Abdourhamane NIAN, professeur agrégé du Val-de-Grâce, spécialiste des maladies respiratoires et secondairement par le médecin lieutenant-colonel Abdoukhadre FALL spécialiste du service de santé des Armées.

Un officier du corps technique en administration du service de santé était le gestionnaire de l'hôpital.

Le personnel médical est composé de 10 officiers du Service de Santé des Armées comprenant entre autres 07 des médecins généralistes, 01 pharmacien-biologiste, 01 chirurgien-dentiste et 01 vétérinaire chargé de l'hygiène.

Le personnel paramédical **était représenté par** 01 sage-femme d'état, des techniciens supérieurs (Odonto, Radio, Réa, Labo), des infirmiers, aides-infirmiers et des techniciens en bio-maintenance. Il a noté l'excellent travail effectué par ces derniers sur le montage et démontage du matériel médical. Les éléments du bataillon de la santé assuraient la sécurité des installations.

Les autres acteurs de la chaîne logistique ont contribué à la mise en œuvre de la mission :

- la Direction de l'information et des relations publiques des Armées,
- la Direction du matériel des Armées, pour le soutien logistique,
- la Direction de l'intendance des Armées, pour l'alimentation et l'hébergement,
- la Direction du génie et de l'infrastructure des Armées, pour sécuriser le ravitaillement en eau et la fourniture d'énergie,
- le Bataillon du train, pour le transport du personnel.

L'équipe de supervision et de suivi a mis en place une communication fluide entre les acteurs de terrain et le niveau central.

Moyens matériels

C'est un hôpital de campagne de niveau 2, acquis par les armées sénégalaises grâce à la **coopération avec les armées américaines**, dans le cadre du Partenariat d'Action Rapide pour le Maintien de la Paix en Afrique (African Peacekeeping Rapid Response Partnership - APRRP).

Il s'agit d'un hôpital de campagne mobile composé d'une dizaine de containers et de groupes électrogènes pouvant être transportés par des plateformes. Il dispose de plusieurs lots de matériels nécessaires pour réaliser des actes médico-chirurgicaux et prodiguer des soins de santé de base. Les consultations et actes médicaux ont été gratuits pour la population.

Il dispose également :

- d'un fauteuil dentaire,
- d'une unité d'imagerie capable de réaliser de la radiologie standard et des échographies,
- d'un laboratoire mobile,
- d'un incinérateur,

Avec le contexte, le module de la chirurgie n'a pas été déployé.

L'hôpital mobile, avec le plaidoyer des autorités administratives a bénéficié de l'appui des sociétés de l'Etat et de la privée, à savoir la SENELEC, le Service hydraulique, la SONATEL.

ACTIVITES SUR LE TERRAIN

Arrivée tardivement le 17 mars 2020 à Touba, l'élément précurseur s'est mis au travail pour le montage de l'hôpital. Avec un engagement et une mobilisation sans faille des personnels, le montage a pu se faire en 48h.



LA PARTICIPATION DES ARMEES A LA REPONSE CONTRE LA PANDEMIE DE COVID-19

En vue de se conformer aux instructions du commandement militaire, un rassemblement unique de l'ensemble du personnel a été organisé. Cette activité a permis au médecin chef de l'hôpital de rappeler les règles de conduite dans la ville sainte de Touba, le comportement à avoir dans le contexte de la pandémie à la covid-19, de mettre en confiance le personnel et enfin de faire une mise au point des obligations des militaires en mission (tenue, images, films, vidéo, sortie ...).

Après une réunion avec l'équipe cadre, il a été retenu de travailler tous les jours **à l'exception du 04 avril**.

Activités de soins

Le démarrage de l'activité médicale s'est fait dès le 21 mars 2020, c'est-à-dire 3 jours après l'arrivée sur le terrain.

Il s'agissait des consultations médicales, des consultations en chirurgie dentaire, des consultations gynécologiques avec SFE, les examens (analyses biologiques, activités de radiographie et d'échographie) et les évacuations sanitaires des malades et des cas suspects de covid-19.

Le tableau 1 ci-dessous résume le bilan durant le séjour.

Tableau I : bilan de l'activité

DESIGNATION	HOMME	FEMME	TOTAL
CONSULTATION MEDECINE	1 676	2 171	3 847
CONSULTATION DENTAIRE	27	161	188
CONSULTATION SAGE-FEMME		400	400
ACTIVITES DE RADIO	54	42	96
ACTIVITES DE LABORATOIRE	79	237	316
ACTIVITES D'ECHOGRAPHIE		92	92
HOSPITALISATION	13	4	17
EVASAN	10	7	17
TOTAL	1859	3 114	4 973

En résumé, durant la période du 18 mars au 12 juin 2020, un total 4 973 consultations ou actes médicaux ont été réalisés gratuitement au profit de la population de Touba et des quartiers environnants en cette période de Pandémie COVID-19, avec 1 859 hommes et 3 114 femmes, soit 62,6% de femmes.

Autres activités :

Dans le contexte de la pandémie à la covid-19, les activités de formation du personnel étaient très importantes. Un ensemble de modules de formation a été déroulé avec l'appui des partenaires. Il s'agit de l'utilisation correcte des **équipements de protection individuelle** avec techniques d'habillage et de déshabillage, l'investigation et la gestion des cas suspects et le renforcement des capacités sur les outils de la prévention contrôle de l'infection. La participation quotidienne du médecin chef de l'hôpital mobile de campagne aux réunions de coordination de la cellule de gestion de l'épidémie était appréciée. Les évacuations sanitaires des cas graves de covid-19 ont été effectuées pour appuyer pour le centre de traitement épidémique de Touba.

Désengagement et reconditionnement

Suite à la reprise de l'activité de soins au niveau de centre de santé de Daroul Marnane, en commun accord avec les autorités administratives et sanitaires, il a été décidé le désengagement de l'hôpital.

La **cérémonie** officielle de fin de mission de l'hôpital mobile de campagne s'est faite le 5 juin 2020, avec les autorités administratives et religieuses. Ces derniers ont magnifié l'excellent travail des Armées à Touba.

La matériel médico-chirurgical a été **réintégration dans les conteneurs** et acheminé à Dakar au niveau du lieu de stockage.

Un inventaire du matériel médico-chirurgical de l'hôpital mobile de campagne a été réalisé à Bel air par l'équipe de l'Etablissement des Matériels, de la Mobilisation et du Ravitaillement Sanitaire des armées (EMMR).

Faits marquants :

L'Hôpital a reçu la visite de plusieurs autorités :

- le 19 mars 2020, visite du Préfet de Mbacké, du Gouverneur de Diourbel et du Médecin chef de la région médicale de Diourbel accompagné du 1^{er} adjoint au Maire,
- le Ministre Conseiller du Président de la République, Mr Cheikh Abdoul Ahad Gaindé Fatma a également effectué une visite le 20 mars 2020,
- le Samedi 21 mars 2020, le Ministre des forces Armées accompagné du Général de Corps aérien, CEMGA, du médecin-colonel Directeur de la santé des armées et des autorités militaires sont venus s'enquérir de l'état d'avancement des installations et des difficultés rencontrées. Le représentant du Khalife général des mourides, le maire de la ville de Touba Mr Abdou Lahad Kâ et le Médecin-chef de région ont rehaussé de leur présence cette visite,
- le Gouverneur et le MCR sont revenus une 2^e fois pour s'enquérir de nos difficultés,
- Visite du fil aîné du Khalife Général accompagné de son frère et de ses conseillers,
- Visite de la Directrice Générale de la Santé au MSAS (Dr M Khemess Ngom Ndiaye), accompagné du MCR de Diourbel,
- Visite du Vice-Président de l'assemblée l'honorable député Moustapha Cissé Lô.





TABLEAU II RECAPITULATIF DES LECONS APPRISES

Points forts	Points faibles	recommandations
➤ Coopération civilio-militaire ➤ Adhésion de la population ➤ Soutien sanitaire aux populations ➤ Participation à la lutte contre la covid -19 ➤ Rehausser l'image des armées et contribuer à la cohésion nationale ➤ Ecoute attentive du DSA et son équipe ➤ Appui technique à distance des américains qui avaient livré l'hôpital ➤ Renforcement des capacités du personnel avec cette expérience inédite ➤ Dotation vêtements de sport ➤ Communication aux média bien maitrisée encadrée par la DIRPA ➤ Soutien et appui significatif en matériel du district de Touba et du MCR de Diourbel ➤ Dons en natures, en détergents, en savons et en denrées alimentaires ou autres, offerts par des ONG ou personnalités de bonne volonté de Touba ➤ Soutien Khalife Général; Mairie; Autorités administratives, Association <i>Touba Ca Kanam, Akhlou Café....</i>	➤ Déficit de planification du désengagement ➤ Non-participation des médecins chefs aux réunions préparatoires déficit d'information sur les objectifs de la mission ➤ Délai court entre désignation et départ des personnels ➤ Difficulté à réunir tous le personnel (non informé) au déploiement. ➤ Non disponibilité des personnels de soutien (ceux qui étaient formés) ➤ Défectuosité de certains climatiseurs (coût du fonctionnement) ➤ Non formation des personnels sur l'incinérateur (non utilisé) et certains équipements de réanimation ➤ Système de prise électrique à améliorer ➤ Manque de matériels dentaires et de laboratoires (préciser la liste des examens faisables) ➤ Déficit de formation des techniciens de maintenance ➤ Défaut de climatisation	➤ Capitaliser cette expérience avec des outils disponibles pour les jeunes générations ➤ Répéter périodiquement cette expérience en temps de paix dans des zones reculées avec accès aux soins difficiles ➤ Entraîner régulièrement le personnel du SSA et des autres services de soutien (DSM, Génie, Intendance) ➤ Faire des inventaires périodiques du matériel ➤ Renouveler les consommables utilisés ou périmés ➤ Changer le matériel défectueux ➤ Avoir un manuel procédure simple et accessible à tous ➤ Proposer des Certificats ou Lettre de remerciement à tous les généreux donateurs ➤ Vérification du matériel après chaque utilisation et remplacer les matériels défectueux et renouveler les consommables ➤ Désigner un médecin, un pharmacien et un major responsable du matériel ➤ Sanctionner positivement les personnels mobilisés ➤ Former davantage de bio-maintenanciers.

CONCLUSION

En ces temps de crise sanitaire majeure où les systèmes de santé sont lourdement éprouvés, les forces Armées doivent jouer leur partition et apporter leur contribution à la riposte.

Le déploiement d'un hôpital mobile de campagne à Touba par la Direction de la santé des Armées, en partenariat avec le Ministère de la santé et de l'action sociale (MSAS), a été une belle opération militaire de soutien sanitaire au profit des populations.

La lutte contre la pandémie continue.... Humilité, sérénité et surtout respect rigoureusement les mesures de prévention édictées par les autorités sanitaires.





Médecin capitaine Abdoulaye Diouf
médecin chef de la zone militaire n°2

L'incorporation du contingent 2020/2 : mise en œuvre de dispositions sanitaires particulières en période de pandémie de Covid-19

INTRODUCTION

La pandémie de la Covid-19 a bouleversé l'agenda des Armées. Ainsi, l'incorporation de la deuxième fraction du contingent 2020, initialement prévue au début du mois de mai, s'est déroulée du 10 juin au 10 juillet 2020. Sur instruction de l'Etat-major général des Armées, des activités ont été planifiées pour réduire les risques de propagation de la maladie.

A cet effet, des dispositions particulières ont été prises, compte tenu du contexte sanitaire au départ de chaque zone militaire, à l'arrivée à Dakar-Bango et pendant la période d'isolement de 14 jours qui a précédé la visite médicale d'incorporation.

I. MESURES PRISES AU DEPART DES DIFFERENTES ZONES MILITAIRES

Les médecins chefs de zone ont été chargés d'assurer le rassemblement et l'évaluation initiale des volontaires avant leur départ.

Dans cette perspective, un screening a été mené dans les différents points d'embarquement, afin de rechercher d'éventuels cas suspects Covid-19. Chaque recrue volontaire a subi un interrogatoire basé sur un questionnaire validé par la Direction de la Santé des Armées, dans le strict respect des mesures sanitaires édictées par le Ministère de la Santé (port de masque, lavage des mains, distanciation physique, etc.)

Un nouveau masque de protection a été remis à chaque volontaire, avant embarquement.

II. TRANSPORT DES RECRUES VOLONTAIRES

Il s'est déroulé du 10 au 14 juin 2020, selon les modalités définies par l'EMGA et dans le respect strict des mesures barrières, avec une attention particulière sur le port du masque.

III. DISPOSITIONS PRISES DANS LE CAMP DEH MOMAR GARRY

1) L'accueil

Les recrues ont été accueillies dans un espace prédéfini permettant un rassemblement des volontaires en petits groupes et avec une distance d'au moins 1,5 mètre entre chaque volontaire, pour permettre la première évaluation par l'équipe médicale du CMIA/DMG.

Un second masque de protection en tissu leur a été remis. La fiche de surveillance individuelle a été remplie par l'équipe médicale. Les cas suspects ont été isolés dans un local destiné à cet effet.

2) L'hébergement

La répartition dans les bâtiments s'est faite en fonction des zones de provenance, en réservant les bâtiments les plus spacieux aux zones où l'épidémie a le plus d'ampleur.

Des dispositifs de lavage des mains et



des affiches sur les mesures barrières ont été mis en place à l'entrée de chaque dortoir. Le port du masque était obligatoire.

L'utilisation des toilettes s'est faite par petits groupes définis par le nombre de box disponibles tout en respectant les mesures barrières. Une attention particulière a été mise sur l'hygiène individuelle et collective des recrues.

Une désinfection des locaux par pulvérisation de solution chlorée a été effectuée périodiquement (au moins une fois par semaine et systématiquement après l'identification d'un cas suspect).

3) La restauration

La restauration s'est faite au niveau du lieu de confinement avec des couverts et plats individuels, qui seront lavés puis gardés par les volontaires.

4) Screening journaliers

Chaque jour, une équipe médicale s'est rendue au niveau des lieux d'isolement

pour prendre la température des volontaires et recueillir d'éventuelles plaintes ou symptômes sur une durée de quatorze jours.

L'encadrement a également été sollicité pour la détection des cas suspects et la surveillance à distance des recrues volontaires.

5) Lieux d'isolements

Un bâtiment proche des dortoirs a été mis à la disposition de l'équipe médicale pour servir de site d'isolement. Les lits ont été espacés de 2 mètres au minimum. Une permanence a été établie pour la surveillance des cas suspects.

6) Prise en charge des cas suspects

Tous les cas suspects ont été isolés et présentés au médecin chef du Centre Médical Inter-Armée Deh Momar Gary, qui après un interrogatoire complémentaire, avisait le médecin-chef de zone afin d'alerter les autorités médicales de la région pour un test

Covid-19.

Au total, 9 cas suspects ont été testés pendant cette période d'isolement de 14 jours. Deux cas positifs ont été confirmés et pris en charge au niveau du centre de traitement des épidémies (CTE) de Saint Louis.

La surveillance des contacts s'est poursuivie après la période d'isolement de 14 jours.

IV. MESURES SANITAIRES PRISES PENDANT LA VISITE D'INCORPORATION

La visite médicale d'incorporation de la deuxième fraction du contingent 2020 a suivi la période d'isolement. Elle s'est déroulée dans un contexte particulier marqué par une augmentation de l'effectif des recrues et la nécessité de respecter les mesures barrières dans chaque atelier.

A cet effet, l'équipe médicale a été renforcée. En plus d'un détachement précurseur composé de 4 médecins et 6 infirmiers pour appuyer le CMIA Bango, un personnel médical suffisant a été désigné pour mener à bien cette mission. Une importance particulière a été mise sur les mesures de protection du personnel médical.

CONCLUSION

En définitive, la visite d'incorporation de la deuxième fraction du contingent 2020 a nécessité une mise en œuvre de dispositions sanitaires particulières. D'importants moyens logistiques et humains ont été déployés pour le respect des mesures édictées au niveau national en cette période d'épidémie, dans le but d'amoindrir le risque de propagation de la Covid-19.



Lieutenant-colonel Pape Birane DIEYE
Commandant le Prytanée Militaire de Saint-Louis

L'INCORPORATION DU CONTINGENT 2020/2 : UNE OPERATION COMPLEXE EN AMBIANCE PANDEMIQUE

Après plusieurs reports dus à l'émergence de l'épidémie de coronavirus, l'Etat-Major général des Armées (EMGA) a fini par incorporer le contingent 2020/2. Globalement, l'incorporation s'est bien déroulée malgré l'environnement inédit ayant généré plusieurs défis majeurs au cours de ce processus. Cette opération complexe sera analysée à travers cet article qui traitera successivement du déroulement, des défis et des enseignements tirés.

L'incorporation du contingent 2020/2 s'est déroulée dans un contexte inédit, doublement marqué par l'augmentation des effectifs de recrues et par la propagation sur le territoire national d'une pandémie à très forte contagiosité.

En effet, le volume du contingent a été revu à la hausse de presque 50%. Avec les mesures de distanciation édictées, cette hausse constituait un défi majeur sur toutes les séquences de l'opération, allant du convoyage à partir des centres de regroupement jusqu'à l'incorporation proprement dite. L'effet majeur étant naturellement de minorer les opportunités d'agrégation des jeunes



gens, connues pour être favorables à la propagation de la maladie.

Ainsi, dans la phase de mise en place des volontaires, en plus d'espacer les départs respectifs à partir des zones militaires, il a fallu accompagner tous les mouvements de mesures strictes de sauvegarde sanitaire.

En effet, l'incorporation est mise en œuvre dans une période de limitation des mouvements et des

regroupements, restrictions imposées par les dispositions de l'état d'urgence sanitaire. Pour le regroupement et l'acheminement des recrues vers le 12^e bataillon d'Instruction, les commandements de Zone militaire ont été mis à contribution, avec l'appui de la Direction de la Santé des Armées, la Division Recrutement Mobilisation (DIVRECMOB) et le Bataillon du Train. En accompagnement, des prises

de température et un questionnaire ont été mis en place à l'embarquement, visant à déceler les cas suspects et à les orienter vers les structures de santé les plus proches.

A l'étape de l'accueil, une organisation adaptée de l'espace du Centre d'instruction a été nécessaire, visant entre autres à organiser le contrôle initial et à cloisonner les différents groupes selon l'ordre d'arrivée et le statut médical de chaque recrue. Ainsi, le centre médical interarmées (CMIA) a mis en place un



comité d'accueil permettant de déceler les cas potentiels de COVID-19. Après ces procédures médicales, les recrues devaient suivre un itinéraire bien jalonné qui les a menés vers leur lieu de confinement où était déjà déployé un dispositif hygiéno-sanitaire renforcé par l'affichage des mesures barrières à respecter.

Point-clé de cette opération

d'incorporation, l'hébergement a constitué une action rendue sensible par le compromis à établir entre les nécessités sanitaires et le logement des jeunes hommes et filles dans des conditions décentes. Il a fallu ainsi mobiliser toutes les infrastructures pouvant servir pour les mettre à la disposition du contingent. L'augmentation des capacités d'hébergement, suite à la réception de six (06) nouveaux bâtiments et la réhabilitation des blocs d'hygiène et de dortoirs par la Direction du Génie et de l'Infrastructures des Armées, a permis d'installer les recrues dans les meilleures conditions possibles.

Pour accompagner ce dispositif exceptionnel, la Direction de l'Intendance des Armées a installé une dizaine de toilettes mobiles pour désengorger et éviter les affluences autour de certains points.

En vue d'éviter le partage de matériels pouvant accentuer d'éventuelles contaminations, les premières dotations d'équipements individuels de restauration ont été effectuées. La rigueur des gradés d'encadrement dans l'organisation du service des repas et des séquences d'aération a fait le reste.

Un centre d'isolement ayant toutes les qualités requises (clôture, aération, etc.) a été mis en place au voisinage de la zone vie des recrues. Il a permis d'isoler les premiers cas en attendant les tests du centre de traitement épidémiologique (CTE) de Saint-Louis. En vue d'anticiper sur une multiplication éventuelle des cas positifs, la Direction de la Santé des Armées a fini par mettre en place son propre CTE.

En ce qui concerne les défis,

la logistique se trouve en bonne place. Il s'agissait de mobiliser plus de mille huit cent (1800) garçons et filles à partir des contrées les plus reculées des quatorze (14) régions du Sénégal, les acheminer vers Saint-Louis et leur faire observer un confinement regroupé de quatorze (14) jours, tout en créant les conditions allant dans le sens du respect des mesures barrières. Chaque grand Commandement et Service (GCS) a mis en œuvre des prestations qui lui sont propres pour accompagner l'incorporation du contingent 2020/2.

Il convient de souligner que le soutien apporté par la Gendarmerie nationale et la Brigade nationale des Sapeurs pompiers en termes de mobilité, a été décisif dans la réussite de l'incorporation du contingent.

L'autre défi, c'est la capacité d'organisation et la discipline attendues de toute mission confiée aux Armées. L'incorporation était risquée, du fait du contexte sanitaire. Le souvenir du regroupement et de l'acheminement des enseignants vers leur lieu de fonction était encore vivace. Il fallait alors éviter des contaminations en chaîne dans une collectivité fermée composée de personnels issus de toutes les localités du Sénégal.

En définitive, les Armées ont réussi le pari de l'incorporation du contingent 2020/2 dans un contexte d'augmentation des effectifs et d'épidémie. Le travail d'anticipation sur les besoins par le 12e Bataillon d'Instruction et la conjugaison des efforts du commandement, de la Zone militaire n°2 et des différents services pourvoyeurs ont été essentiels pour relever les défis.



Médecin capitaine Magatte FAYE
médecin adjoint de l'hôpital niveau 2 ECOMIB

GESTION DE LA PANDEMIE DE COVID 19 EN OPERATION EXTERIEURE : CAS DE LA MISSION DE LA CEDEAO EN GUINEE BISSAU (ECOMIB)

INTRODUCTION

Un nouveau coronavirus appelé COVID 19 a fait son apparition en Décembre 2019 en Chine. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a déclaré l'alerte de la pandémie à la COVID 19 le 11 Mars 2020, vu la propagation rapide du virus dans le monde entier (1).

A l'instar de la communauté internationale, la République de Guinée Bissau (GB) a été touchée par cette pandémie. Elle enregistrait ses premiers cas le 26 Mars 2020 et compte à la date du 5 Aout 2020 1981 cas confirmés avec 27 décès (2). Dès lors les Forces de la mission de la CEDEAO en Guinée Bissau (ECOMIB) étaient exposées.

En effet l'ECOMIB, autorisée le 26 Avril 2012 par la conférence des chefs d'état et de gouvernement de la communauté à la suite d'un coup d'Etat survenu le 12 Avril 2012 (3), est présente en GB depuis mai 2012. Elle est actuellement composée de quatre unités fournies par le Nigéria,

le Sénégal, le Burkina Faso, le Togo ainsi que d'un état-major. Son rôle principal est d'aider à la sécurisation du processus de transition politique.

Pour protéger les forces contre l'infection à COVID 19, des mesures ont été prises par l'état-major afin d'éviter l'entrée et la propagation du virus au sein des différentes unités. L'hôpital de niveau II, sous la responsabilité du Sénégal, assurait la coordination de l'ensemble des activités par l'intermédiaire de son médecin chef.

L'objectif de cet article est de décliner le plan de riposte de l'ECOMIB face à la pandémie à COVID 19, en montrant le dispositif mis en place pour la prise en charge des cas et éviter la propagation de l'infection au sein des forces.

PRÉSENTATION DE L'HÔPITAL NIVEAU 2 (LEVEL 2)

Il s'agit de l'hôpital de référence de niveau 2 de l'ECOMIB. Il est une composante du détachement sénégalais, en plus de la Compagnie de

protection de Cumere située à 34 Km de Bissau. Il est implanté au sein de l'Hôpital Militaire Principal de Bissau.

Sa principale mission est de fournir un soutien sanitaire aux forces de l'ECOMIB et au personnel de la CEDEAO. De plus, il prodigue des soins gratuitement aux populations locales (civiles et militaires) et apporte un appui technique à l'Hôpital militaire de Bissau. Le personnel de l'hôpital est constitué en plus de l'équipe médicale, du personnel de soutien et d'une section de protection qui assure la sécurité de l'hôpital, ce qui fait un effectif de 80 éléments au total. Le personnel médical est composé d'un anesthésiste réanimateur, d'un médecin généraliste, de deux chirurgiens (orthopédie et chirurgie générale), d'un chirurgien-dentiste, d'un biologiste et d'un vétérinaire. Les paramédicaux sont au nombre de 27, avec un technicien supérieur en anesthésie, un technicien en biologie, deux techniciens en imagerie médicale, 1 technicien en odontostomatologie,



deux infirmiers du bloc opératoire et 17 infirmiers et aides infirmiers. L'hôpital dispose d'une capacité d'hospitalisation de 8 lits, d'un bloc opératoire, d'un cabinet dentaire, d'un laboratoire d'analyses biologiques, d'une pharmacie et d'une unité de radiologie de campagne. Chaque jour, nous recevons en moyenne 60 patients civils (40 pour la consultation générale et 20 pour la consultation dentaire), sans compter les militaires de l'ECOMIB et les urgences.

Le 8ème détachement sénégalais (DETSN 8) est présent en Guinée Bissau depuis le 5 Novembre 2020.

Depuis notre arrivée jusqu'au mois d'août, nos activités se répartissent comme suit :

- 6823 patients pour la consultation de médecine générale;
- 1905 patients en consultation dentaire;
- 177 interventions chirurgicales;
- 321 hospitalisations;
- 1017 analyses biologiques;
- 42 interventions pour l'hôpital militaire de Bissau;
- 1941 soins infirmiers;
- 82 examens de radiologie;
- 3 évacuations sanitaires vers l'hôpital de niveau 3 (level 3) pour les militaires.

Ce qui fait un total 12 311 patients, avec 11552 civils et 759 pour le personnel de l'ECOMIB

ORGANISATION DE LA RIPOSTE

• Activités préventives

➤ Dans un premier temps, des campagnes de sensibilisation ont

été menées au niveau des différentes unités (Sénégal, Nigéria, Burkina Faso et Togo) par leurs médecins respectifs.

➤ Pour le contingent sénégalais : sensibilisation sur le nouveau coronavirus par rapport à son mode de transmission et à la situation de la pandémie en Guinée-Bissau. L'accent a été mis sur le respect des mesures d'hygiène et de prévention : les gestes barrières. Ces derniers consistaient au port systématique de masque même dans la zone vie, au lavage régulier des mains, à éviter de se toucher le visage et de se couvrir le nez et la bouche quand on éternue ou tousse. Ces mesures étaient rappelées à chaque rassemblement, tout en respectant la distanciation sociale.

➤ Les autres mesures prises

- * Interdiction de sortie en dehors des heures de couvre-feu imposées par le pays hôte ;
- * Suspension des séances sport collectif hors et dans le cantonnement ;
- * Mise en chômage technique du personnel civil ;
- * Mise en place de dispositifs de lavage des mains (2) aussi bien à Cuméré qu'à l'hôpital de niveau 2 ;
- * Distribution de masques en tissus (deux par éléments) et de produits javellisés dans chaque chambre.

• Élaboration d'une stratégie globale

Un plan de riposte élaboré par le personnel médical des hôpitaux de niveau 1 (level 1) et 2 de l'ECOMIB a été remis aux autorités de la CEDEAO pour faire face à la pandémie.

Dans ce document, la stratégie globale

de l'ECOMIB a été déroulée.

Différentes cellules devaient être formées : coordination, gestion et intervention impliquant les membres de l'état-major et le personnel médical, avec pour chaque cellule un rôle précis afin de mieux coordonner la prise en charge des cas. Aussi le document précisait la nécessité de trouver des locaux supplémentaires (tentes, bâtiments préfabriqués) pour la mise en quarantaine et l'isolement, étant donné la faible capacité du level 2 (8 lits).

Deux situations étaient décrites dans ce plan de riposte.

➤ Absence de cas au sein de la force ECOMIB : renforcer les mesures d'hygiène et de prévention dans les différentes unités, avec une dotation suffisante en masques et en gel hydro alcoolique

➤ Présence de cas :

- * Soit intégrer le circuit Bissau Guinée pour la prise en charge des cas;
- * Ou prendre en charge les patients au level 2, avec une formation du personnel médical et la présence de moyens suffisants (option retenue)

Pour finir, une expression des besoins en masques, produits d'hygiène, médicaments et équipements de protection individuelle était établie.

• Réorganisation des activités de soin

Le nombre de patients consultés par jour a été revu à la baisse. Les interventions chirurgicales pour les civils ont été arrêtées. Des équipes de soin de 3 éléments ont été mises en



LA PARTICIPATION DES ARMÉES A LA REPONSE CONTRE LA PANDEMIE DE COVID-19

place. Ils se relayaient 1 jour sur 2 pour éviter la contamination du personnel médical. Les consultations se faisaient avec port de surblouse, masque chirurgical, charlotte et lunettes de protection. Pour la consultation dentaire, seules les urgences étaient maintenues.

• Réorganisation de l'infrastructure

L'hôpital niveau 2 a deux salles d'hospitalisation avec 4 lits chacune. Cependant, une des salles avait des problèmes de plomberie au niveau des toilettes. L'une a été désignée pour les cas suspects (quarantaine), l'autre salle avec des problèmes de toilette était réservée aux cas graves pour leur stabilisation, en attendant leur évacuation à l'hôpital de niveau 3 (level 3). Des lits ont été déplacés au laboratoire et dans les deux bureaux de médecins qui ont été réaménagés en salles d'hospitalisation avec les commodités requises. Le bureau de consultation a été délocalisés dans la zone intermédiaire.

• Mesures prises par l'état-major de l'ECOMIB

➤ un confinement généralisé des forces de l'ECOMIB a été décidé.

Cependant les éléments de la section de protection montaient toujours la garde au niveau du siège de la représentation spéciale de la CEDEAO, avec respect obligatoire du port de masque;

➤ réduction des activités au level 2;

➤ dotation de toutes les unités en produits d'hygiène et équipements de protection.

• Appui du Sénégal

➤ dotation en médicaments et équipements de protection individuelle (figure 1);



Figure 1 : Médecin en EPI dans la zone rouge

➤ appui du Programme Psychologique de Soutien des Armées;

➤ tests pour l'ensemble du personnel de l'hôpital;

➤ dotation en masque en tissus fabriqués par l'intendance des armées (2 par éléments).

PRISE EN CHARGE DES CAS

• Réorganisation de la chaîne de prise en charge

Pour éviter une saturation du level 2, une réorganisation de la chaîne de prise en charge a été établie (figure 2).

• Prélèvement et test

Les prélèvements étaient réalisés

dans un premier temps par les Bissau Guinéens. A un moment, le Sénégal



Figure 3 : Prélèvement pour un cas suspect

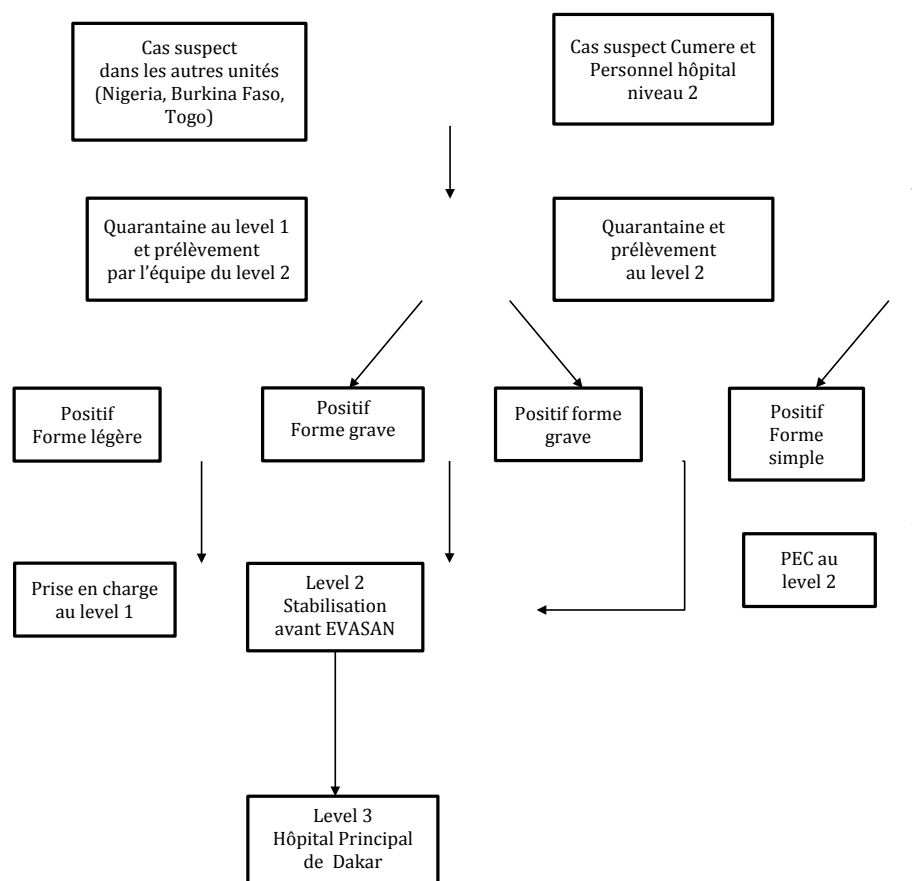


Figure 2 : Organigramme de la Prise en Charge

avait envoyé une équipe de préleveurs et les échantillons envoyés au Sénégal pour analyse, puisque le pays hôte était très débordé. Par la suite, un partenariat établi avec le laboratoire, a permis au level 2 de faire ses propres prélèvements et d'optimiser ainsi la prise en des patients (figure 3).

• Bilan de la prise en charge

Sur la période du 01/05/2020 au 01/08/2020, nous avons enregistré 21 cas de COVID 19 tous du détachement sénégalais, ce qui représente un ratio de 10,2 % par rapport à l'effectif total du contingent (21/205). L'âge moyen de nos patients était de 36 ans, avec des extrêmes de 26 et 56 ans. La

tranche d'âge la plus représentée était celle allant de 25 à 35 ans (61, 9%). Il y'avait 17 hommes pour 4 femmes. Les militaires du rang étaient plus affectés (52,4%), suivi des sous-officiers (33,3%) puis des officiers (14, 3%). Le personnel médical était contaminé dans 28,6% des cas. Le syndrome grippal était le symptôme le plus présent chez les patients (42, 8%), la diminution du goût était notée chez 23,8% des patients. Le nombre de cas enregistré par semaine était en moyenne de 2 patients. La durée moyenne d'hospitalisation était de 22 jours avec des extrêmes de 12 et 33 jours. Deux patients venaient de la compagnie de protection de Cumere.

Un patient avait été évacué au level 3 (Dakar), devant un tableau de détresse respiratoire qui avait bien évolué par la suite. Notre protocole thérapeutique était à base de chloroquine et d'azithromycine en plus du traitement symptomatique.

Tous nos patients avaient suivi ce protocole, sauf un du fait d'une existence d'un antécédent familial d'allergie à la chloroquine. Trois patients n'ont pas supporté la prise de chloroquine, ce qui nécessita son arrêt.

Deux patients ont été réinfectés à J12 et à J44 de leur guérison. Le tableau clinique était un syndrome grippal sans signes de gravité.

• Soutien psychologique

L'infection à COVID 19 étant une maladie très stigmatisant et le contexte d'opération extérieure s'y ajoutant, un soutien psychologique était nécessaire aussi bien pour les cas confirmés que le pour le reste de la troupe.

Le Programme Psychologique de Soutien des Armées (PSPA) a assuré la prise en charge psychologique via l'application WhatsApp par des appels vocaux ou vidéos.

• Lien épidémiologique

Le premier cas était probablement sporadique et a eu a contaminé les autres patients, vu la promiscuité dans la zone de vie.

DIFFICULTÉS

• Prélèvements et résultats

Le premier cas suspect a été admis à l'hôpital le 28 Avril 2020. Il s'agissait d'un élément de la section de protection résidant à l'hôpital. Il a été prélevé par l'équipe bissau guinéenne le 1 mai et les résultats obtenus le 9 mai. Pendant la période du 9 au 15 mai 2020, quatre



autres cas suspects ont été enregistrés. Pendant cette période l'équipe bissau guinéenne était très débordée et était difficilement joignable pour réaliser les tests. Vu la promiscuité dans la zone de vie, tous les militaires étaient considérés comme des cas contacts.

Devant cette situation, tous les militaires résidant à l'hôpital ont été prélevés. Une psychothérapie de soutien a été apportée à l'ensemble de la troupe. Nous avons obtenu deux jours plus tard les résultats, avec cinq nouveaux cas confirmés.

• Mise en quarantaine et isolement

L'hôpital de niveau 2 a une capacité de 8 lits. Étant donné l'étroitesse de l'infrastructure, nous avons été confrontés à de réels problèmes de place,

d'autant plus que les cas suspects et confirmés devaient être séparés. De ce fait les normes en termes de quarantaine et d'isolement n'étaient pas tout le temps respectées, car les salles d'hospitalisation sont situées dans le même compartiment. Nous avons également une possibilité d'extension au niveau des chambres. Ainsi, deux patients confirmés qui vivaient seuls étaient isolés dans leur chambre. A noter qu'à un certain moment, les cas suspects restaient dans leur chambre en attendant les résultats tout en respectant les mesures barrières.

Nous n'avons pas pu intégrer le circuit de mise en quarantaine ou d'isolement du pays hôte. En effet le centre de traitement, en l'occurrence l'hôpital Simon Mendes, n'hospitalisait que les cas qui avaient une comorbidité et par conséquent, nos patients n'étaient pas éligibles. Les autres cas étaient pris en charge à l'hôtel. Cependant, au moment

où nous voulions amener nos patients dans ce site, le gouvernement avait décidé la prise en charge à domicile des cas pauci symptomatiques.

Pour les formes graves, nous étions dans l'obligation de les adresser au level 3, en l'absence de moyens suffisants pour les prendre en charge.

COOPÉRATION AVEC L'ÉQUIPE MÉDICALE BISSAU GUINÉENNE

Dès le début de la pandémie, l'équipe d'alerte bissau guinéenne s'est chargée des prélèvements. Cependant, un retard considérable était observé aussi bien dans la réalisation des tests que dans l'obtention des résultats. De ce fait, nous avons contacté le responsable du laboratoire national afin d'effectuer nos propres prélèvements. Ainsi, nous avons été dotés en kits de prélèvement et en équipements de protection individuelle.

Cette solution nous a permis d'obtenir les résultats au bout de 3 jours en moyenne, alors qu'il fallait attendre parfois une semaine.

Prise-en charge des autres pathologies non COVID

Du fait de la présence du virus au sein de l'hôpital de référence de niveau 2 de l'ECOMIB, les activités avaient considérablement diminué. Les consultations se faisaient au niveau de la zone intermédiaire, avec un box de consultation générale faisant également office de salle de consultation dentaire pour les urgences. Il n'y a pas eu de patient nécessitant une intervention chirurgicale en urgence pendant cette période.

CAS DES AUTRES UNITÉS

L'organisation était faite de telle sorte que si les autres unités avaient des cas suspects, elles étaient prélevées par l'équipe de l'hôpital niveau 2. Cependant, la quarantaine se faisait au niveau de leurs unités respectives (figure 1). Pendant cette période, les autres composantes de la force ECOMIB n'avaient pas enregistré de cas confirmés.

COMMENTAIRES

Le contingent sénégalais a ses particularités par rapport à sa zone vie, aussi bien à Cumere qu'à l'hôpital niveau 2. En effet la proximité de l'hôpital avec la zone vie constitue un véritable facteur de risque de propagation du virus. De plus le level 2 est implanté à l'intérieur de l'hôpital militaire bissau guinéen, avec un espace commun avec la population locale, ce qui fait que le confinement était difficilement réalisable. De même à Cumeré, la zone vie se situe à l'intérieur du cantonnement bissau guinéen destiné à l'instruction des nouvelles recrues. Tandis que les autres unités ont leur propre cantonnement sans espace commun avec la population. Ces considérations peuvent expliquer le nombre important de cas constatés au niveau du détachement sénégalais.

L'équipe médical, atteint dans 28,6 % des cas, a été amputé d'une partie son personnel pour mener à bien la mission qui est dévolue à l'hôpital. D'où la nécessité, pour le personnel médical, de se préserver en respectant les mesures d'hygiène pour la prise en charge correcte des cas. Dans l'avenir il faudrait peut-être une force médicale d'attente pour prêter main forte au



level 2, si le personnel est dépassé.

Par ailleurs, vu la grande promiscuité qui règne dans les logements, le nombre de cas pouvait bien être au-delà de 21. Le respect des mesures barrières a permis d'endiguer la propagation de la maladie

CONCLUSION

La prise en charge de l'infection à COVID 19 en opération extérieure est complexe. Il est impératif de conserver son capital humain et de moduler

son infrastructure pour poursuivre sa mission. Le respect des mesures barrières contribue largement à limiter la propagation de la pandémie au sein de la troupe. Une coopération avec le pays hôte est souhaitable, pour une prise en charge correcte des cas.

Références

1. Chronologie de l'action de l'OMS face à la COVID-19 [Internet]. [cité 5 août 2020]. Disponible sur: <https://www.who.int/fr/news-room/detail/29-06-2020-covidtimeline>

2. Guinea-Bissau: WHO Coronavirus Disease (COVID-19) Dashboard [Internet]. [cité 5 août 2020]. Disponible sur: <https://covid19.who.int>

3. Historique ECOMIB [Internet]. Réseau de recherche sur les opérations de paix (ROP). [cité 5 août 2020]. Disponible sur: <http://www.operationspaix.net/168-historique-ecomib.html>



COVID-19

SYMPTÔMES CORONAVIRUS :

**Fièvre, toux, maux de gorge,
difficultés respiratoires.**

**Pour nous protéger, protéger notre Unité,
protéger nos Familles.**

**Médecin chef
des Armées (MCA)
77 333 00 12**



Hélicoptère d'instruction

Portée de vol 350 km
Durée de vol 2,6 h
Vitesse de croisière 160 km/h
Vitesse maximale 180 km/h
Carburant essence
Capacité 252 kg

AK1-3

INTERNATIONAL EQUIPEMENT



+221 77 33 741 77

+38 050 72 493 76



Détection des mines et dépollution de champ de tir



Altitude opérationnelle, m	5 - 600
Vitesse (max), km/h	jusqu'à 50
Charge utile (max), kg	jusqu'à 2,5
Autonomie	2 heures (CU 2,5 kg)
Poids au décollage (MTOW), kg	19
Température opérationnelle	de -15°C à +40°C
Humidité	≤ 90% à t° +25°C
Résistance au vent	10 m / s
Pluie	jusqu'à 3 mm à l'heure
Type de bâti	Hexa
Quantité de moteurs, pcs	6, BLDC
Type de système d'alimentation	hybride essence-électricité

Transmission de vidéo

Gamme	15 km
Format	HD 1080p
Cryptage	AES128



Lieutenant-Colonel Alexis G VASSE
Adjt opérations / ZM n°2

Participation de la Zone militaire n°2 à l'application de l'état d'urgence

Dans son adresse à la nation, le 29 juin 2020, S.E. le président Macky SALL rappelait, avant la levée de l'état d'urgence instauré un trimestre plus tôt, « Je réitère nos remerciements aux autres Services de l'Etat mobilisés dans la riposte [...] et à nos vaillantes Forces de défense et de sécurité déployées dans le cadre de l'état d'urgence ».

Malgré la décision commune de fermeture des frontières terrestres, prise au plus haut niveau, avec la République islamique de Mauritanie voisine, liée à la pandémie à COVID-19 et les restrictions du trafic interurbain, l'application dudit état d'exception correspond, paradoxalement, à une situation particulière, dans la portion septentrionale du territoire national.

En effet, la Zone militaire n°2 a connu durant cette période, une augmentation sans précédent de ses activités opérationnelles, dans les régions administratives de Louga, Matam et Saint-Louis, représentant, en superficie, près du tiers du sanctuaire national.

Dès lors, il fallait maintenir un équilibre entre les fonctions régaliennes habituelles, de veille au niveau du premier rideau que constituent les unités frontalières et les demandes quotidiennes pouvant faire subitement basculer les unités en mode de maîtrise de la violence urbaine.

A cet égard, dans le cadre légal ad hoc, sur toute l'étendue de sa zone d'action, la Zone militaire n°2 a participé aussi bien à la planification du déploiement des forces responsables de l'application du couvre-feu, qu'aux mesures permettant de garantir la fermeture de la frontière, à partir de la rive gauche du Fleuve Sénégal, la restriction des mouvements et l'accompagnement de la résilience socioéconomique.

LE CADRE LEGAL D'EVOLUTION

Le Président de la république a proclamé l'état d'urgence sur le territoire national, par le décret n° 2020-830 du 23 mars 2020, visant plus particulièrement les articles 3 à 14 de la loi 69-029.

Cette situation d'exception « constitue un régime de légalité destiné, en cas de période de crise intérieure ou de tension extérieure grave, à mettre à la disposition du Gouvernement les pouvoirs nécessaires au maintien de l'ordre » *.

En répercussion, les gouverneurs et préfets des trois régions administratives précitées ont donc produit une série d'arrêtés locaux, en vertu des pouvoirs que leur conférait ladite loi, limitant la circulation à travers la zone d'action.

Aussi, les ordres d'opérations de la participation militaire étaient-ils expressément justifiés par les garde-fous des trois articles ci-après :

« **ARTICLE 3** : La déclaration de l'état d'urgence donne pouvoir à l'autorité administrative compétente :

1°- de réglementer ou d'interdire la circulation des personnes, des véhicules ou des biens dans certains lieux et à certaines heures ;

ARTICLE 4 : L'autorité administrative compétente peut instituer aux abords des frontières terrestres et maritimes



et autour des aéroports, des zones de sécurité [...] Elle fixe également, après consultation des Ministres intéressés, les points de passage réservés à l'entrée sur le territoire national et à la sortie de ce territoire.

ARTICLE 8 : L'autorité administrative compétente peut interdire, à titre général ou particulier, la circulation des aéronefs civils sur tout ou partie du territoire national et des eaux territoriales et des navires dans tout ou partie des eaux territoriales ».

De ce fait, en réponse, le déploiement de la Zone militaire n°2 devait pouvoir permettre de faire respecter l'interdiction de transport interurbain, la suspension de la navigation sur le Fleuve Sénégal, des lisières Est de Saint-Louis, à Dembankané (dans le Matam) et l'interdiction de franchissement non autorisé de la frontière.

... DES ACTIVITES OPERATIONNELLE MIXTES DIURNES ET NOCTURNES

Pour répondre d'une manière idoine à l'engagement coordonné des Forces de défense et de sécurité (FDS), dans les régions de Louga, Matam et Saint-Louis, la Zone militaire n°2 a joué sa partition dès la phase de planification.

C'est ainsi que les comités régionaux de sécurité ont enregistré une participation active du commandement zonal et du commandant d'armes de Matam, dans la répartition des tâches et l'attribution de secteurs de responsabilité, en liaison avec la Police nationale, dans les grandes agglomérations et les éléments de la Légion Nord de gendarmerie, dans les aires périphériques et rurales.



La coopération avec les FDS de 1ère et 2e catégorie a d'ailleurs fait l'objet d'une visite terrain du général de division El Hadji Daouda NIANG, Inspecteur général des Forces armées, à Saint-Louis et à Louga, dans la nuit du 11 au 12 juin 2020.

Concomitamment, des postes de contrôle routier, établis de concert avec la Police et la Gendarmerie nationale ont permis de quadriller Saint-Louis Sor, Bango, Ngallèle, la Langue de Barbarie, la périphérie rurale de Louga, celle de Ourossogui et de Podor.

...UN DEPLOIEMENT TERRESTRE PERMANENT ET ADAPTE

Auparavant, dès le 26 mars 2020, avec un dispositif de postes de surveillance et des embuscades au niveau des points de passage non officiels de la rive gauche, le maillage RENS zonal a pu être positivement

éprouvé.

Les formations de combat de la zone ont été ainsi mises à contribution, le 2e Bataillon d'infanterie à Saint-Louis (2e et 3e CFV) et Podor (1e CFV), un détachement du 22e Bataillon de reconnaissance et d'appui (BRA) à Louga et le 32e Bataillon d'infanterie, rayonnant dans la région de Matam.

Alors, les sections motorisées déployées en autonomie initiale, le long du Fleuve Sénégal, ont bénéficié d'une bonne liberté d'action pour exécuter leurs mouvements, de manière aléatoire, de la Commune de Ronkh, frontalière, en passant par les points de passage situé au niveau des méandres du Fleuve Sénégal à l'Est de Podor, jusqu'à la limite orientale de la zone, aux confins de la région de Matam.

A ce propos, une visite terrain du général de corps aérien Birame Diop, Chef d'Etat-major général des Armées, à Wassoul (Commune de Ronkh) et Rosso a pu s'assurer de

l'engagement des hommes et de l'ampleur de la tâche qui leur était dévolue.

... DES SORTIES AERIENNES ET FLUVIOMARITIMES AD HOC

Des incidents majeurs liés au franchissement interdit de la frontière auraient pu avoir un impact dévastateur sur les relations de bon voisinage de part et d'autre du Fleuve Sénégal.

En plus de la porosité de la frontière, créée par la pléthore de points de franchissement non autorisés le long dudit fleuve, il y a de vastes étendues semi-désertiques, austères et des espaces lacunaires qui justifient une observation aérienne.

Cette donne fait que les activités opérationnelles ont aussi été menées dans la troisième dimension et en milieu aquatique, sur les « marches » du territoire national.

Pour cela, le Commandement a mis à disposition les capacités nécessaires afin d'améliorer le contrôle de la frange frontalière d'intérêt :

• Aéronefs

La Zone aura bénéficié de sept sorties, au total (KING AIR B200 et EPSILON TB 30) pour intensifier la surveillance de la frange frontalière et des accès allant du Sud au Nord du Fleuve Sénégal. Les détails des survols en question étaient coordonnés, par l'état-major zonal, sur demande directe d'appui RENS aux pilotes.

• Moyens navals

- Trois vedettes ont effectué des postes de contrôle fixes, quotidiens, sur le Fleuve Sénégal pour toute la

période et elles

ont permis de conduire soixante et une patrouilles fluvio-maritimes, à Saint-Louis jusqu'à l'embouchure du Fleuve Sénégal et sur l'axe Saint-Louis - Diama ;

- et 02 embarcations pneumatiques à coque rigide (RHIB) ont exécuté trente-huit (38) sorties fluviales, de Ronkh à Dagana.

Dans le même élan, les usagers du plan d'eau ont été, à chaque contrôle des fusiliers marins, sensibilisés sur la COVID-19 et les dangers de l'introduction de passagers clandestins en provenance d'autres pays plus contaminés.

... DONNEES STATISTIQUES

Pour un effectif engagé de deux cent trente-six (236) hommes, en moyenne journalière, du 24 mars au 30 juin 2020 :

• MOBTER

- deux camions MERCEDES 1017;

- treize (13) camionnettes TOYOTA LANDCRUISER;

- et une camionnette TOYOTA HILUX de commandement.

• Bilan

- Deux cent soixante-neuf (269) patrouilles mixtes de localité avec la Police et la Gendarmerie ;

- quinze (15) nomadisations avec un effectif mixte soutenu par des gendarmes, douaniers et agents du service d'hygiène ;

- vingt-huit pirogues immobilisées à un point de passage non officiel, onze (11) marins-pêcheurs à bord, en infraction à la navigation sur le Fleuve Sénégal;

- quatre pirogues immobilisées avec vingt-six (26) marins-pêcheurs, en infraction à la navigation fluvio-maritime (transport interurbain);

- quatre cent quatre vingt-seize (496) pirogues interceptées, contrôlées et identification de trois mille quatre cent quatre vingt-neuf (3489) passagers réguliers ;

- six conducteurs de «jakarta» interpellés de nuit avec leur motocyclette;





- un conducteur interpellé à bord de son véhicule particulier, en violation du couvre-feu ;
- un camion immobilisé avec six passagers en cabine, en infraction des mesures générales sur le transport;
- une charrette hippomobile immobilisée, avec un fraudeur à bord ;
- trois ressortissants étrangers auteurs de tentatives de franchissement nocturne non autorisé, interpellés à partir d'un point de passage non officiel de la rive gauche du Fleuve Sénégal;
- deux ressortissants étrangers auteurs de tentatives nocturnes de franchissement interpellés, en provenance de la rive droite du Fleuve Sénégal;
- 91 piétons contrevenant au couvre-feu dont 02 détenteurs de chanvre indien remis aux brigades de gendarmerie et commissariats de police correspondants;
- 05 évacuations sanitaires urgentes sur l'Hôpital régional de Saint-Louis, par les unités motorisées déployées sur le terrain (civils en détresse, femmes menacées d'un accouchement imminent...);

... ACCOMPAGNEMENT DE LA RESILIENCE SOCIOECONOMIQUE

Engagé, de prime abord dans la planification des mouvements, le commandement zonal a activement participé aux réunions hebdomadaires et ad hoc des comités régionaux de gestion et tournées départementales.

La phase I consistait à l'emmagasiner de vivres d'aide d'urgence, puis leur sécurisation au niveau du camp militaire DEH Momar Gary (12e Bataillon d'instruction) et du magasin militaire de l'Île Nord, alors qu'à Louga, deux silos civils étaient gardés par le détachement du 22e BRA.

Quant à la phase II, elle a fait l'objet d'une nouvelle planification, en liaison avec les inspecteurs régionaux du Commissariat à la sécurité alimentaire, les directeurs régionaux du développement communautaire et les communes

ciblées. Il s'agissait d'escorter les convois alimentaires non pris en compte par la Gendarmerie nationale et de sécuriser la distribution sur site.

Il a fallu enfin maintenir une

coopération étroite avec les autres FDS, pour mieux coordonner le suivi des mesures de résilience effectuées à Louga, à Saint-Louis, dans le département de Podor et à Matam (particulièrement Ranérou) et Ourosogui.

En plus, en soutien au comité de suivi de la mise en œuvre OPS FORCE COVID-19, des escortes ont été faites.

Par conséquent, les unités de combat implantées dans les garnisons de Louga, Matam et Saint-Louis se sont particulièrement investies, aux côtés des autres FDS, lors de l'application de l'état d'urgence, par des activités dynamiques et un dispositif de surveillance de la frange frontalière.

En dépit de son vaste secteur de responsabilité, de cette charge opérationnelle et forte de son organisation, depuis le 15 mars 2020, la Zone militaire n°2 aura aussi réussi le défi de la participation, par la planification des mouvements, la sécurisation du stockage et la distribution de kits complets aux populations nécessiteuses.

* loi 69-029 du 29 avril 1969 relative à l'état d'urgence et à l'état de siège





Capitaine Soucka THIARE
Commandant la 31^e Compagnie de combat

Le 3^e Bataillon d'infanterie au cœur de la lutte contre la pandémie de Covid-19 et l'application de l'état d'urgence en Zone militaire n°3

Dans un contexte de pandémie, le monde se voit dans l'obligance d'être résilient afin de faire face aux défis qui l'interpellent. Dans cette logique, le coronavirus ou covid-19 qui est apparu dès le mois de décembre 2019 dans la province de Wuhan en Chine, a obligé les autorités compétentes à prendre des mesures idoines afin d'amoindrir ses désastreuses conséquences et de porter un coup d'arrêt à sa propagation au sein de la population.

En effet, au Sénégal, l'adresse à la nation du chef de l'Etat sur la question de suivi de l'instauration d'un couvre-feu qui était désormais nécessaire à compter du 23 mars 2020, trouve sa logique dans l'application des directives édictées par le gouvernement et dont le commandement de la zone militaire n°3 aura fait sienne en instruisant tous les corps de la place à œuvrer à leurs

application.

Ainsi, dans une dynamique de collaboration et de coopération avec les autres Forces de Défense et de Sécurité (FDS), le 3^e Bataillon d'infanterie a pu accomplir la mission qui lui a été assignée, en menant des patrouilles nocturnes et des activités de nomadisation dans la zone de responsabilité du Commandant de la Zone militaire n°3.

I- PATROUILLES NOCTURNES

Exécutées quotidiennement suivant un planning opérationnel approuvé par l'autorité, elles ont permis un maillage de la zone et d'adopter une posture dissuasive afin de garder la population confinée durant les horaires de couvre-feu. Face à l'incivisme d'une certaine couche de la population, les

« légionnaires » ont su faire preuve de fermeté et de professionnalisme grâce auxquels la région de Kaolack s'est montrée parmi les plus résilientes du pays.

En effet, le succès de cette résilience de la région de Kaolack face à la pandémie du COVID-19 est certes, en partie, bien obtenu grâce surtout aux efforts du Commandement qui a bien voulu mettre à la disposition de BATROIS les moyens logistiques nécessaires à l'exécution des tâches quotidiennes. En conséquence, les patrouilles nocturnes ont pu être exécutées tous les jours durant la période de confinement.

En complément au maillage sécuritaire et surtout pour mieux marquer la présence des FDS dans les localités lointaines de la zone, des activités de nomadisations sont, en permanence, conduites à travers un calendrier



cohérent et en parfaite synergie avec les autres FDS dans toute l'étendue de la Zone militaire n°3.

II- NOMADISATION

Ayant pour vocation de pérenniser les missions régaliennes de l'Etat dans les localités les plus isolées ou adossées aux frontières et dépourvues de cantonnements militaires par une présence effective des FDS, les activités de nomadisation ont permis d'empêcher, non seulement, toute tentative de violation des mesures de prévention contre la COVID-19, mais surtout d'assurer la protection des populations et de leurs biens. A ce titre, le BATROIS compte dans son

actif plusieurs sorties terrain avec une fréquence régulière. C'est dans ce cadre, par exemple, que des reconnaissances ont été effectuées dans le quadrilatère Gossas – Khelcom Diaga - Ndium Guent – Malem Hodar et Kaffrine, dans la période du 28 avril au 06 mai 2020, permettant l'interdiction de toute circulation clandestine dans cette zone souvent trop fréquentée par des individus mal intentionnés. Ainsi, en faisant effort sur les pistes et axes secondaires, des motos Jakarta et charrettes à bord desquelles des quantités importantes de produits frauduleux en provenance de la Gambie ont été interceptées et mises à la disposition de la Gendarmerie

nationale ou de la Douane. En clair, ces résultats ont été obtenus grâce à une collaboration et une coopération parfaites entre les Forces de Défense et de Sécurité de la zone militaire N°3.

En somme, la Zone militaire n°3 a placé la lutte contre la pandémie au cœur de ses priorités, en s'appuyant sur ses unités de combat, en l'occurrence, le BATROIS, le 23e BRA et le BTG. Cela s'est traduit par la mise en œuvre de mécanismes de lutte efficaces à travers des sensibilisations, des patrouilles nocturnes pour l'application du couvre-feu et des nomadisations dans les localités assez lointaines.

« QUI S'Y FROTTE S'Y PIQUE »





Capitaine de corvette Abdou Wahabe SARR
Marine nationale

La Marine nationale : un maillon essentiel du dispositif de lutte contre la pandémie de COVID-19

Dans le cadre de l'engagement national pour la lutte contre la COVID-19, les Armées se sont très rapidement mobilisées, se projetant en première ligne dès les premiers cas positifs, pour empêcher la propagation de la pandémie dans notre pays.

En application des mesures relatives à la fermeture des frontières, à l'instauration de l'état d'urgence et d'un couvre-feu, la Marine nationale a renforcé son dispositif de surveillance des approches frontalières et de contrôle fluviomaritime articulé autour de ses différentes bases navales.

En parfaite synergie avec les autres acteurs maritimes, la Marine nationale a mis ses moyens navals et son expertise pour faire appliquer les mesures prises dans le domaine maritime. Ces dernières astreignent les navires attendus aux ports sénégalais de se soumettre à un contrôle sanitaire au large de Gorée, avant un éventuel accostage aux ports de Dakar, Kaolack ou Ziguinchor.

Globalement, le dispositif visait à contrôler

les points frontaliers de passage fluvial et les points côtiers de débarquement, à surveiller les points d'accès portuaires et à interdire le transport de passagers à bord d'embarcations artisanales.

Principal outil de coordination et de conduite des activités de la Marine nationale, le Centre de coordination des opérations (CCO) constitue un maillon essentiel dans le dispositif. Le CCO assure le suivi des navires présents dans la ZEE sénégalaise et particulièrement ceux prévus aux ports sénégalais. Ces données sont partagées avec les autres administrations maritimes compétentes, notamment le service de contrôle sanitaire aux frontières maritimes (CSFM), afin de s'assurer que tous les navires accédant aux ports sénégalais ont subi le contrôle conformément au protocole sanitaire.

Au bilan, à la date du 10 octobre 2020, la Marine nationale a intercepté dix pirogues en provenance des pays frontaliers et de localités sénégalaises, avec cent-huit personnes à bord, pour transport illégal de passagers.



Capitaine Alphonse FAYE
EMAIR

LA SURVEILLANCE DES FRONTIERES AERIENNES LORS DE LA PANDEMIE DE COVID-19



L'Armée de l'air a participé de fort belle manière à la surveillance des frontières, face au risque lié à la propagation de la maladie du nouveau coronavirus (COVID-19) déclarée comme une pandémie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) depuis le 11 mars 2020.

En effet, la longue durée d'incubation, des premiers symptômes peu spécifiques, une transmission essentiellement par voie aérienne ou contact rapproché et un virus pouvant conserver son infectiosité pendant quelques heures sur des surfaces inertes en sus de la perméabilité des frontières avaient largement contribué à l'évolution de la situation épidémique. Apparue pour la première fois à Wuhan dans la province du Hubei en Chine au mois de décembre 2019, la COVID-19 finira par percer nos frontières le 2 mars 2020.



Face à cette menace encore inconnue et des premiers cas provenant hors du territoire national, les autorités étatiques ordonnèrent la fermeture des frontières à compter du 18 mars 2020. Cette décision s'appuie sur les recommandations des professionnels de la santé, en vue de rompre la chaîne de transmission.

Malgré ces mesures visant à limiter la propagation du virus, la maladie continua à se propager et à gagner de l'ampleur. En réponse à ce développement, l'état d'urgence et un couvre-feu furent instaurés sur toute l'étendue du territoire national, le 23 mars 2020.

C'est ainsi que les forces de défense et de sécurité ont été particulièrement sollicitées, conformément à la loi 69-29 du 29 avril 1969, pour faire respecter les restrictions relatives à l'état d'urgence.

Cependant, plusieurs violations notées à travers

de nombreux points de passages interurbains et frontaliers non officiels ont incité le commandement à émettre un ordre de conduite qui prévoyait la mise en œuvre d'aéronefs pour appuyer les unités terrestres dans le cadre de la surveillance de nos frontières au niveau des zones militaires n° 2, 4, 5 et 6.

L'Armée de l'air a ainsi mis en place les trois détachements air (Detair) suivants le 26 avril 2020 :

- Le Detair Thiès, équipé d'un Epsilon TB30, assurait des missions ponctuelles de reconnaissance et de surveillance le long des secteurs Nord et Est de la frontière au profit des zones militaires n°2 et 4.

- Le Detair Tambacounda, déployé le 27 Avril 2020, mettait en œuvre un King Air 200 pour les opérations de



surveillance des frontières. Aussi, du personnel de mise en œuvre ainsi que du matériel de soutien logistique furent déployés sur zone. Il s'agissait d'un camion-citerne de 15 000 Litres, d'un groupe électrogène, de deux groupes portatifs, trois pilotes, un photographe, six mécaniciens spécialistes et trois mécaniciens du service général et deux soutiers.

- Le Detair Saint-Louis, constitué de deux soutiers, assurait l'avitaillement lors des escales techniques en zone 2, grâce à un camion-citerne de 10 000 Litres.

Les missions assignées à ces détachements consistaient à effectuer des patrouilles le long de la frontière avec les pays limitrophes, pour veiller à l'application rigoureuse de la fermeture des frontières. Ainsi les opérations visaient essentiellement :

- l'identification des embarcations civiles et militaires et

les mouvements de pirogues sur le fleuve Sénégal ;

- la reconnaissance aérienne des secteurs d'activités, de trafic et axes ou itinéraires de franchissement au niveau de la frontière ;

- le renseignement sur les activités des populations par rapport aux interdictions relatives aux rassemblements et déplacements interurbains ;

- le renseignement sur les itinéraires d'approche et axes secondaires entre les localités et sur d'éventuelles activités illégales d'orpaillage et de trafic de bois dans les zones transfrontalières.

A la fin de chaque sortie, les équipages revenaient sur le déroulement de la mission, les objectifs fixés avant le décollage et les difficultés rencontrées, avant de soumettre un compte rendu détaillé avec les prises de vue au commandement.

En somme l'Armée de l'air a pu répondre à l'appel du commandement et des autorités étatiques en mettant un dispositif opérationnel contribuant grandement à la lutte contre la propagation de la COVID-19. Les opérations de surveillance ont participé à dissuader le franchissement et la navigation de bateaux et embarcations sur le fleuve par les populations, de Saint-Louis à Bakel. Aussi, des renseignements ont été fournis sur les rassemblements de personnes dans les endroits proscrits (quais, berges, etc.) et sur les voies de contournement utilisées par les contrevenants aux mesures de restriction des déplacements interurbains.

Dans les parties Est et Sud, en plus des constatations faites au Nord, les équipages ont pu identifier des zones d'activités illicites (coupes de bois, orpaillage clandestin, etc.). Cela a permis de renforcer les renseignements sur les activités illicites menées dans la zone et de contribuer à une meilleure utilisation des unités déployées au sol.

Pendant deux mois, L'Armée de l'air a ainsi mis les moyens matériels, humains et financiers, pour assurer une bonne exécution de la mission de surveillance des frontières. Au total 44 heures de vol ont été effectuées sans incident dont 18 par le Detair Thiès et 26 par le Detair Tambacounda et 10 500 litres de carburant consommés. Ces missions ont d'une part permis au commandement de mettre en œuvre la politique de lutte contre la pandémie de la COVID-19 et, d'autre part, aux équipages de renforcer leur capacité opérationnelle.



CENTRALE PAPETIERE



Fournitures de Bureaux et Scolaires

ILS NOUS FONT CONFIANCE :



48, Rue Amadou Assane Ndoye
Tél : 33 821 82 35
Fax : 33 839 42 42
Email : centralepap@orange.sn

**LIVRAISON
OFFERTE**

*Offre soumise à condition



Intendant colonel Mame Abdou NDIAYE
Chef du Service des Intendances régionales à compétence générale

CONTRIBUTION DE LA DIRECTION DE L'INTENDANCE DES ARMEES A LA LUTTE CONTRE LA COVID-19

La pandémie de la Covid-19, apparue en Chine dans la province de Hubei à Wuhan en décembre 2019, s'est très vite répandue telle une onde de choc dans le reste du monde, au début de l'année 2020. C'est ainsi qu'elle a plongé les Etats dans une situation de « guerre sanitaire », leur imposant de mettre en place des mécanismes de lutte contre cet ennemi commun, vicieux et invisible.

Le Président de la République chef suprême des armées, a organisé la riposte et pris des décisions importantes pour contenir et freiner la propagation du virus.

Faisant sienne cette volonté, le commandement militaire a donné les instructions nécessaires pour organiser la riposte des armées dans le sillage de la riposte nationale.

Fidèle à sa mission de satisfaction des besoins des forces de défense et de sécurité, la Direction de l'intendance s'est engagée dans la lutte contre la pandémie en intervenant dans plusieurs domaines de soutien au profit des différents acteurs engagés dans la lutte contre la covid.

D'abord au profit des forces armées. En effet, conformément aux instructions du Général de corps aérien, Chef d'état-major général des Armées (CEMGA), les armées ont déployé un hôpital mobile de campagne à Touba, dès le 17 mars 2020 et pour une durée d' un (01) mois.

Pour maintenir la capacité opérationnelle des personnels engagés à Touba, la DIRINT a aussitôt déployé une section d'exploitation de l'Intendance (SEI) pour assurer le soutien de l'hôpital dans plusieurs domaines notamment l'habillement, l'alimentation et l'ameublement.

La DIRINT a ainsi déployé à Touba tous les matériels de son module 150, dont la mission est de soutenir des unités militaires en campagne.

Ces matériels sont essentiellement constitués par :

- **des unités d'exploitation** : une cuisine roulante, une unité de boulangerie de campagne, une unité de conservation comportant une chambre froide positive et négative, une unité de traitement de linge en campagne, une remorque sanitaire à six (06) cabines, deux (02) citernes à eau de 20 000 litres ;

- **une tente de campement et de couchage équipée** de lits picots (80), de moustiquaires, de draps et de couvertures ;

- **une tente de restauration équipée** de tables, de chaises et de toute la vaisselle nécessaire pour assurer l'alimentation des personnels dans des conditions d'hygiène et de sécurité satisfaisantes.

L'exploitation de tous ces matériels déployés à Touba a été assurée par des spécialistes du soutien (électromécaniciens, cuisiniers, boulangers).



Pour contenir la propagation du virus au sein des forces de défense et de sécurité, la DIRINT a confectionné et distribué des équipements de protection individuelle (EPI) en faisant tourner les ateliers, nuit et jour. C'est ainsi que 317 197 masques ont été confectionnés et distribués dont **256 167** pour le Ministère des Forces armées (formations militaires et personnels civils). Des structures communautaires, des services publics et privés ont aussi reçu des EPI dans le cadre du concept Armée-Nation.

Ensuite, la DIRINT a participé aux actions sociales du Chef d'état-major général des Armées, au profit des familles militaires. En effet, le CEMGA a lancé l'opération ramadan 2020 pour appuyer les familles militaires et les aider à rester dans leur environnement immédiat, dans le cadre des mesures de confinement.

Cet acte de solidarité de haute portée sociale a été porté par la DIRINT qui a mobilisé toutes ses unités de boulangerie (fixes et mobiles) pour satisfaire la forte demande de pain des familles militaires et civiles.

Les opérations de distribution de pain ont été assurées par les équipes de militaires et les associations de jeunes des cités, dans une parfaite collaboration Armée-Nation.

Un million (1 000 000) de baguettes de pains ont été distribués, soit une moyenne de quatre (04) baguettes par famille et par jour pendant 30 jours.

Enfin dans le cadre du concept Armée-Nation, pour être en phase avec le protocole sanitaire, la DIRINT a mis à la disposition du Ministère de la Santé et de l'Action Sociale (MSAS), le centre aéré de Guéréo pour aider à la prise en charge des patients.

Ce centre d'une capacité de quatre cents (400) lits, a permis d'apporter une alternative à la saturation des centres de traitement de la COVID-19.

Ce centre a également pris en compte l'accueil et l'hébergement des militaires de retour au Sénégal à la fin de leurs missions (stages, OPEX).

En définitive, la DIRINT a été fortement sollicitée pour participer aux opérations de lutte contre la COVID-19.

En tant qu'organisme pourvoyeur des armées, spécialisé dans le soutien de l'homme des forces de défense et de sécurité, la DIRINT a su s'adapter à ce soutien nouveau et complexe, relativement à la question sanitaire.



Lieutenant-colonel Moussa BAYO
Officier Adjoint DIRMAT

PROGRAMME DE RESILIENCE COVID 19 : APPUI LOGISTIQUE DES ARMEES

Dans le cadre de l'analyse du contexte sécuritaire, les armées ont toujours pris en compte les risques sanitaires pour continuer à jouer efficacement leur rôle de protection des populations et du territoire national. Les capacités militaires d'intervention ont été régulièrement mobilisées pour renforcer le dispositif national mis en place pour lutter contre les pandémies. L'épidémie d'Ebola survenue en 2014-2016 en est une parfaite illustration. D'ailleurs les leçons tirées de la gestion du virus Ebola ont permis de montrer que les armées disposent d'équipements et des ressources humaines bien formées, disciplinées et immédiatement mobilisables qui leur permettent d'intervenir efficacement et rapidement en cas de pandémies.

Ainsi, pour la mise en œuvre du programme de résilience COVID 19, les armées ont-elles apporté un appui au Ministère du développement communautaire, de l'équité sociale et territoriale chargé de distribuer des denrées au profit d'un million de ménages vulnérables.

La participation des armées, à ces opérations de distribution de denrées qui ont concerné les 552 collectivités territoriales réparties sur

l'ensemble du territoire national, se résume essentiellement, au-delà de la sécurisation, à un appui technique et une mise à disposition de moyens de transport et de stockage. La contribution des armées a été bien appréciée par les autorités, malgré quelques difficultés rencontrées. C'est pourquoi, des recommandations ont été élaborées pour mieux préparer les engagements futurs dans le cadre de ces genres d'intervention.

D'entrée de jeu, il faut rappeler qu'il s'agissait d'acheminer 146 000 tonnes de denrées de Dakar vers les 45 départements du Sénégal. Cette opération très complexe, jamais réalisée en Afrique, nécessitait la disponibilité d'un expert en logistique. C'est ainsi que le Chef de la Division Soutien Transit a été mis à la disposition du Ministère du Développement Communautaire pour apporter un appui technique au Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) pour la planification et la conduite des opérations d'acheminement. Le représentant des armées, avant le démarrage des activités, a suggéré au Ministre de prendre en compte la nécessité de trouver un compromis entre la transparence, la sécurité et la rapidité. Mais aussi, de commencer

les expéditions par les régions méridionales et orientales, à cause de la précocité pluviométrique.

D'abord pour la **transparence**, il fallait exiger que les bordereaux de livraison, après le chargement des camions, soient conjointement signés par la gendarmerie et le CSA. Il est bien de rappeler que le Chef d'Etat Major Général des Armées avait beaucoup insisté sur le fait que les armées devraient bien jouer le rôle qui leur est dévolu, tout en préservant leur image de marque. A la fin des opérations, aucune perte ou détournement n'a été signalé au cours des expéditions confiées aux armées.

Pour ce qui concerne la **sécurité**, il faut signaler qu'il était obligatoire que les camions chargés soient escortés par convois de 15 à 20 camions jusqu'à leurs diverses destinations. Sur presque 4500 camions mobilisés, il n'a été enregistré que 3 accidents mineurs.

Enfin pour boucler les opérations dans des délais raisonnables, il fallait travailler 16 heures par jour. Ceci a permis d'atteindre l'objectif de 50 camions par jour, malgré le contexte sanitaire qui n'était pas favorable à la mobilisation de plusieurs manutentionnaires sur un même site



LA PARTICIPATION DES ARMEES A LA REPONSE CONTRE LA PANDEMIE DE COVID-19

de chargement.

Les armées, au-delà de l'appui technique, ont mis à contribution une quinzaine de camions de transport logistique d'une capacité d'import de 600 tonnes. Ces camions, essentiellement déployés à Dakar, ont permis d'accélérer les opérations en offrant une capacité d'expédition journalière de 1200 tonnes. De plus, des locaux ont été réquisitionnés dans les cantonnements, notamment au BATRAIN et à Ziguinchor, pour pallier le déficit capacitaire des magasins du CSA.

Par ailleurs, compte tenu de la situation sanitaire, il avait été jugé opportun de multiplier et sécuriser les sites de distribution pour éviter les rassemblements de foules. Les armées, dans certaines régions, ont complété le dispositif mis en place par la gendarmerie et la police.

Bref, excepté l'acquisition des denrées et la validation des différents contrats de transport ou autres prestations, les armées ont été présentes dans tout le processus d'exécution de cette opération complexe. Le bilan de la participation a été très satisfaisant, malgré les difficultés rencontrées à tous les niveaux.

Au niveau stratégique, il a été regrettable de constater que le Sénégal ne dispose pas de politique cohérente de sécurité alimentaire, à l'instar du plan ORSEC. C'est ce qui explique d'ailleurs les errements notés au début des opérations en termes de répartition des rôles entre les différents acteurs (Ministère, administration territoriale et FDS). Par conséquent les opérations se sont déroulées sans aucune planification au niveau stratégique. Le Ministère et l'administration territoriale, sur beaucoup de choses,

n'étaient pas toujours sur la même longueur d'onde. La principale pomme de discorde était la prise en compte du transport secondaire (transport des denrées des chefs-lieux de département vers les communautés rurales) et la gestion locale de la manutention. En effet, pour plusieurs raisons, le coût de

sous régionale.

Au niveau exécution, il faut reconnaître que les manquements notés dans les deux niveaux supérieurs ont entraîné beaucoup d'impacts négatifs sur l'exécution des opérations, notamment la durée et la rupture dans l'approvisionnement de certaines



la manutention dans les régions était plus élevé que celui de Dakar.

Au niveau opératif ou de la conduite, il faut faire remarquer que le CSA, chargé de la conduite des opérations, n'avait ni les moyens humains, ni les moyens matériels pour conduire ce genre d'opération. De plus, structurellement, le CSA n'est plus adapté pour la gestion de la sécurité alimentaire qui a beaucoup évolué avec les mutations l'environnement stratégique internationale et même

denrées, principalement la pâte alimentaire et parfois le sucre. Il s'agit concrètement de :

- **la mobilisation des camions.** Les camions disponibles ne sont connus qu'aux lieux de chargement. Dans ces conditions aucune planification ne pouvait se faire concernant les expéditions. Les contrats étaient libres et la mise à disposition des

camions dépendait de la seule volonté des transporteurs.

- **La gestion des camions gratuits.** Certes la mise à disposition gratuite des camions est à saluer, mais elle a généré aussi des perturbations qui ont beaucoup ralenti le



rythme des expéditions. En effet, il faudrait rappeler que la notion de responsabilité est fondamentale en transport logistique, car le transporteur est responsable de toute perte constatée entre le chargement et le déchargement. Or, il serait très difficile de faire payer quelqu'un qui a mis gratuitement en œuvre son camion au cas où des pertes seraient survenues au

cours du transport. Donc, il fallait mettre les camions gratuits dans des circuits qui pouvaient être contrôlés du départ à l'arrivée. Cette disposition a été violemment attaquée par les transporteurs gratuits, qui n'ont pas hésité à physiquement perturber les chargements au niveau des sites avec la complicité de certains média.

Par ailleurs, il faut noter que la mise à disposition gratuite est à relativiser du fait que le carburant et les frais d'alimentation de chauffeurs ont pris en charge par le Ministère. Donc sur certaines longues distances, les camions loués étaient plus compétitifs en termes de coût.

- **La disponibilité de manutentionnaire.** La durée d'immobilisation des camions au niveau des lieux de déchargement a été anormalement longue du fait de la difficulté de mobiliser des manutentionnaires au niveau des régions, surtout celles à fortes canicules. Ceci a beaucoup influé sur le coût de la manutention qui est passé de 800 FCFA la tonne à pratiquement 1500 FCFA, ou parfois 2 000 F CFA la tonne.
- Le carburant et les produits associés prévus pour cette opération seront mis à la disposition des COMZONE après une évaluation des besoins qui seront satisfaits par le Ministère.
- **Les ruptures de stock au**

niveau des fournisseurs.

Ces ruptures notées dans la fourniture de la pâte alimentaire et parfois du sucre ont allongé la durée des opérations de presque 33 jours.

A la lumière de ce qui précède, il faudrait noter que les difficultés ont été remarquées à tous les niveaux. Une analyse fine de ces contraintes a permis de faire les recommandations suivantes pour doter le Sénégal, à l'instar d'autres pays, d'un appareil efficace de mise en œuvre de la sécurité alimentaire.

1. Elaboration d'une politique nationale de sécurité alimentaire. Elle permettra d'anticiper sur les modes d'action en cas de crise et de définir clairement les tâches qui sont dévolues à chaque acteur pour éviter des dysfonctionnements.
2. Une réforme structurelle et fonctionnelle du Commissariat à la Sécurité Alimentaire dont les prérogatives et les moyens doivent être améliorés, afin de renforcer la résilience sociale face aux menaces protéiformes.
3. Création de banques céréalières au niveau des départements pour disposer à tout moment de stocks stratégiques.
4. Inclure des camions de transport logistique dans le parc automobile de l'Etat.

- 
- Construction du Centre de diagnostic et d'imagerie médicale de Fann
 - Construction du Centre régional de formation en santé de Saint-Louis
 - Réhabilitation du Centre de Santé de Darou Mousty
 - Construction de l'Hôtel KAWSARA à Louga
 - Construction du Centre de santé modulaire de Ngor
 - Groupement ABS/SEBTPA Construction d'un mur de clôture de 120 km au ranch de doly
 - Construction du centre de santé secondaire de Richard Toll
 - Construction d'Equipements marchands à Darou Mousty
 - Construction d'un Centre Départemental de Formation Professionnelle CDFP à Agnam Civol
 - Construction du Centre Santé de Richard de Toll
 - Construction du Centre Santé de Sakal
 - Projet d'aménagement et de sécurisation des caisses de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et de Trésor
 - Projet de réhabilitation et d'extension des locaux de l'hôpital militaire de OUAKAM
 - Projet de construction de 40 logements au profit de la coopérative d'habitat de la Gendarmerie à Ndiakhirate
 - Projet de réhabilitation et d'extension de locaux sis au CAMP DIAL DIOP



Colonel Diouma SOW
Chef CPCO EMGA

LES FORCES ARMEES DANS LA PROTECTION DES FRONTIERES : FAIRE FACE AUX DIFFERENTES MENACES



Le contexte sous-régional ouest africain reste marqué par l'existence de crises et conflits liés à la conquête ou à l'exercice du pouvoir politique, à l'exploitation des ressources naturelles, aux extrémismes et questions identitaires, par le terrorisme djihadiste, terreau de trafics illicites de tous genres, par l'ampleur du crime organisé et la montée de la piraterie maritime. Cette situation est favorisée par les réseaux transnationaux qui tirent profit de la porosité des frontières et par l'existence de vastes espaces maritimes peu contrôlés. Face à cette problématique, les Armées ont procédé à une évaluation de la cohérence

du système actuel de sécurisation du territoire national. Autrement dit, la réflexion a porté sur l'ensemble des dispositions, à la fois structurelles et conjoncturelles à mettre en œuvre, pour faire face, en priorité, à ces menaces qui guettent notre pays. Elle a ainsi abouti à des mesures s'inscrivant dans une vision à l'horizon 2025.

I- ANALYSE DU CONTEXTE SECURITAIRE

En fait, le déficit structurel de la plupart des Etats sahéliens a comme conséquence la faiblesse de leurs Forces de Défense et de Sécurité (FDS) qui ne disposent pas souvent

des capacités nécessaires pour lutter efficacement contre les groupes armés, les mouvements terroristes et le crime transnational organisé.

Dans le même ordre d'idées, le terrorisme a introduit une rupture dans l'approche stratégique favorisée par l'émergence de nouveaux risques et menaces ainsi que des vulnérabilités dont la gestion nécessite une démarche holistique basée sur un continuum sécurité-défense et défense intérieure- défense extérieure.

S'y ajoute que dans le domaine de la sécurité intérieure, le territoire national n'est pas entièrement couvert par les unités des autres FDS.



En conséquence, de fortes probabilités d'agression pèsent sur le Sénégal.

A l'évidence, même si la situation sécuritaire actuelle reste sous contrôle, certaines mesures allant dans le sens du renforcement des capacités des Armées et s'inscrivant dans une démarche prospective sont entrain d'être prises aux fins de la maintenir.

II- ACTIONS EN COURS

Au regard des crises qui couvent dans le voisinage immédiat du Sénégal, plusieurs mesures de réajustement stratégique et opérationnel ont été prises. Celles-ci rentrent avant tout dans le cadre de la Posture Permanente de Sûreté (PPS), dédiée à la veille et à la prévention sur toute l'étendue du territoire national. Elle doit donner le temps et l'espace nécessaires pour s'opposer à toute atteinte à l'intégrité du territoire national et aux symboles de l'Etat ainsi qu'aux agressions visant les populations et leurs biens. La PPS repose principalement sur la recherche du renseignement dans les espaces terrestre, aérien et maritime.

C'est ainsi que toutes les zones militaires ont accentué leurs activités opérationnelles, particulièrement dans les franges

frontalières. A ce titre, les Zones militaires n°2 et 4 effectuent régulièrement des actions de présence sur l'ensemble de leurs zones de responsabilité. Parallèlement, elles dirigent les patrouilles combinées des FDS, de même que celles conjointes avec les pays voisins, le Mali et la Mauritanie.

En outre, la montée en puissance des unités nouvellement créés se poursuit et renforce la densification du maillage sécuritaire, particulièrement dans les zones frontalières. A ce propos, à la suite du 23°BRA implanté à NEMANDING, l'érection des 32° et 34° Bataillons d'infanterie, respectivement à OUROSSOGUI et KEDOUGOU, participe à cette volonté de combler les gaps sécuritaires.

Par ailleurs, le processus de redéploiement de certaines unités suit son cours. L'objectif visé est de mettre les zones lacunaires du dispositif de sécurisation à portée des actions régulières de nomadisation effectuées par les Zones militaires. En témoignent les relocalisations du 22°BRA et de la 11°CFV du BAT4 respectivement à LOUGA et GOUDIRY.

A cela s'ajoute le survol régulier des points de passage frontaliers par l'Armée de l'air, couplé

à l'implantation en cours d'un radar de surveillance aérienne à Tambacounda.

Aussi, dans le domaine maritime, la création des Bases navales Nord et Sud le 31 août 2020 permet d'assurer un meilleur maillage sécuritaire de nos côtes, à l'orée de l'exploitation des richesses pétrolières offshore.

III- ACTIONS A VENIR

En perspective, plusieurs mesures sont envisagées dans le but de consolider l'adaptation du dispositif de sécurisation des frontières, conformément au contrat opérationnel des Armées à l'horizon 2025.

Au niveau territorial, la montée en puissance de l'Armée de terre sera marquée par un déploiement de nouvelles unités aux frontières avec les pays limitrophes pour intensifier les activités opérationnelles de surveillance.

Le secteur fluvio-maritime n'est guère occulté dans cette vision prospective. A court terme, la mise en place d'un dispositif opérationnel constitué de stations fluviales devrait permettre un meilleur recueil de renseignements, une présence accrue sur les plans d'eau et une plus grande flexibilité d'intervention, particulièrement dans les zones lacunaires de la frange nord du pays.

Dans le même volet, les acquisitions prévues en termes d'équipements permettront de capaciter l'Armée de l'air pour renforcer la sanctuarisation de l'espace aérien du pays.

Toutes ces actions devraient s'accompagner de la mise en œuvre effective du concept du Système intégré de Défense de l'Avant du Territoire (SIDAT), seul cadre privilégiant la synergie des actions de toutes les FDS par l'intégration et l'harmonisation de leurs procédures opérationnelles.



Capitaine Adama SY
Chef bureau entraînement EMAT

LES FORCES TERRESTRES DANS LA PROTECTION DES FRONTIÈRES

Naturellement, « Frontières » et « Forces Armées » sont intrinsèquement liées. Les frontières délimitent un espace où vit une entité humaine avec des biens matériels appartenant aux individus et les Forces armées constituent le plus souvent le rempart garantissant l'intégrité territoriale de cet espace.

C'est suite à cette logique que les unités de l'Armée de terre, à l'instar des autres Forces de défense et de sécurité, veillent en permanence à la libre circulation des personnes et des biens, une mission qui ne saurait être pleinement remplie sans la surveillance et la protection des frontières. De Ourossogui à Mpac en passant par Bakel, Soyansoutou, Médina Yoro Foulda ou encore Séléty, des hommes et des femmes, imbus du devoir citoyen, sacrifient jour et nuit, leur temps, leurs efforts et au prix de leur vie pour préserver l'inviolabilité du sanctuaire national.

La compréhension du rôle joué par l'Armée de terre dans la protection des frontières pourrait être conditionnée par la réponse à deux questions fondamentales. Quelle position occupe-t-elle dans la mission

de défense opérationnelle du territoire (DOT) ? Comment s'exécute cette mission au quotidien ?

Constituant la principale composante des Armées de par sa taille et ses missions, l'Armée de terre joue un rôle dominant dans la DOT. Implantées avec cohérence sur l'ensemble du territoire national, ses unités cherchent en permanence à assurer la sécurité et la liberté des populations, en surveillant quotidiennement les frontières nationales afin de mieux les protéger.

Pour étayer ce préalable, il s'avère opportun de passer en revue les activités des unités de l'Armée de terre dans le cadre de la protection des frontières, successivement au Nord, à l'Est et au Sud du pays.

En dépit des élongations entre les différentes localités frontalières, les unités implantées dans la partie nord du Sénégal (Zone militaire n°2) n'acceptent aucune incursion sur le territoire national. Les actions menées dans ce sens, sont souvent conduites en relation avec les autres Forces de défense et de sécurité mais aussi en étroite collaboration avec les Forces armées des pays limitrophes.

En effet, dans un contexte de risques et de menaces en pleine croissance, la mise en place d'un système de sécurité optimum aux frontières est plus qu'une nécessité, afin de renforcer la sécurité intérieure. La lutte contre les organisations extrémistes violentes aux frontières implique la mise en œuvre de systèmes de surveillance efficaces permettant d'obtenir des résultats probants. Au niveau de la frontière Nord, sous la responsabilité du Commandant de la Zone militaire n°2, des mesures sont prises pour aller dans ce sens. La particularité à noter dans ce secteur et qui est également prise en compte, est l'aspect fluvial de la frontière dans cette partie du pays, avec des points de passage parfois non officiels, vers et en provenance de la Mauritanie.

A ce titre, la 1^{re} compagnie des fusiliers voltigeurs du 2^e bataillon d'infanterie basée à Podor, mène des activités dans sa zone d'action, en liaison avec des unités de la République Islamique de Mauritanie (RIM). Ces activités sont basées autour de réunions de sécurité, de patrouilles dans les localités internes, mais également de patrouilles militaires mixtes et de nomadisation, organisées



LE RÔLE DES FORCES ARMÉES DANS LA PROTECTION DES FRONTIÈRES

par les Commandants de Zones frontalières respectives. La recherche du renseignement n'est pas en reste. Des contacts sont établis pour un recueil efficient de renseignement destiné à anticiper sur d'éventuelles activités liées aux différentes menaces.

Dans le cadre des activités opérationnelles communes planifiées au titre des années 2019 et 2020 entre cette Zone et les 6^e et 7^e Régions militaires mauritaniennes, des patrouilles sont régulièrement conduites. La dernière en date, entre le Bataillon d'infanterie motorisée 72 (BIM72) de la République Islamique de Mauritanie et le 32^e Bataillon d'infanterie (BAT32) du Sénégal a eu lieu dans la période du 22 au 24 décembre 2019, des deux côtés de la frontière. Elle s'est déroulée alternativement sur le territoire Mauritanien entre SIWE et SULA du 22 au 23 décembre 2019 (itinéraire sud - nord), et du 23 au 24 décembre 2019 sur la partie sénégalaise entre SILLA et MATAM (itinéraire nord - sud). Cette activité a permis de rassurer les populations, souvent victimes de banditisme transfrontalier et de vols de bétails.

Par ailleurs, lors de la fermeture des frontières communes, décidée concomitamment par la Mauritanie et le Sénégal le 21 mars 2020 dans le cadre de la lutte contre la covid19, les Armées ont déployé des moyens humains et matériels importants, en complément de ceux du ministère de la santé et de l'action sociale. Ainsi, une section du 32^e Bataillon d'infanterie a été projetée dans la localité de Gourel Oumar Ly pour rendre effective la fermeture de la frontière du 28 mars au 06 avril 2020. La mesure a permis de verrouiller un de ces multiples points de franchissement non contrôlés, qui auraient pu favoriser l'expansion de la maladie par l'infiltration d'individus



isolés ou en groupes.

Dans la partie Est, les mêmes dispositions ont été prises par le commandement de la Zone militaire n°4. Les unités du 4^e et 34^e Bataillons d'infanterie veillent constamment à garantir la souveraineté nationale par la surveillance et la protection des frontières.

La 10^e compagnie des fusiliers voltigeurs (CFV), implantée à Bakel, occupe une position avancée dans le dispositif zonal. Sa zone de responsabilité couvre une superficie de 23.188 km² et est à cheval entre les frontières que partage le Sénégal avec la Mauritanie et le Mali sur une longueur de 387 km. Dans sa contribution à la défense du territoire, la 10^e CFV participe en permanence, avec les autres Forces de défense et de sécurité, à la protection des frontières. A cet effet, elle effectue dans sa zone de responsabilité plusieurs activités, notamment des actions de présence, des nomadisations, des patrouilles fluviales, des patrouilles sur axe et des patrouilles conjointes.

Pour les patrouilles conjointes, elles sont menées d'un commun accord avec les autorités administratives

locales et militaires, afin de faciliter la circulation des personnes et des biens, sensibiliser les populations sur la nécessité d'une bonne collaboration pour une sécurité efficace et durable au niveau des frontières. Ces patrouilles sont tantôt bipartites, tantôt tripartites. Elles sont effectuées suivant un calendrier annuel établi par les autorités militaires des trois pays qui fixent les dates, les itinéraires et les lieux de jonction. Elles sont menées dans les villages frontaliers en liaison avec les autorités administratives, coutumières et religieuses autour de thèmes centrés notamment sur la paix, la sécurité et le développement. Pour les différents acteurs, elles donnent l'occasion d'échanger et de partager des informations avec les populations dans le but de garantir la sécurité et la stabilité au niveau des frontières et raffermir les relations entre ces acteurs.

Dans la période du 23 février au 1^{er} mars 2020, au cours d'une opération de sécurisation de la poche de la Falémé baptisée DIOURA 2020, menée par un sous groupement tactique interarmes (SGTIA) de la zone militaire n°4, pour matérialiser la volonté des autorités de mieux sécuriser les zones difficiles, une section de la 10^eCFV a

été déployée dans le quadrilatère Niayé – Gourel Ari Khara – Boundou Dioé – Takoutala 2. Ces localités situées dans le département de Bakel et ayant une frontière terrestre avec le Mali restent l'un des secteurs les plus difficiles d'accès. Cette opération a été l'occasion pour la 10^e CFV d'identifier et de localiser tous les axes transfrontaliers, les points de passages obligés (ponts de fortune) ainsi que les points d'eau permanents (zones de refuge de certaines bandes criminelles).

Toujours dans le contexte de pandémie lié à la Covid-19, les unités de la Zone militaire n°4 elles aussi, se sont évertuées à rendre effective la mesure de fermeture des frontières prise par les autorités étatiques. Malgré la porosité des frontières et autres difficultés liées au terrain, elles se sont donné les moyens humains et matériels pour réussir la mission. L'intensification des nomadisations et autres actions de présence dans cette zone visait principalement à empêcher toute contagion à la Covid-19 venant des pays limitrophes. Leurs actions consistaient à déceler et à interdire tous les points de passage non officiels sur

la frange frontalière, en liaison avec les autres Forces de Défense et de Sécurité présentes dans leur zone d'action.

A cet effet, elles ont été déployées dans plusieurs localités frontalières à savoir :

- La poche de la Falémé entre les localités de LINGOKOTO et FARANDING où une section du 34^e Bataillon d'infanterie, une unité nouvellement créée, a assuré la défense des points de passage à gué sur le fleuve, dans la période du 1^{er} au 6 avril 2020 ;
- LOUMBI, localité au sud du département de SALEMATA où la section itinérante du même bataillon a fait une importante saisie de matériels à bord d'un camion et a procédé à l'arrestation de plusieurs individus contrevenant à la mesure de fermeture des frontières.
- GUEMEDJIE, au sud-est du département de SARAYA, la section de combat déployée

en permanence dans cette localité, en liaison avec les éléments de la direction de la police de l'air et des frontières (DPAF), a bloqué un mouvement de populations guinéennes (environ 350 personnes) fuyant après des heurts avec des FDS de cet Etat frontalier, entre le 14 et le 15 septembre 2020.

- Un site d'orpaillage traditionnel non autorisé a aussi été démantelé au nord de cette localité en fin juillet 2020. Un lot important de matériels, dont un engin POKALIN, a été saisi et confié à la garde de la Gendarmerie.

Parlant toujours de protection des frontières, les commandements des Zones militaires du Centre et du Sud ne sont pas non plus en reste. De l'identification de bornes frontalières au contrôle de zone, en passant par les check-points au niveau des passages obligés, les unités veillent au grain.

Les actions de présence des Forces au centre et au sud du Sénégal, surtout dans sa frange frontalière avec la Gambie, ont démontré la nécessité de surveiller les frontières pour éviter et lutter contre les empiètements sur le territoire national afin de prévenir toutes confrontations entre populations frontalières. Ces conflits pourraient déboucher sur des tensions entre pays voisins. Le même constat semble de mise sur toutes les frontières du Sénégal d'où des menaces multiples pèsent sur le pays. Les actions de présence en Zone militaires n°3, sur la frange frontalière avec la Gambie ont permis de constater l'existence de





24 bornes frontalières entre KARANG et KEUR MANDOUMBE soit sur une distance de près de 200 km. Certaines de ces bornes ont fait l'objet de tentative d'effacement ou de déplacement vers l'intérieur du Sénégal.

En Zone militaire n° 6, des rencontres périodiques entre les autorités militaires sénégalaises et celles des pays voisins se tiennent régulièrement. En fait dans les zones où les tracés des frontières ne sont pas matérialisés par des obstacles naturels (cours d'eau, montagnes), il n'est pas évident pour les populations de savoir quelle partie appartient ou non à leur territoire. Ce genre de rencontres permet aux autorités civiles et militaires de s'accorder sur la délimitation des frontières physiques entre le Sénégal et ses voisins, ce qui contribue à éviter des heurts entre populations. Ce travail devait normalement être confié aux services de l'Etat-major particulier jouissant d'une compétence dans le domaine du cadastre, à des spécialistes en géographie ou en géométrie compte tenu de la complexité que cette tâche pourrait engendrer.

Pour ce qui est de la Zone militaire n°5, située dans une région en proie à un conflit armé depuis plus de trente ans, cette mission de surveillance et de protection des frontières revêt un caractère plus opérationnel. En plus du

contrôle de zone sur l'ensemble de la région de Ziguinchor, les patrouilles dans les localités frontalières sont d'une périodicité plus soutenue. Dans cette région, la surveillance est plus que permanente. Les unités de l'Armée de terre qui y séjournent sont équipées de matériels nécessaires pour assurer la sécurité, la libre circulation des personnes et des biens mais aussi pour réglementer l'accès sur le territoire national. A cet effet, des check-points permanents sont érigés sur les points de passages obligés tels que Mpac, Séléty ou encore Sénoba et les unités y veillent constamment.

En dehors des unités déployées sur le terrain pour la surveillance active des frontières, l'Armée de terre pré-positionne également des unités réservées qui participent elles aussi à la protection passive des frontières. Il s'agit des unités des Forces de réserve générale ou zonale, des unités spéciales et des unités logistiques et de soutien. Ces dernières, bien que ne prenant pas directement part à la DOT, sont équipées et bien organisées pour intervenir partout où besoin est, afin de renforcer les unités territoriales dans leurs tâches quotidiennes. Ce maillage complet et cohérent du territoire national par les unités de l'Armée de terre, a largement

contribué à la stabilité du Sénégal, gage de toute émergence et développement économiques.

En définitive, les actions des unités de l'Armée de terre visant la protection des frontières comprises dans les limites de leur zone d'action constituent majoritairement les activités opérationnelles planifiées. Menées souvent en liaison avec les autres FDS, elles permettent, en plus de rassurer les populations, d'interpeller des contrevenants, de saisir de la marchandise et autres produits prohibés au Sénégal ainsi que de démanteler des sites d'orpaillage clandestins ou des refuges de bandes criminelles. Ces actions ont pour effet la dissuasion et le renforcement du sentiment général de sécurité au niveau de la population. Elles sont la plupart du temps menées dans le cadre de la coopération avec les Forces armées des pays limitrophes et dans le strict respect des instructions du Commandement. Le contexte du covid-19 a permis de constater l'importance de l'implication de l'ensemble des FDS dans la surveillance des frontières.

Toutefois, la protection des frontières pourrait être considérablement améliorée par une synergie de tous les acteurs et avec l'implication active de la population.





Capitaine de vaisseau Ibrahim SOW
Adjoint OPS CEMMARINE

LA MARINE NATIONALE ET LA PROTECTION DES FRONTIÈRES



Face à la complexité et aux enjeux des frontières maritimes et fluviales, la Marine nationale a adopté une posture opérationnelle avant-gardiste en cours de renforcement.

1. La protection des frontières maritimes : entre liberté et nécessités opérationnelles de sécurité.

Avec plus de 700 km de côtes, notre pays dispose de pouvoirs de juridiction sur une superficie maritime de 212.000 km², et partage cinq frontières maritimes avec ses voisins immédiats. Si la convention sur le droit de la mer préserve la liberté de navigation dans cet espace, elle y garantit au Sénégal des régimes de juridiction lui

permettant de se prémunir des risques grandissants et des menaces croissantes qui peuvent compromettre sa sécurité et l'exploitation de ses ressources.

A partir des côtes vers le large, on distingue ainsi la mer territoriale qui s'étend sur une bande maritime large de 22 Km, où notre pays exerce une pleine souveraineté sous réserve d'accorder le droit de passage inoffensif aux navires battant pavillon étranger. Au-delà, jusqu'à 350 Km au large, le Sénégal possède des pouvoirs de juridiction en matière d'exploration et d'usage des ressources. Cet espace maritime, qui est frontalier à celui de la Mauritanie, du Cap Vert, de la Gambie et de la Guinée Bissau, est exposé à de nombreux

risques et menaces sécuritaires qui sont appelés à croître avec l'imminence de l'exploitation pétrolière et gazière offshore.

Dès lors, la sécurisation de ce domaine maritime et la protection des approches constituent un enjeu majeur de défense nationale, au même titre que la surveillance du réseau fluvial transfrontalier.

2. Un domaine fluvial transfrontalier propice aux activités illicites

L'espace maritime sous juridiction nationale est connecté au réseau fluvial national, qui est constitué de trois fleuves principaux et de leurs



affluents menant directement aux pays limitrophes.

Au Nord, le fleuve Sénégal, partagé avec la Mauritanie et le Mali, constitue la frontière naturelle avec la région du Sahel et ses turbulences sécuritaires. Long de 1 750 kilomètres, il arrose un espace carrefour d'échanges, zone d'activités agro-pastorales et de cohabitation de communautés transfrontalières. C'est un cours d'eau qui compte plusieurs dizaines de points de passages. Au centre, les affluents du Saloum, conduisant directement à la Gambie, créent une zone de mangroves avec des îles frontalières d'accès difficile et très propices aux activités illicites de contrebande. Au Sud, le fleuve Casamance relie directement les régions frontalières de Ziguinchor, Kolda et Sédhiou à la Guinée Bissau et à la Gambie, les exposant à des risques supplémentaires et à des trafics internationaux de tout genre.

À l'analyse, entre la mer et les cours d'eau intérieurs, la Marine nationale est confrontée à un continuum fluviomaritime transfrontalier dont la protection nécessite une posture opérationnelle appropriée.

3. Une posture opérationnelle qui se renforce

Dans l'exécution quotidienne de sa mission de protection des frontières maritimes et fluviales, la Marine nationale allie une veille permanente à une présence soutenue et dissuasive, tout en s'inscrivant dans un élan d'étroite coopération opérationnelle avec les marines et garde-côtes voisines.

Grâce à des moyens de surveillance, constitués essentiellement d'un assortiment de moyens matériels et électroniques, le centre de coordination des opérations de la Marine parvient

à obtenir une bonne situation du trafic maritime dans les eaux sous juridiction nationale. Cet important effort de renseignement s'appuie aussi sur une excellente collaboration avec tous les autres acteurs publics de sécurité maritime, dont notamment le port autonome de Dakar et les ports secondaires, qui sont des nœuds du trafic international maritime, ainsi que la Direction de la police de l'air et des frontières, qui joue un rôle essentiel dans le contrôle du flux humain.

Cette surveillance passive est doublée d'une présence soutenue en mer. D'abord dans la mer territoriale, au niveau des approches portuaires et des zones sensibles proches du littoral, des vedettes côtières mènent des patrouilles régulières à partir des bases navales. Ensuite en haute mer, les patrouilleurs de la Marine nationale assurent une présence quasi permanente, en faisant effort sur les zones frontalières. Ces missions de surveillance maritime permettent de prévenir des actes illicites dans nos eaux et d'en interdire l'usage par de potentiels ennemis. Elles contribuent de façon décisive à la protection de nos ressources halieutiques et à l'application effective des lois de la République dans l'espace maritime sous juridiction nationale.

La contribution de la Marine nationale dans la surveillance du réseau fluvial s'appuie sur les unités des fusiliers marins commandos, qui sont déployées au niveau des différentes bases navales. Les patrouilles quotidiennes et les check points fluviaux, tenus par ces unités au niveau des points de passage obligés, permettent de contrôler en moyenne 250 embarcations et plus de 2000 personnes chaque semaine.

Avec la perspective de l'exploitation pétrolière et gazière, la

Marine nationale est dans une phase de montée en puissance, visant à renforcer sa posture opérationnelle, à travers la modernisation des moyens de surveillance passive, l'acquisition de patrouilleurs de haute mer et le renforcement des capacités de soutien des différentes bases navales. Parallèlement, elle va densifier son maillage du réseau fluvial, par l'ouverture d'une station navale, et le déploiement d'unités sur le fleuve Sénégal, d'ici la fin du premier semestre 2021.

Le caractère transfrontalier des risques et des menaces dans le domaine maritime donne une dimension transnationale à l'effort de surveillance des frontières. C'est pourquoi, la Marine nationale travaille étroitement avec les marines et les garde-côtes des pays de la région, à travers des cadres de coopération opérationnelle déjà établis. C'est ainsi, que les unités de la Marine nationale conduisent des patrouilles transfrontalières de surveillance des pêches, avec le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée Bissau, la Mauritanie, la République de Guinée, la Sierra Leone, dans le cadre de la commission sous régionale des pêches. Dans le cadre d'un protocole d'accord en vue de l'exploitation en commun de la zone maritime située entre les azimuts 268° et 220°, sur l'espace maritime frontalier entre les deux pays, le Sénégal et la Guinée Bissau ont mis en place, depuis octobre 1993, l'Agence de Gestion et de Coopération. De même, un arrangement opérationnel a été signé en février 2019 avec la Marine mauritanienne, permettant la conduite de patrouilles conjointes et la mise en place d'un dispositif opérationnel commun de surveillance des futures infrastructures offshore du champ gazier à cheval sur la frontière maritime entre les deux pays.



Commandant Moussa Thioune Diagne
OA CDC 1^{er} GOAA et Chef du Centre de défense aérienne

CONTRIBUTION DES RADARS GM 403 DANS LE RENFORCEMENT DE LA DEFENSE DE L'ESPACE AERIEN SENEGALAIS

Les Forces de Défense et de Sécurité sont actuellement confrontées à plusieurs menaces multiformes et parfois diffuses dans la sous-région Ouest africaine. L'étendue des frontières sénégalaises terrestres comme maritimes et aériennes, demande une surveillance plus accrue. Au niveau de l'espace aérien, même si les menaces aériennes conventionnelles sont encore peu probables, certains trafics illicites peuvent s'y dérouler notamment le trafic de drogue et le trafic d'armes. En effet, le Sénégal, compte tenu de sa position géographique particulière, pourrait constituer un point d'entrée des trafiquants pour l'acheminement de la drogue de l'Amérique du Sud vers l'Europe et vers l'Afrique où la consommation est de plus en plus importante. Aussi, le Sénégal peut faire face à un pillage de ses ressources naturelles et halieutiques de même qu'à des risques accrus de pollution marine, qui constituent des défis réels sur le plan socio-économique.

Ainsi, il est devenu primordial pour les Armées de prendre en compte

ces nouveaux défis en renforçant les capacités opérationnelles pour remplir efficacement leurs missions. Ayant objectif d'assurer, en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes formes d'agressions, la sécurité et l'intégrité du territoire ainsi que la protection des personnes et de leurs biens (Article I 1970-23), la défense nationale demeure la mission principale confiée aux Forces armées. Dès lors, les frontières terrestres, aériennes et maritimes nécessitent une surveillance continue contre toutes velléités d'agression.

A l'instar des autres composantes des Forces de Défense et de Sécurité, l'Armée de l'air est appelée à maintenir la surveillance et la protection de l'espace aérien pour en garantir la souveraineté, comme le rappelle la Posture Permanente De Sûreté Aérienne (PPS-A). A cet effet, elle doit :

- surveiller les approches aériennes du territoire et tout l'espace aérien national,

- déceler et d'évaluer les menaces éventuelles;
- faire respecter la souveraineté dans cet espace aérien;
- s'opposer à l'utilisation de l'espace aérien par un agresseur éventuel.

Afin de renforcer la défense de l'intégrité de l'espace aérien, l'Armée de l'air a mis en place une chaîne opérationnelle de Défense aérienne pour veiller de manière permanente sur l'espace aérien sénégalais. En effet, le commandement a pressenti des efforts considérables pour l'acquisition de radars, de batteries de missiles sol-air et d'avions de combat. La chaîne de gestion et de commandement du système de défense aérienne est ainsi assurée par un centre de coordination des opérations adéquatement équipé et dont les locaux sont installés à la Base aérienne de Dakar. Les principales fonctions d'acquisition, d'interprétation, d'exploitation et de stockage y seront effectivement assurées.



Pour effectuer la mission de surveillance, l'Armée de l'air sénégalaise met en œuvre deux radars de type GM403 (voir encadré) implantés à l'intérieur du pays de façon à assurer une couverture complète de l'étendue du territoire avec une extension sur la zone maritime. D'une portée de 470 km pour la partie primaire et de 500 km pour la partie secondaire et allant jusqu'à une altitude de 110000 pieds, les radars GM403 constituent un dispositif crucial pour la surveillance de l'espace aérien du Sénégal. De plus, ces radars sont dotés de système de détection de brouillage et peuvent fonctionner sous des conditions climatiques sévères ; ce qui permet d'assurer une surveillance de façon permanente.

Les données de ces radars sont recueillies analysées et exploitées au Centre de défense aérienne (CDA) et peuvent être aussi superposées aux données du radar secondaire de l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (RSM970), aux plans de vol via une liaison AFTN (Aeronautical Fixed Telecommunications Network) et aux données ADS-B (Surveillance Automatique Dépendante par Diffusion). Toutes ces données superposées permettront d'avoir une situation aérienne précise pour assurer en toute connaissance de cause la police du ciel.

En effet, le CDA est l'organe

central responsable de la veille permanente de l'espace aérien national. Elle a pour mission principale la conduite des missions de sûreté aérienne. Ces missions de sûreté aérienne regroupent les missions déclenchées notamment dans le cadre de la PPSA. Ces missions impliquent le concours de moyens actifs des Armées et sont catégorisées en :

- missions relevant de mesures actives de sûreté aériennes (MASA) ;
- missions d'alerte en vol (menées dans un cadre particulier par des moyens aériens sous contrôle opérationnel de la chaîne de défense aérienne) ;

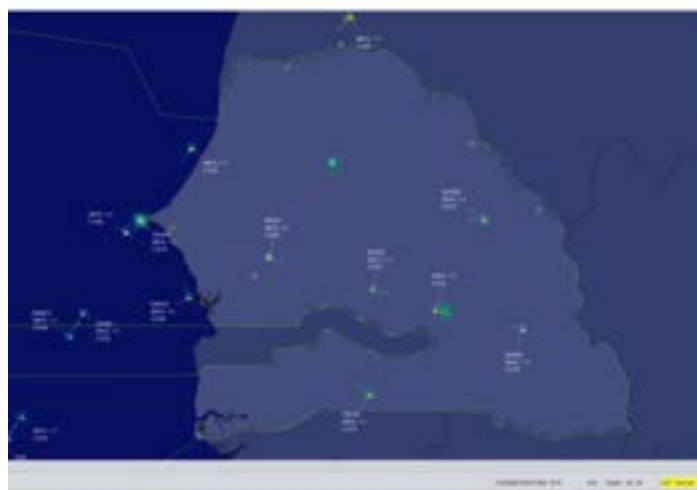
- missions de présence, de surveillance et d'intervention menées par des moyens aériens sous commandement opérationnel de la chaîne de défense aérienne ;

L'engagement opérationnel du centre de défense aérienne ne se résume pas seulement à la mission de sûreté aérienne. Elle contribue, à côté du Centre de Coordination des Secours (CCS), à la conduite des opérations de recherche et de sauvetage des aéronefs en détresse sur toute l'étendue de l'espace aérien sénégalais.

Cette mission s'exerce au profit de tous les usagers de l'espace aérien, quel que soient leur origine et affiliation.

RADAR GM403 : Le radar GM400 (Ground Master 400km) est un radar de surveillance aérienne 3D, longue portée, qui combine aussi bien la détection primaire (PSR, Primary Surveillance Radar) que celle Secondaire (SSR, Secondary Surveillance Radar), pour l'identification ami-ennemi (Identification Friend or Foe, IFF) avec des modes d'interrogation aussi bien à usage civil qu'à usage militaire. En

d'autres termes, le GM400 a la capacité de détecter des cibles potentiellement non coopératives avec le PSR que celles coopératives avec le SSR. Ceci constitue un atout majeur dans l'identification de cibles suspectes. En effet, des aéronefs sans transpondeurs, donc en principe détectables seulement par le primaire, pourront être considérés comme hostiles ou en état de détresse (Panne de système de communication embarquée ou détournement) pouvant nécessiter une mission d'assistance à un aéronef ou encore d'interception.





Colonel Amadou Moussa NDIR
Commandant la Zone militaire n°2

LA PROTECTION DES FRONTIERES : MISSION FONCIERE DES ARMEES ET NECESSAIRE COOPERATION AVEC LES AUTRES FDS

Des constituants de l'Etat, le territoire est sans aucun doute l'élément le plus tangible. Il est délimité par la frontière qu'on définit habituellement comme la ligne terrestre et maritime de séparation de compétence entre deux Etats, sachant que les frontières sont généralement le résultat historique de rapports de forces mués en droit.

Dans le cadre des relations internationales, elle offre un espace propice à la coopération transfrontière qui peut s'exercer dans des cadres centralisés ou non et sur des domaines variés. Toutefois, elle est parfois un élément générateur de crises surgissant de prétentions contradictoires sur le tracé ou de stratégies locales débouchant sur une tension entre Etats.

La frontière juridique est inviolable et intangible. Sa transgression est une agression. Et c'est précisément la notion de défense du sanctuaire national et la conflictualité liée aux limites entre Etats qui

expliquent le rôle prééminent des forces armées dans leur protection.

Aujourd'hui, les menaces et risques nouveaux posent avec acuité la problématique de la protection de la frontière par les Forces armées. En effet, l'usage en constant progrès de l'outil numérique dans les agressions pourrait à terme transformer l'action militaire traditionnelle alors que la globalisation des échanges facilite les menées liées entre autres à la criminalité transfrontière, à la circulation d'agents pathogènes ou à celle des projets extrémistes violents.

En fait, si les Forces armées restent les acteurs principaux de la protection militaire des frontières, la nature des enjeux actuels implique une adaptation constante des modes d'action alors que l'anticipation et la coopération opérationnelle demeurent incontournables pour une prise en charge efficace de cette mission-clé de défense nationale.



UNE DEFENSE GLOBALE, UN ROLE PRIVILEGIE DES FORCES ARMEES AUX FRONTIERES...

L'article premier de la loi 70-23 du 6 juin 1970 portant organisation générale de la défense nationale consacre le principe de globalité de celle-ci. Elle dispose en effet que « la défense nationale a pour objet d'assurer en tous temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la vie de la population. Elle pourvoit, de même, au respect des alliances, traités et accords internationaux ».

Facteur déterminant dans cette défense globale, la défense militaire est principalement tournée vers la menace extérieure. Ainsi, à travers une articulation centrale, territoriale et opérationnelle, les actions des Forces armées convergent en dernier ressort vers la protection physique des frontières (l'intégrité du territoire) qui demeure leur mission permanente et principale.

Ainsi, cette primauté accordée à la protection des frontières explique le dispositif tourné dès les indépendances vers la sécurisation du sanctuaire national. En effet, le maillage initial était ostensiblement tourné vers un déploiement aux frontières,

visant à se prémunir de toute atteinte à l'intégrité du territoire de l'Etat nouvellement indépendant. Ce qu'explique le dispositif en sonnettes le long des frontières Nord, Est et Sud, premières lignes d'alerte et de défense face aux tentatives d'agression sur le territoire national. Celui-ci n'étant qu'un maillon d'un concept opérationnel global visant, par palier d'engagements successifs, à prendre en charge un challenge affectant l'intégrité du territoire à partir de l'extérieur.

La même permanence de défense de l'intégrité territoriale se retrouve dans les missions dévolues au commandement territorial à travers l'entité de la Zone militaire. Entre autres tâches permanentes, la première d'entre toutes, celui-ci est chargée de « défendre l'intégrité territoriale..... » (Décret n°2008-668/PR/MFA du 23 juillet 2009). L'exécution de celle-ci se traduit par une posture permanente de sûreté visant entre autres objectifs à s'aménager les conditions opérationnelles favorables à un engagement contre un envahisseur.

Habituées à appréhender les risques et menaces selon des gabarits classiques, les Forces armées sont par ailleurs conduites à revoir leurs stratégies pour répondre à des menaces d'origine non-étatique (terrorisme, crime organisé, prolifération et circulation d'armes...) qui peuvent faire des zones-frontière le lieu privilégié de leur éclosion. On est également dans la protection des frontières lorsqu'il s'agit de s'opposer aux visées déstabilisatrices de groupes séditieux infiltrés et cherchant à faire du pays hôte la base de repli après des attaques contre le pays d'origine. Ainsi, l'action du Groupement Sud Casamance durant la guerre de





libération du PAIGC en Guinée-Bissau visait à interdire les intrusions des différentes parties sur le sol national.

En effet, de par leur position charnière et souvent par leur relatif enclavement, ces zones restent favorables au développement de projets conflictuels visant l'un ou l'autre des Etats voisins. Dans tous ces cas, les Forces armées font face au défi de la protection des frontières, soit pour neutraliser les actions pouvant remettre en cause les limites de leur propre territoire, soit pour appuyer la diplomatie de bon voisinage vis-à-vis de l'Etat voisin.

UNE NECESSAIRE COOPERATION AVEC LES FORCES DE SECURITE ET LES ARMEES VOISINES...

Même si la défense de l'intégrité territoriale constitue la

mission première des Forces armées, la protection des frontières ne peut faire l'économie d'une coopération opérationnelle avec les forces de défense et de sécurité opérant directement sur la ligne frontalière et les points de passage.

Exercice délicat en temps « normal », la sécurité aux frontières s'avère davantage compliquée dans une configuration marquée par des activités assimilées au terrorisme et les diverses insécurités (crime organisé, trafics,.....) des acteurs non-étatiques en général. Sous ce rapport, la coopération avec les forces en charge de la sécurité au sens large se révèle incontournable en raison des expertises particulières aux forces respectives.

Si les unités militaires sont plus configurées pour s'opposer à

une agression directe à partir de nos frontières, les actions de contrôle des mouvements humains et matériels constituent des modes opératoires quotidiens indispensables à la veille sur les limites. Ceux-ci sont l'apanage des forces et services dédiés (Police de l'Air et des Frontières, Douanes, Gendarmerie, Service d'hygiène) qui participent par leurs renseignements à la protection des frontières. Au delà de leur utilisation spécifique à chaque structure, l'analyse stratégique qui en est faite par les structures dédiées permet aux forces d'adapter leur posture de veille ainsi que leur niveau d'alerte.

Sur le terrain, il est nécessaire pour des raisons opérationnelles de mettre en place un mécanisme local de partage d'informations et de mener des actions mixtes intégrées. C'est le cas dans certaines zones



militaires frontalières qui exécutent régulièrement des patrouilles mixtes permettant de marquer la présence des FDS le long de la frontière, de recueillir des renseignements multiformes et de porter un message de vigilance aux communautés.

Par ailleurs, en prolongement des actions diplomatiques déclinées au niveau stratégique, la coopération opérationnelle doit également agir entre les unités militaires locales et leurs voisins au-delà de la frontière. Il s'agit en fait de favoriser un climat de confiance mutuelle pouvant faciliter les échanges d'informations et des actions éventuelles coordonnées de part et d'autre de la frontière.

A ce propos, entrent dans ce cadre les actions mixtes et conjointes menées en Zones militaires 2 et 4 entre unités sénégalaises et leurs homologues respectives de la République islamique de Mauritanie et du Mali. Sur la base d'une planification annuelle, elles engagent des troupes militaires ainsi que des personnels des autres forces de sécurité dans des patrouilles se déroulant à chaque fois alternativement sur le territoire des deux Etats.

L'ANTICIPATION OPÉRATIONNELLE, L'INCLUSION TERRITORIALE ET LA TECHNOLOGIE EN APPUI DES DISPOSITIFS MILITAIRES CLASSIQUES

De manière générale, les Forces armées ont le choix entre deux types de dispositifs qui structurent les politiques de sécurité transfrontalière : d'une part « les murs » - c'est-à-dire tous les dispositifs statiques visant à interdire l'accès à un territoire et donc à canaliser les flux vers des points de

passage pour les rendre plus faciles à contrôler et sécuriser - d'autre part, les « hommes » - c'est-à-dire le déploiement de forces patrouillant dans les secteurs frontaliers.

Pour ce qui concerne les Forces armées sénégalaises, l'option du contrôle mobile de zone a été privilégiée pour les actions terrestres, à partir de points d'appui établis le long des frontières, notamment au Nord et à l'Est. Ce dispositif peut être occasionnellement renforcé en cas de remise en cause des limites territoriales ou de probabilités d'incursions hostiles sur le sol national.

Toutefois, en raison de l'étendue des limites à protéger et des moyens colossaux qu'une protection adéquate requiert, l'anticipation opérationnelle demeure alors incontournable pour s'aménager la meilleure posture et les conditions d'une intervention efficace. C'est le sens qu'il faut donner au format en cours de développement et visant à adapter le déploiement et les moyens des Armées aux menaces et risques identifiés. Ainsi, en Zone militaire n°2, la nouvelle carte devrait se traduire par une meilleure prise en compte de la protection de nos frontières sur les milieux terrestre, maritime et aérien.

Par ailleurs, malgré la prééminence des actions au sol, les mêmes objectifs opérationnels s'étendent aux dispositifs respectifs sur les territoires nationaux aériens et maritimes. Dans ces cas particuliers, la nature des milieux à contrôler ainsi que les possibilités technologiques pourraient permettre aux Armées dédiées de renforcer le système de veille aux frontières, de renseigner voire de décider des réactions appropriées.

A propos de ces possibilités

technologiques, il importe de s'approprier de leur utilisation afin de pallier les déficits liés à un contrôle basé sur les moyens humains traditionnels. En effet, les moyens électroniques permettent de couvrir de larges espaces et peuvent procurer les informations à temps réel autorisant les réactions dans les délais appropriés.

Dans le même ordre, la dématérialisation des actions hostiles s'affranchit des frontières et peut porter la menace au cœur des états-majors. Pour faire face à ces attaques virtuelles mais tout aussi dangereuses, les Forces Armées doivent faire les ajustements nécessaires pour ériger les protections du même type. A ce titre, les mesures de cyber-défense peuvent être considérées comme une partie intégrante du dispositif de protection des frontières.

Par ailleurs, même si les postures des Armées sont déterminantes dans la dissuasion d'actes hostiles et dans la protection des limites territoriales, il est manifeste que la « pacification » des territoires frontaliers est un préalable indispensable à l'efficacité de l'action militaire.

En effet, il s'agit souvent d'espaces relativement éloignés des centres politiques et économiques, situés le long des limites frontalières et influencés par des dynamiques particulières, souvent par un certain enclavement. Dans la réalité, elles sont de fait souvent marquées par une pauvreté relative qui peut accroître leurs vulnérabilités par rapport à la criminalité et aux trafics transfrontaliers, mais également à la propagation de discours à visées séditionnelles ou portant l'idéologie



d'organisations extrémistes violentes venues d'ailleurs.

A cet effet, la protection des frontières par les Armées devraient s'appuyer sur des stratégies nationales d'inclusion et d'équité territoriale afin d'éviter les fractures internes pouvant déboucher sur des modifications de tracé frontalier. Il faudrait rappeler que malgré le principe de l'intangibilité consacrée par l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine) dès 1963, le Soudan a connu un redécoupage fixant les limites de la nouvelle entité de la République du Sud Soudan.

Face à ces risques et menaces auxquels les zones périphériques offrent un terrain naturel d'expression, il est heureux que l'Etat ambitionne de corriger les inégalités territoriales par la mise en œuvre de politiques classiques ou d'urgence d'aménagement, notamment à travers le PUMA (Programme d'Urgence et de Modernisation des Axes et territoires frontaliers) et le PUDC (Programme d'Urgence et de Développement Communautaire)

CONCLUSION

Espace d'échanges autant que de compétition, nos frontières représentent des interfaces excentrées mais tout aussi primordiales pour la sécurité et les relations avec les voisins. Cette physionomie a d'importantes conséquences en matière de défense, de protection et de sécurisation des espaces en question. Face à des menaces transfrontalières qui pour l'essentiel sont le fruit d'organisations non étatiques, adeptes d'actions asymétriques et souvent associées à une économie de la contrebande et des trafics en tous genres, les enjeux pour les Armées sont nombreux.



A l'analyse, malgré une relative stabilité depuis les indépendances, les frontières de la sous-région recèlent encore un potentiel de conflictualité qui relève moins de la contestation de leur tracé que des risques issus des stratégies des communautés locales ou des groupes d'intérêt opérant en marge des lois.

Face à cette situation et en raison de la place des limites dans la constitution de l'Etat, les Forces armées demeurent par leur configuration la seule entité capable de prendre en charge les enjeux de sécurité qui les traversent et de veiller à leur protection physique.

Tout en privilégiant la coopération opérationnelle avec les unités des pays voisins, les forces de

sécurité et les communautés locales, il s'agit pour elles d'y maintenir en permanence un niveau de réponse adéquat. Cela est possible grâce à un maillage sécuritaire conséquent basé sur l'existence d'unités de première ligne fortes, alimentées par des renseignements crédibles et capables de dissuader toute velléité d'agression et de garantir, en permanence, les conditions d'une prompt intervention.

Parallèlement, il importe pour l'Etat d'anticiper sur les fractures internes en réduisant les inégalités territoriales alors que les Armées doivent désormais intégrer les mesures de cyber-défense dans leur mission de protection de frontières et de l'intégrité territoriale.

RSE

Depuis plus de 30 ans, Eiffage Sénégal étend sa démarche RSE dans des domaines aussi variés que l'Éducation, l'Environnement, la santé.



Avenue Felix Eboué x Route des Brasseries

☎ (+221) 33 839 73 39 ✉ eiffage.senegal@eiffage.com



Colonel Simon NDOUR
Commandant la Zone militaire n°4

L'APPROCHE DE LA SANCTUARISATION DU TERRITOIRE NATIONAL EN ZONE MILITAIRE N°4

Dans notre "Sahelistan" aux frontières rendues aléatoires par l'histoire, mais surtout par une situation géo sécuritaire très instable, depuis plus d'une décennie, par des Groupes armés terroristes (GAT) et des Organisations extrémistes violentes (OEV), la Zone militaire n°4 est devenue l'objet de préoccupations légitimes, au plus haut niveau du Commandement, de par sa situation géographique.

Essentiellement, la situation est calme de par les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) de la Zone qui veillent quotidiennement, avec beaucoup d'engagement et de détermination, sur l'intégrité de nos frontières terrestres et fluviales, en étroite collaboration avec les populations et en parfaite coordination avec les FDS des républiques, islamique de Mauritanie et du Mali.

Avant de décliner les actions de sécurisation des unités de la Zone, un bref rappel du cadre général de l'action et de la menace est nécessaire.

Les mesures prises assorties de perspectives seront enfin évoquées.

I. Les caractéristiques de la Zone militaire n°4.

La Zone militaire n°4 épouse les contours des régions administratives de Tambacounda et de Kédougou. Elle s'étend sur 59 602 km², couvrant ainsi près du tiers de la superficie du territoire national. Elle borde quatre (04) des cinq (05) pays frontaliers au Sénégal à savoir, au nord la Mauritanie (62km de frontière fluviale), à l'est le Mali (410 km dont 300 km de frontière fluviale), au sud la Guinée (272 km), à l'ouest la Gambie (162 km).

Trois (03) grands compartiments de terrain la caractérisent : une zone de savane au nord, une zone accidentée et peu boisée avec des plateaux cuirassés creusés de vallées à l'est, un relief accidenté et boisé au sud abritant les points culminants du pays et le Parc national du Niokolo Koba (PNNK).

L'ensemble de ce relief est compartimenté par un réseau hydrographique articulé autour des

principaux cours d'eau permanents que sont les fleuves Sénégal et la Falémé, à côté de cours d'eaux saisonniers tels que le Nieriko, le Niokolo, le Koulountou, le Wassadou... Ainsi, les ponts enjambant ces différents cours d'eaux sont autant de points clés du terrain.

Le réseau routier relativement peu dense abrite les RN1 (Koumpentoum – Kidira) RN2 (Dembankané-Bakel), RN6 (Tambacounda-Gouloumbou), RN7 (Tambacounda-Moussala). Il est complété par un important maillage de pistes, surtout dans la partie nord. La ville de Tambacounda, chef-lieu et éponyme de sa région, est un carrefour routier important où se jouxtent les RN 1, 6 et 7. Elle abrite aussi la gare ferroviaire (présentement inusitée) la plus importante de la Zone.

En résumé, de par la configuration du relief, la protection des frontières de la Zone nécessite la conduite d'actions interarmes, voire interarmées, pour une meilleure efficacité.

II. La menace.



D'emblée, il convient de dire que la situation est calme sur toute l'étendue de la Zone militaire n°4. La menace à l'heure actuelle n'étant que possible ou potentielle. Pour autant, la situation géographique de la Zone l'expose à des menaces à la fois classiques et dites nouvelles.

21. La menace classique.

Présentement, elle reste peu probable avec l'ensemble de nos Etats voisins, même si elle n'est totalement pas à écarter. La nature sensible et souvent aléatoire du tracé des frontières et les conflits entre populations frontalières sont, à tout moment, susceptibles de déboucher sur des incidents sporadiques qui peuvent prendre des dimensions insoupçonnées. Jusque-là, les antécédents liés à la frontière ont été réglés par la Commission nationale de Gestion des Frontières (CNGF). Le dernier cas, en date de 2015, est le différend frontalier avec la République de Guinée entre Diakha et Guémédjé.

22. Les nouvelles menaces.

Celles qui pourraient impacter

directement nos frontières sont essentiellement les OEV, l'orpaillage, les problèmes environnementaux.

Le contexte géopolitique sous-régional, particulièrement au Mali, place la Zone militaire 4 en première ligne face au débordement des actions des OEV. En effet, l'étendue de notre frontière peut faciliter la circulation des armes et la commission d'actes terroristes dans la Zone. A cela s'ajoute le phénomène du retour vers le pays d'origine des anciens combattants (Combattants terroristes étrangers : FTF) chassés de la Libye et parmi lesquels des sénégalais.

L'orpaillage et ses non-dits complémentaires faits de grand banditisme frontalier, de circulation d'armes de petit calibre, de vols, de braquages est une menace permanente qu'il faut intégrer dans la protection des frontières. Il crée une insécurité dans les régions de Kédougou et Tambacounda, par l'afflux de populations cosmopolites, auxquelles pourraient se mêler de terroristes, autour des sites d'exploitation

et entraînent le développement de transactions commerciales et financières qu'il faudrait désormais sérieusement surveiller. Cette circulation de l'argent favorise le grand banditisme au niveau des frontières à travers des vols, des braquages, et des trafics de toutes sortes.

Les problèmes environnementaux sont inclusivement la résultante de l'orpaillage et de la coupe illicite de bois. L'orpaillage, qui sévit dans la partie est de la zone, est entrain de causer des dommages irréversibles à l'environnement par l'utilisation de substances chimiques telles que le mercure, le cyanure, le zinc et de machines d'excavation comme les dragues, qui rendent inutilisables les pâturages, les nappes phréatiques et les eaux de la Falémé.

La coupe illicite de bois, avec la complicité de certains de nos voisins, se déroule particulièrement dans la partie ouest de la Zone à la frontière gambienne. Elle constitue une menace aux frontières par l'insécurité qui y règne avec la circulation d'armes à feu.



Dans une proche perspective de la rareté des ressources citées ou de leur impossibilité à être utilisées, l'orpaillage et la déforestation sont des facteurs potentiellement "crisogènes", entre populations riveraines, comme cela s'est produit le 12 juin 2020. En effet, les habitants du village de Wortokhoti se sont mobilisés pour aller arracher des dragues, utilisées par les orpailleurs maliens du village de Farikounda, qui rendent l'eau de la Falémé inutilisable. En représailles, ces derniers se sont mobilisés en masse pour venir les récupérer, occasionnant au passage des blessés des deux (02) côtés.

III. Les actions de défense des frontières.

Face aux menaces précitées, il s'agit, pour les unités de la Zone, de privilégier en permanence les actions dynamiques, à travers des patrouilles et des nomadisations, qui viennent compléter un dispositif statique en pleine mutation, en impliquant les autres FDS, les populations et les FDS des Etats voisins.

31. Les activités quotidiennes des unités de la Zone.

Elles se concentrent sur les localités frontalières fluviales pour la Mauritanie et le Mali, et terrestres pour le Mali, la Guinée et la Gambie. L'objectif de ces missions est de s'assurer qu'aucune tentative d'installation d'individus armés n'est en cours dans la Zone. Ainsi, à une fréquence assez régulière, tous les villages bordant les frontières avec les pays voisins sont visités. D'ailleurs, pour certaines localités, une planification d'une présence continue, avec des relèves sur place entre unités, est en cours de finalisation.

A la faveur d'un renforcement d'une compagnie de commandos du 09 février au 04 mars 2020, la Zone a



conduit l'opération "Dioura" pour mieux rassurer les populations aux frontières et apprivoiser le terrain.

S'agissant de la surveillance des plans d'eau du fleuve Sénégal et de la Falémé, la Zone a opportunément été dotée de capacités nautiques et conduit aisément les patrouilles fluviales. Les nombreux points de passage illégaux répertoriés sur les berges connaissent désormais une surveillance plus accrue, car constituant de potentielles voies d'infiltration pour des individus ou groupes armés en provenance des pays voisins.

32. La collaboration avec les autres FDS.

La défense du territoire national étant dévolue à toutes les FDS, il est d'une simple logique que ces missions, conduites au quotidien par les unités de la zone, se fassent en liaison avec les autres. Ainsi, une cartographie du déploiement des autres FDS, présentes aux frontières, est toujours actualisée, au niveau de la Zone, à partir des secteurs de responsabilité des bataillons. Qu'il s'agisse d'unités de la Gendarmerie, de la Police, de la Douane, des Eaux et Forêts ou

des Parcs nationaux, le contact est systématiquement établi lors des missions pour les soutenir par notre présence, échanger sur la situation en cours pour mieux orienter les actions à mener.

33. La Sensibilisation des populations.

Toutes ces missions relevant de l'anticipation, il est plus qu'indispensable que les populations, surtout voisines des pays riverains, soient mises au parfum des enjeux pour mieux relever les défis. A travers leur sensibilisation permanente sur les menaces, le terrorisme en particulier, et leur implication effective dans le réseau de renseignement de la Zone, elles constituent le premier paravent contre toute tentative de violation de nos frontières par le biais d'idéologies illusoires et mortifères ou par des velléités d'installation, dans le territoire national, de groupes armés. Cette sensibilisation s'étend aux rapports de bon voisinage à tisser avec les communautés aux frontières des pays limitrophes avec lesquelles elles partagent généralement les mêmes valeurs. A cet effet, la mise



en place de cases de proximité, aux frontières, par l'Etat-major particulier de la Présidence de la République (EMPART) est une initiative à saluer à sa juste valeur. En effet, elles constituent des agoras où elles peuvent se rencontrer, échanger et trouver des solutions en cas de différend.

Les autorités coutumières religieuses et politiques sont particulièrement visées par cette sensibilisation, d'autant plus que certaines sont complices des orpailleurs et de la coupe illicite de bois.

En plus de les sensibiliser, la conduite d'action civilo-militaires (ACM) à travers les soins, les dons de médicaments, le soutien à leurs diverses activités culturelles, religieuses, sportives, concrétise et consolide le concept Armée-Nation, auquel elles sont particulièrement attachées.

34. La Coordination avec les FDS des pays limitrophes.

A l'évidence, une défense efficace de l'intégrité de notre territoire passe par une entente cordiale avec les FDS des pays voisins. Il faut tout de suite signaler que le mécanisme de coordination est assez éprouvé s'agissant des FDS maliennes et mauritaniennes. Il consiste à planifier annuellement, lors d'une rencontre tenue alternativement dans les trois (03) zones de responsabilité respectives, et à conduire des patrouilles dites bi et tripartites le long de nos frontières communes. Au cours de ces missions exécutées avec la participation de toutes les FDS, les unités engagées traversent à tour de rôle les frontières pour patrouiller ensemble les villages ciblés. Exceptionnellement cette année, pour raison de COVID 19, ces patrouilles se sont faites de manière coordonnée, chacun parcourant le long de sa frontière.

Toutefois, le processus reste encore attendu avec les FDS de la Guinée et de la Gambie.

IV. Mesures d'accompagnement et perspectives.

41. Le renforcement des mesures de sauvegarde.

Les mesures actives déjà en vigueur pour le service de garde, la posture des sentinelles, les patrouilles à l'intérieur et à l'extérieur des cantonnements, ont trouvé leur pendant avec le renforcement des mesures de protection passives déjà entreprises dans tous les cantonnements. L'installation d'un radar de surveillance aérienne dans la Zone vient accroître la cohérence dans le renforcement des mesures de sécurité, indispensables à une meilleure sanctuarisation de cette partie du territoire national.

42. Le renforcement du dispositif.

De par le format 2025, la Zone a bénéficié d'un renfort substantiel d'unités qui lui a permis de consolider le dispositif dans les deux (02) régions. De par cette montée en puissance, elle a pu densifier considérablement les actions de sécurité aux frontières terrestres et fluviales. L'accroissement de la fréquence et de la durée des missions permet de mieux contrôler les points de passage frontaliers officiels et non officiels et de mieux interagir avec les populations, dans le cadre de la sensibilisation permanente de la menace aux frontières.

43. L'accroissement subséquent de la mobilité des unités.

Resté longtemps, une préoccupation majeure des Commandants de Zone, le pari de la mobilité est en phase d'être gagné.

A cet effet, les unités de la Zone militaire n°4 ont tout récemment bénéficié d'un renforcement sensible en véhicules

de transport blindés "BASTIONS" et en véhicules légers, permettant une meilleure projection et une densification des actions de présence aux frontières. Ces actions sont aussi largement soutenues par la réception de véhicules de reconnaissance type BRDM 2. Ce pari une fois gagné, restera celui de la maintenance pour lequel aucun moyen ne sera négligé, mais aussi aucun manquement toléré.

44. La manœuvre nationale 2020.

Initialement programmée pour l'année 2019, elle a été réduite, à un moment, à une manœuvre zonale avant de revenir sous le format d'une manœuvre nationale et partant interarmées. La description sommaire supra du terrain de la Zone s'offre agréablement à une manœuvre interarmées, c'est-à-dire aux composantes Terre, Air, Mer et Forces spéciales.

Elle permettra de faire connaissance avec le terrain de la Zone pour les unités en renforcement et de revisiter largement le terrain pour les unités de la Zone ; l'objectif majeur étant de renforcer la sécurité aux frontières et de rassurer davantage les populations dans leur vécu quotidien, à travers une présence massive des Armées.

L'apport des autres FDS sera aussi déterminant pour encore sensibiliser les populations sur le caractère protéiforme de la menace aux frontières et les solutions idoines à leur apporter.

Les unités de la Zone militaire n°4 sont résolument engagées dans la protection des frontières en s'appuyant sur un dispositif sans cesse amélioré pour faire face aux menaces identifiées. Elles le font en collaboration avec les autres FDS nationales et des pays voisins. Elles y parviennent aussi grâce à une implication permanente des populations, en valorisant davantage le cadre Armée-Nation.



Lieutenant-colonel Alioune SAMASSA
Commandant le 5^e Bataillon d'infanterie

FORCES ARMÉES ET PROTECTION DES FRONTIÈRES : POINT DE VUE D'UN COMMANDANT DE BATAILLON EN OPERATIONS

Les menaces sécuritaires se multiplient et obligent les pays, à travers le monde, à renforcer la surveillance et la sécurisation de leur frontière. Ces discontinuités qui séparent et relient des pays constituent le périmètre de l'exercice de la souveraineté des États et l'un des éléments de l'identité des nations.

À l'heure de la mondialisation et du cyberspace, elles sont parfois dépassées, ignorées ou même effacées, au nom de la libre circulation des personnes et de leurs biens et/ou au prix de la démocratisation. Chaque État s'y définit jalousement. Pourtant, il a suffi l'avènement de la pandémie du Covid-19 pour rappeler à tous les acteurs internationaux toute la pertinence de la protection de ces murs physiques ou virtuels qui continuent à être le nœud cordial de tous les grands problèmes politiques contemporains.

Face à cette tendance d'ouverture et de fermeture, l'efficacité de l'action militaire est toujours revisitée par la stratégie au rythme des mutations sécuritaires et des



bouleversements socio-politiques de l'État.

Parce que les défis sont permanents à la dimension des dynamiques territoriales que la protection des frontières est pour les Armées une mission traditionnelle et structurante exigeant des réponses réalistes et constamment adaptées.

A cet effet, la problématique des frontières révèle toujours des

enjeux majeurs qui se déclinent en défis internes et externes pour les Armées. C'est pourquoi, des réponses plus efficaces sont à mettre en œuvre en vue d'obtenir des effets multisectoriels.

Les enjeux au niveau des frontières sont généralement d'ordre social, économique et sécuritaire. Sur le plan social, la frontière a toujours été un lieu de convergence



des peuples venant de différents pays et qui se retrouvent sur un même espace géographique parfois loin de toute administration. Leur identification en tant que citoyens n'est pas aisée dans la mesure où les occupants habitent de part et d'autre de la frontière. A titre d'exemple, le village de TOUBATRANKIL regroupe des Sénégalais et des gambiens détenant par devers eux des nationalités confondues. C'est dans cet imbroglio socioculturel que les Armées sont appelées à identifier les nationaux et les étrangers. A ce stade, le contrôle des mouvements des populations connaît des répercussions administratives importantes quant à la mesure à prendre face à des individus dont la personnalité juridique est très complexe. Il en va de soi que la détermination de la propriété serait un corolaire juridique ambigu.

Sur le plan économique, la frontière est un lieu d'exploitation de ressources ou de trafic important qui est convoitée par des acteurs disciplinés et des saboteurs. Cette situation ambivalente à intérêts multiples mérite une attention particulière. En effet, la difficulté réside dans la prolifération des trafics illicites qui ne profitent pas à l'Etat. Les mal intentionnés créent au niveau de la bande frontalière des zones grises silencieuses pour faire circuler les interdits commerciaux à savoir la drogue, les contrefaçons, les médicaments du marché noir, etc. En conséquence, les Armées devraient prendre en compte ces entorses à la sécurité de l'Etat et les combattre. Le sentiment de laisser pour compte ne doit pas prospérer. A titre indicatif, la Brigade mobile des Douanes a saisi un lot de faux médicaments le 14 février 2020 estimée à une valeur de 330 360 000f CFA. Le même phénomène est

vécu sur la frontière Bissau Guinéenne à MPACK où le poste militaire a interpellé au mois d'août un camion civil transportant divers médicaments prohibés. Les suspects ont dû abandonner leur camion chargé sur place et fuir vers la Guinée Bissau.

S'agissant du pan sécuritaire, force est de constater que le tracé des frontières s'accompagne de velléités conflictuelles ou criminogènes. Les tensions foncières entre villageois ont tendance à déboucher sur des contentieux entre Etats allant jusqu'à des démonstrations de forces militaires. Le déplacement du CEMAT Gambien en 2019 à TOUBATRANKIL témoigne de l'importance stratégique que ces espaces représentent indirectement pour l'Etat gambien. Dans l'île de DIOGUE et le bras de fleuve de BOUDIADIATE, la même problématique foncière se pose avec des risques de confrontations potentiels.

Ces enjeux impliquent pour les Armées une posture à adopter pour une meilleure protection des frontières. Cela se décline par des défis à relever qui se traduisent par une présence effective et intelligente aux frontières et par la conjugaison des moyens humains, matériels et informationnels à même de devancer les intentions de l'adversaire connu ou inconnu.

Il convient de rappeler que la maîtrise des mouvements au niveau des frontières demeure une équation à résoudre quotidiennement pour les Armées. Si le dispositif sécuritaire mis en place au niveau de la frontière donne jusque-là des résultats acceptables, il n'en demeure pas moins que sa durabilité nécessite l'introduction des moyens passifs que

la technologie met à la disposition des Armées modernes. En effet, la porosité des frontières révèle des couloirs de passage difficilement contrôlables au regard des nombreuses pistes irrégulières créées par les populations pour échapper au contrôle policier et douanier. Dans le contexte actuel, la menace sanitaire recentre le débat sur le contrôle effectif des déplacements des populations. Dans la lutte actuelle contre la pandémie COVID 19, de nombreuses restrictions de liberté de circuler entre pays ont été élaborées au niveau politique impliquant des mesures à prendre au sein des Armées. Dans ce cadre, l'identification et la reconnaissance des couloirs ou axes de franchissement devient une activité principale. En Zone militaire n°5, les actions menées sont diverses pour assurer une présence dissuasive capable de contribuer efficacement à la lutte contre la propagation de cette maladie. Il s'agit entre autres de l'installation de PO permanent à POUBOSS, des actions de présence entre SELETY et TAMBACOUMBA ou encore entre TOUBA et SELETY dans la frange frontalière avec la Gambie.

D'autre part, la prévention des conflits est un autre défi qui s'impose aux armées. Au constat, les risques de conflit entre le Sénégal et ses voisins sont de moins en moins probables mais des perturbations à dominante asymétrique peuvent subvenir à cause de la montée des nouveaux acteurs de la violence. Leurs actions dangereuses ne sont pas détachables de la responsabilité de l'Etat et se diluent vraisemblablement dans les tensions interethniques ou religieuses. Ainsi, la sécurité aux frontières s'avère davantage compliquée dans une configuration marquée par des activités assimilées au terrorisme et



les insécurités produites par celles (crime organisé, trafics...) des acteurs non-étatiques en général. Ce fut le cas en Casamance où la volonté de création d'un califat, et étendant ses ramifications dans les pays voisins comme la Gambie, la Guinée et la Guinée-Bissau, était probablement une perspective de la secte djihadiste nigériane « Boko Haram » dans le but de lier une alliance avec le MFDC et de trouver de la ressource dans le trafic du chanvre indien et la coupe illégale de bois.

Dans un autre registre, il est communément admis que les dégradations de l'environnement représentent également un défi pour les forces armées en termes d'adaptation opérationnelle. La ferme déclaration du Président Macky SALL lors de la journée des forces armées en 2016 «Nos ressources forestières font l'objet d'un trafic par de véritables organisations criminelles. J'ai décidé plus que jamais de mettre un terme à cette catastrophe à la fois écologique et économique», est manifestement une mission de haute portée confiée aux Armées, en collaboration avec les autres forces de défense et de sécurité. A l'analyse de ces menaces environnementales, les régions frontalières (Kolda, Ziguinchor, Tambacounda) sont les plus touchées et les Armées se retrouvent en première ligne pour empêcher le trafic de bois transfrontalier. Dans la Zone militaire n°5, la mission de recherche et d'arrestation des coupeurs de bois rentre désormais dans les activités opérationnelles des unités. Entre 2019 et 2020, le volume des saisies en 2019 est estimé à 145 planches, 27 pieds d'arbre, 1391 lattes, 296 sacs de charbon, 11 camions, 05 tronçonneuses, 05 motos, 01 tricycle.

Confrontées aux défis que

représentent les enjeux multiples, les armées devraient continuer à adapter leur manière de faire face aux mutations métastatiques des menaces. Cette ambition va nécessiter de la créativité voire de l'imagination.

En prélude à toute action sur le terrain, il urge de redynamiser la coopération militaire entre les Armées sénégalaises et les Forces voisines. Le caractère transnational des menaces plaide de plus en plus pour une synergie des actions de protection. A ce sujet, la prévention contre les activités illégales et la lutte contre les organisations criminelles aux frontières terrestres et maritimes impliquent la mise en œuvre des systèmes de surveillance conjointe. En réalité, les efforts des armées seront plus efficaces dès lors que les autres Forces amies affichent la même cadence sécuritaire, au-delà de toute comparaison de moyens humains et matériels déployés. Dans cette optique, à l'instar des activités menées au Nord et à l'Est, des opérations de sécurisation dans le triangle Sénégal-Gambie-Bissau devraient être planifiées. Mieux, l'échange de détachement de liaison (DL) dans les Etats-majors des deux Armées est à envisager pour une meilleure coordination. La récente visite du CEMGA à Bissau reconforte cet élan de combinaison des actions à mener.

Ensuite, la protection des frontières par la seule présence humaine ne suffit plus pour atteindre les objectifs tactiques escomptés. La technologie doit y jouer un rôle déterminant dans le contrôle des entrées et des sorties afin de combler certains vides sécuritaires. Cette puissance informationnelle pourrait reposer sur la création de tours d'intelligence au niveau des frontières qui seront composées de radars, de cameras multi capteurs, de

drones et de vidéo-surveillances. Le recours à la numérisation du champ de bataille donnerait plus de capacité de contrôle et de protection des populations et donnerait aux forces déployées le long de la frontière des capacités d'anticipation et de réactivité acceptables. Les vols de bétail dans les localités adjacentes à la frontière Bissau guinéenne pourraient diminuer avec l'installation des capteurs optroniques et des imageurs performants.

Enfin, le continuum sécurité défense doit se traduire en actes et en instruments pratiques et réalisables sur le terrain. En effet, si la mixité est bien répandue dans son aspect conceptuel, sa mise en œuvre souffre encore de réalisme surtout dans la protection des frontières. En effet, la création d'unités spécialisées doit regrouper les militaires, les gendarmes, les policiers, les agents de la Douane et eaux et forêts et même d'acteurs civils. Il s'agit de penser à un format RH à actions globales conformes à la sécurité humaine. Aujourd'hui, la pandémie COVID19 vient révéler les insuffisances dans la prise en compte transversale des mouvements de la circulation transfrontalière des personnes. A MPACK, le poste militaire s'est vite adapté à la situation sanitaire pour renforcer les mesures de sauvegarde à la limite de ce qu'ils savent faire.

En définitive, les Armées répondent efficacement aux défis posés par les frontières. Elles s'adaptent continuellement à la mutation de la menace et aux évolutions socioéconomiques pour prévenir, combattre les peace-breakers et sécuriser nos espaces frontaliers afin de sauvegarder la quiétude des populations et renforcer les liens d'amitié avec les pays limitrophes



DAKAR
CONSTRUCTION



« Loger plus et
loger mieux »

CONTACT

127 Rte Aéroport de Yoff
Dakar - SENEGAL
(+221) 33 860 79 61

DAKAR CONSTRUCTION : entreprise spécialisée
dans les bâtiments, travaux publics....
Professionalisme, rigueur et savoir faire :
garantie d'un travail de qualité pour tous ses
clients.



www.dakarconstruction.com



Lieutenant-Colonel Mamour SARR
commandant le bataillon de soutien du Génie

LA PROTECTION DE NOS FRONTIÈRES : UN ENJEU MAJEUR DE SÉCURITÉ NATIONALE

Si la conception westphalienne des frontières semble s'être effritée avec la mondialisation et l'émergence d'autorités supranationales, une analyse des dynamiques qu'elles ont suscitées ces dernières décennies montre une autre réalité. Symboles de souveraineté et marqueurs d'identité, elles polarisent très souvent les ressources des États et sont des zones d'échanges multiformes au point de représenter des enjeux économiques et sécuritaires de premier plan. Le cas du Sénégal en est l'exemple le plus éloquent.

Avec une ouverture sur l'Océan Atlantique représentant 700 km de côtes et voisin de cinq pays, le pays possède une frontière terrestre extérieure d'environ 2317 km représentant la frange Saint-Louis-Kédougou-Ziguinchor et intérieure d'environ 740 km partagée avec la Gambie. L'analyse de la configuration de nos frontières maritimes et terrestres met en exergue des risques protéiformes. Hors de nos frontières, la fragilité de la situation politique et sécuritaire des pays de la sous-région en proie aux agissements des

mouvements extrémistes violents, aux instabilités institutionnelles et à la criminalité transnationale constitue une source réelle d'inquiétude. Intra-muros, les dynamiques nées du système communautaire de la CEDEAO génèrent des effets pervers et une insécurité insidieuse étend ses tentacules à beaucoup de secteurs et franges de la population. En mer, la découverte d'importants gisements de pétrole et de gaz cristallise les passions.

Au constat, la protection des frontières constitue un enjeu majeur de sécurité en ce qu'elle contribue de façon marquée à la stabilité politique et économique du pays. Le changement du paradigme de la sécurité, passée d'une approche jadis centrée sur l'État à une approche centrée sur l'homme du fait de la baisse drastique des affrontements entre pays, requiert une synergie des actions des services de l'État pour mieux appréhender tous les contours des problématiques à prendre en compte. Les Forces armées jouent un rôle de premier plan dans les initiatives lancées du fait du caractère multidimensionnel de leurs capacités.

Cet article analysera l'enjeu

sécuritaire des frontières, mettra en exergue les mesures de protection initiées par les Forces armées et dégagera des pistes de réflexions visant à relever les défis inhérents aux réponses apportées.

I- L'enjeu sécuritaire des frontières

L'enjeu sécuritaire de nos frontières procède de l'importance de la valeur économique et sociale qu'elles ont. Polarissant d'énormes ressources humaines, terrestres, et halieutiques, elles sont le lieu d'échanges et de trafics illicites. La cartographie des problèmes de sécurité se superpose à celle des ressources.

Au plan démographique, la quasi-totalité de la population sénégalaise se concentre le long des frontières et dans les régions qui ont une ouverture sur les frontières. En effet, sur les 14 régions que compte le pays, seule la région de Diourbel n'a pas une ouverture sur une frontière terrestre ou maritime, donc 14,8 millions des 16,7 millions de sénégalais dénombrés par l'Agence nationale de la statistique et de la démographie (ANS) vivent dans les



régions frontalières soit environ 90% de la population. Cette concentration démographique, jumelée au principe de libre circulation des personnes au sein de l'espace CEDEAO, génère beaucoup de flux. Avec 1 517 523 entrées et 1 417 573 sorties enregistrées au niveau des aéroports internationaux et des 71 postes des frontières terrestres¹, le dynamisme des flux humains aux frontières est important. Cela va de pair avec des problèmes réels de sécurité à savoir le trafic d'êtres humains et le trafic de migrants. Ces trafics se nourrissent du désir de beaucoup de jeunes sénégalais d'aller en Europe par tous les moyens mais aussi de la servitude domestique et de l'exploitation sexuelle de ressortissantes de la sous-région. Pays d'origine, de transit et de destination du trafic illicite de migrants et de la traite de personnes, le Sénégal s'expose à d'autres problèmes de sécurité sous-jacents comme le trafic de drogue et le terrorisme.

Par ailleurs, la concentration des ressources minières, ligneuses et la localisation des hubs d'échanges commerciaux donnent une lecture claire de la cartographie des menaces. A l'Est, la présence de mines d'or entraîne une activité d'orpaillage artisanal dans les régions de Kédougou et de Tambacounda génératrice de problèmes comme la prostitution, le trafic de drogue, d'armes et de personnes. Avec seulement environ 44% d'orpailleurs et 15% de concasseurs et de broyeurs sénégalais, l'orpaillage concentre beaucoup de travailleurs étrangers avec tous les problèmes que cela implique.

1 https://publications.iom.int/system/files/pdf/mp_senegal_2018_fr.pdf

Au Sud du pays, le trafic de bois se nourrit de la crise casamançaise et a longtemps constitué une source de revenus du MFDC. « Chaque année, sur nos 19,6 millions d'hectares de superficie, ce sont 40 000 hectares de forêts qui disparaissent, soit la superficie de 300 terrains de football par jour », a indiqué le Président Macky Sall, lors de son investiture, le 1er décembre 2018.

Au niveau des points de passage obligé frontaliers, la fraude et le trafic de drogue mettent en péril notre économie et notre stabilité. Produits périmés, médicaments, alcool, cannabis estimés à coups de milliards transitent par les frontières et constituent un réel problème de sécurité.

Il convient de souligner que les frontières maritimes sont exposées à beaucoup de menaces. Avec une zone économique exclusive de 2.012.000 km² et un réseau hydrographique dense, le Sénégal dispose d'une frontière fluviomaritime plus importante que celle terrestre. La découverte d'importants gisements de gaz (Bloc de Saint-Louis) et de pétroles (Bloc AGC, bloc de Sangomar) dont certains sont à cheval sur les frontières partagées avec les pays voisins (Mauritanie, Guinée Bissau, Gambie) expose le pays à des contentieux dont il convient d'anticiper la prise en compte au plan sécuritaire. Le contentieux avec la Guinée Bissau à propos de la frontière maritime ressurgit par moments malgré l'accord conclu le 14 octobre 1993 portant sur la création d'une zone maritime de coopération et d'exploitation commune des ressources.

Par ailleurs, la pêche illicite non déclarée non réglementée (INN)

constitue une réelle menace en ce qu'elle contribue à la surexploitation de nos ressources halieutiques et à la dégradation de notre écosystème. Elle met en danger le secteur de la pêche qui génère 2,5% du PIB national et crée plus de 600 000 emplois directs et indirects². L'arraisonnement d'un coup de huit navires de pêches chinois en 2018 par le patrouilleur le KEDOUGOU est révélateur des ravages causés par la pêche INN.

Au constat, la localisation de nos ressources dans les zones frontalières explique l'enjeu économique et sécuritaire qu'elles représentent. Les Forces armées mesurent ces enjeux à leur juste valeur. La dimension multidisciplinaire des problèmes constatés requiert une approche multidimensionnelle des réponses à apporter.

II- La prise en compte des problèmes le long de nos frontières

L'enjeu économique et sécuritaire des zones frontalières explique la synergie des efforts des services de l'Etat pour juguler tous les maux qui mettent en péril la stabilité et l'émergence du pays. Les Forces armées, du fait de l'ampleur des capacités mises à disposition et de leur présence sur toute l'étendue du territoire, jouent un rôle central dans les actions. La prise en compte des problèmes de sécurité au niveau des frontières s'apprécie à deux niveaux : le renforcement des capacités et la coopération militaire.

Les mesures phares du plan Format 2025 visent à protéger les frontières et à donner plus de cohérence au maillage sécuritaire du territoire. En ce qui concerne l'Armée

2 <http://www.fao.org/fi/old-site/FCP/fr/SEN/body.htm#>:



LE ROLE DES FORCES ARMEES DANS LA PROTECTION DES FRONTIERES

de terre, la montée en puissance s'est traduite par la création de nouvelles formations

Le renforcement sécuritaire des frontières et n'est pas anodin. Il vise à protéger le territoire contre toute agression extérieure mais aussi à pallier les problèmes sécuritaires qui y pullulent. En effet, les agissements croissants des organisations extrémistes violentes dans la bande saharo-sahélienne créent des menaces latentes aux frontières. Par ailleurs, la porosité des frontières est réelle et s'explique par l'insuffisance des forces de défense et de sécurité dans ces zones et par la configuration du tracé des frontières qui ne respecte pas la logique de distribution des ethnies. Aussi, convient-il de souligner que le glissement sécuritaire vers **les frontières** procède aussi d'une logique économique. L'exploitation des ressources minières et la nécessité de protéger notre économie contre la fraude et les trafics illicites requièrent de créer les conditions de stabilité propices à toute activité économique.

Dans le domaine maritime, la découverte d'importants gisements de pétrole et de gaz dans notre zone économique exclusive a milité en faveur d'un renforcement de capacités destiné à intensifier les opérations de présence en mer et à contrecarrer toute velléité de s'attaquer à nos intérêts. L'acquisition des patrouilleurs de haute mer (PHM) **s'inscrit** dans ce cadre. Par ailleurs, la Marine a procédé à la création de bases navales³ pour mieux prendre en compte les exigences de la défense de notre espace maritime. Enfin, la création d'une unité de Force spéciale

3 Décret n°2020-1662 du 31 août 2020.



mer vise à disposer d'une capacité cohérente de l'action de l'Etat en mer allant de la détection à l'arrestation des équipages ayant enfreint notre réglementation.

Le renforcement de capacités de la Marine s'inscrit dans une approche cohérente et interarmées. C'est à ce titre que l'Armée de l'Air sera dotée d'aéronefs pour la patrouille en haute mer. En plus de l'acquisition de nouveaux vecteurs, la composante mettra en place des radars performants pour mailler tout le territoire. Comme l'Armée de terre et la Marine, l'Armée de l'air s'est dotée d'une force spéciale pour compléter la gamme de missions opérationnelles qu'elle peut exécuter.

La Gendarmerie nationale a pris des mesures visant à accroître sa présence au niveau des frontières. Un Groupement d'Action Rapide de Surveillance et d'Intervention (GARSI) a été créé pour mener des opérations de sécurisation afin de mieux lutter contre le terrorisme et le grand banditisme. La création du GARSI s'inscrit dans le cadre de la lutte contre les menaces transnationales dans le Sahel. Par ailleurs, un projet de densification des unités implantées dans les zones frontalières a été initié avec l'objectif de renforcer la couverture sécuritaire du territoire.

Le renforcement sécuritaire des frontières s'accompagne d'actions



bilatérales et communautaires initiées par les Armées. En effet, des échanges sont effectués entre les commandants des zones frontalières avec ceux de leurs homologues des pays voisins. Les patrouilles mixtes organisées par moments sont la matérialisation de ces échanges et ont comme objectif opérationnel le partage d'information, la coordination et la sécurisation de certaines zones.

Par ailleurs, la participation du Sénégal à la stabilité des pays limitrophes s'inscrit dans une stratégie de prévention visant à maintenir au plus loin les menaces qui peuvent faire tâche d'huile jusqu'aux portes de nos frontières. C'est pourquoi, le Sénégal intervient de façon spontanée dans les crises des pays voisins. Cette approche

visant à participer à la sécurité collective sous régionale s'inscrit dans le mandat du Format 2025. Elle permet d'endiguer la propagation des crises et de raffermir les liens d'amitié qui unissent le Sénégal et ses voisins. C'est à ce titre que des contingents sont déployés au Mali, en Guinée Bissau (fin mission au mois d'août) et en Gambie. Ces engagements dans la sous-région constituent aujourd'hui la plus grande participation du Sénégal à la sécurité internationale.

La protection des frontières s'inscrit aussi dans une démarche holistique touchant des secteurs autres que la sécurité considérée dans son acception classique. En effet, avec l'introduction de la notion de sécurité humaine qui a impliqué l'élargissement de la sécurité à des secteurs comme la santé, l'éducation et le développement, les initiatives purement sécuritaires ont été accompagnées de projets. Le décret 2016 – 1543 du 3 Octobre 2016 a créé le Programme d'Urgence de Modernisation d'Axes et territoires frontaliers (PUMA) pour mieux prendre en compte les préoccupations des populations qui vivent dans les zones enclavées. Le projet s'articule autour de trois axes à savoir une transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs, l'amélioration significative des conditions de vie des populations et le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la gouvernance de la protection des droits et libertés⁴.

Le programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) est aussi un des projets

4 <https://www.puma.sn/le-programme/#:~:text=>

phares de l'Etat visant à améliorer les conditions de vie des populations. La Direction du génie a largement contribué à la mise en œuvre de ce programme par la réalisation de 60 forages dans les régions de Kédougou et Tambacounda. Ces forages ont été d'un apport très positif dans l'approvisionnement en eau des populations pour les besoins physiologiques mais aussi agricoles.

Au constat, la prise en compte des problèmes de sécurité dans les zones frontalières s'inscrit dans une approche globale. Les Forces armées ont pris beaucoup d'initiatives pour renforcer le maillage sécuritaire le long des frontières à travers la mise en œuvre du Format 2025.

III- Les défis et solutions relatives à la protection des frontières

L'analyse du dispositif sécuritaire et du bilan des actions civiles et militaires menées dans les zones frontalières font apparaître des défis nés de l'insuffisance des capacités, du cloisonnement des missions des forces de défense et des projets.

Malgré les efforts conséquents des Armées consentis dans le cadre de la mise en œuvre du Format 2025 en termes de création d'unités et d'acquisition de matériels, les capacités ont toujours une grande marge de progression au regard de l'étendue des zones à protéger et du spectre de menaces à prendre en compte. **En termes d'effectifs**, il est préconisé selon J.M Guehenno, chef du Département des Opérations de maintien de la paix (DOMP) de 2001 à 2009, que «la taille des forces soit proportionnelle à celle de la population»⁵. Le gap en **termes d'effectifs** milite en faveur d'un

5 Le maintien de la paix robuste : ob-



renforcement capacitaire en faisant plus d'effort sur les multiplications de forces « force multiplier » (drones de surveillance, radars de détection de personnels, renseignement, mobilité) et les catalyseurs de forces « force enablers » (logistiques, aéronefs, moyens génie). Des marges de progression existent dans les domaines du combat nocturne, de l'acquisition et du traitement du renseignement militaire, de la mobilité terrestre et aérienne et du franchissement.

Au-delà des aspects capacitaires, le cloisonnement des Forces de défense et de sécurité cantonne les différentes entités que sont l'Armée, la Gendarmerie, la Police, la Douane, les Eaux et forêts sur les missions de prérogative alors que les solutions à apporter aux problèmes sécuritaires requièrent une approche plus globale. Visible au plan opérationnel et de la collecte du renseignement, cette limitation sur les missions de prérogative prive chaque entité des expériences que les autres ont pu capitaliser sur une longue période. Deux solutions sont envisageables face à cette situation.

Il conviendra de créer au niveau des zones frontalières des structures opérationnelles mixtes armées par les différentes forces de défense et de sécurité. Cela aura l'avantage d'avoir une meilleure coordination et cohérence des actions sur le terrain et de faciliter le partage d'expérience. La mise en place de telles structures requiert au préalable l'élaboration de procédures opérationnelles

tenir un consensus politique et renforcer la structure de commandement et de contrôle,

Bulletin du maintien de la paix n°8, Mars 2010.

visant à harmoniser les pratiques entre les différentes composantes. L'instauration d'un même creuset de formation pour certaines forces de défense et de sécurité est la seconde solution. Elle permettra de créer des liens de fraternités d'armes nécessaires dans l'exécution des missions de sécurisation. La recentralisation de la formation initiale des officiers des Armées et de la Gendarmerie à l'Ecole nationale des Officiers d'active est un jalon important posé dans le décloisonnement des forces et mérite d'être étendue à d'autres composantes. A défaut d'une formation commune de base, les Forces de défense et de sécurité pourraient partager certains modules.

Enfin, il convient de souligner que les projets dans les domaines de la sécurité et du développement ne sont pas toujours inscrits dans une approche globale et intégrée. Le lien d'interdépendance entre sécurité et développement matérialisé dans la notion de sécurité humaine requiert d'avoir une plus grande cohérence entre les projets de développement et les initiatives des Forces armées. Il conviendra donc d'intégrer les militaires et gendarmes dans les grands projets de l'Etat visant à améliorer les conditions de vie des populations au niveau des zones frontalières. L'exécution par le Génie militaire de 60 forages dans la partie orientale du pays est une expérience qu'il convient de perpétuer. Cette noble action d'appui au développement socio-économique a permis au Génie d'améliorer son expérience dans le domaine considéré et aux Armées de mettre en exergue une partie de ses missions encore méconnues du grand public. Les interactions avec les populations sont une plus-value

dans la connaissance du milieu qui est très importante pour l'exécution des missions futures. D'autres domaines comme la construction des routes, l'électrification rurale peuvent permettre d'associer les militaires dans d'autres projets.

En réalité, les zones frontalières méritent une grande attention à cause des enjeux qu'elles présentent. Concentrant une grande partie de la population sénégalaise, elles sont le lieu de développement de diverses activités économiques et polarisent beaucoup de richesses du pays. Les menaces qu'elles subissent du fait des effets pervers de la régionalisation et des appétits aiguisés par la découverte d'importants gisements de pétrole et de gaz dans notre zone économique exclusive nécessitent des réponses appropriées qui doivent dépasser la sphère purement sécuritaire. Les enjeux nés de cette situation ont conduit à un renforcement capacitaire à apprécier à deux niveaux.

L'Etat a pris d'importantes mesures pour améliorer les conditions de vie des populations vivant dans les zones frontalières. Au niveau des Armées, les initiatives visant à juguler les menaces s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du Format 2025.

Le renforcement de capacités a toujours une marge de progression à cause de l'étendue des zones frontalières et de l'ampleur du spectre de menaces à prendre en compte. Il conviendra d'acquérir plus de démultiplicateurs et de catalyseurs de forces et de créer les conditions d'une meilleure synergie des efforts. Le décloisonnement des Forces de défense et de sécurité est gage de plus d'efficacité dans la mise en œuvre de la sécurité nationale.



Lieutenant-colonel Amadou DIA
Commandant le Bataillon des Transmissions

LE RÔLE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION (SIC) DANS LA PROTECTION DES FRONTIÈRES



Les effets d'un monde interdépendant combinés aux menaces diffuses transnationales ont fini de remettre les frontières ainsi que leur contrôle au cœur des problématiques dans les relations internationales. Pour autant, ces deux réalités semblent interroger différemment les frontières. Au moment où la mondialisation se manifeste principalement par la circulation de flux de populations en prônant l'effacement des frontières, les risques transfrontaliers eux exigent la sécurisation de ces dernières ainsi

que tout l'écosystème environnant. Une exigence qui fait écho au rôle des Forces armées « d'assurer en tout temps et en tout lieu l'intégrité du territoire et la protection des personnes et des biens contre toute forme d'agression ». Ce qui pose naturellement la question de l'existence de moyens appropriés à la fois coercitifs mais également d'aide à la décision pour assurer la posture de veille, de contrôle et de riposte à nos frontières.

Pour le géographe Michel Foucher, « la frontière dessine

le périmètre de l'exercice d'une souveraineté étatique et constitue l'un des paramètres de l'identité en traçant la distinction entre le dedans et le dehors, en délimitant le cadre de la définition d'une citoyenneté ». La frontière est bien entendu applicable aux milieux terrestre, maritime, aérien et au cyberspace, et l'évoquer c'est immédiatement songer à sa défense.

C'est fort de ces éclairages que parler des « Forces armées et protection des frontières » revient à s'interroger sur les capacités des forces



de première et deuxième catégories en général et des Armées en particulier à contrôler nos limites territoriales tout en permettant, avec discernement, la circulation des flux humain et matériel ainsi que des données numériques nécessaires au développement socio-économique de la nation.

En réalité, dans son rôle régalien de protection en toutes circonstances des frontières, nos Armées continuent à développer des capacités en cohérence avec nos objectifs stratégiques afin de préserver l'exercice de l'Etat dans tous les milieux relevant de sa souveraineté. Une mission dans laquelle les systèmes d'information et communication occupent une place centrale de par le lien qu'ils établissent entre les différentes composantes concourant à la protection du sanctuaire national.

En effet, conscientes au plus haut point de ce sacerdoce, les Forces armées s'appuient sur des capacités articulées autour du diptyque capital humain-moyens appropriés pour assurer une posture opérationnelle efficiente (1) dans laquelle les transmissions, l'arme qui unit les armes, occupent une place centrale (2) et un rôle appelé à se densifier avec la prise en compte de la numérisation de l'espace pour un meilleur contrôle du territoire (3).

Face au contexte actuel marqué par une imprévisibilité des menaces ainsi que de leurs acteurs, la sanctuarisation du territoire national apparaît comme un impératif. Ayant pris la pleine mesure de ce devoir, les forces de défense continuent à développer des savoir-faire polyvalents leur permettant d'adopter les postures

appropriées sur tout le spectre des menaces. En effet, il s'agit pour nos Armées de veiller à la sécurité des frontières du pays à travers des capacités autonomes et réactives d'intervention reposant sur des soldats bien entraînés, bien équipés et bien renseignés, in fine sur un capital humain de qualité. Une condition qui est en phase avec l'aphorisme de Jean Bodin: « il n'est richesse que d'hommes ». C'est pourquoi, la nécessité d'outiller davantage le soldat, « instrument premier du combat », apparaît comme une évidence pour le commandement. En ce sens, conceptualisée dans le format 2025 et concrétisée par l'érection en cours de centres d'enseignement spécialisé, la formation des spécialistes au sein des directions de service continue à se densifier. Ainsi, l'Ecole d'application des transmissions prévue à Yeumbeul devrait accueillir ses premiers stagiaires officiers à la rentrée de 2021. Le deuxième segment de ce diptyque, portant sur les moyens de nos forces, se matérialise également par la mise en œuvre du plan stratégique d'équipement. Ce plan a donné des résultats appréciables avec de nouvelles capacités dans les domaines de la défense terrestre, aérienne et fluvio-maritime. Cela s'est traduit d'une part, par des forces terrestres entraînées et équipées articulées désormais en corps de bataille blindé-mécanisé capables de mener des actions dans la profondeur sur plusieurs directions et d'autre part, par des forces aériennes en mesure d'appuyer les autres unités tout en protégeant l'espace aérien et des forces navales assurant en permanence l'action de l'Etat en mer.

Pour autant, la place des systèmes d'information et de communication (SIC) est primordiale

dans ce dispositif de par sa fonction de "courroie de transmission" entre les différentes composantes concourant à la protection du territoire dont les frontières intérieures englobent une superficie terrestre de 196 722 km² et une zone de responsabilité maritime de 212.000 km². En effet, seule l'existence de ces systèmes d'information et de communication apparaît comme un outil majeur pouvant donner de la cohérence au dispositif de veille opérationnelle à nos frontières. Ainsi, c'est à travers quatre capacités notamment l'appui au commandement, l'appui renseignement, la guerre électronique et le cyber, dont certaines sont en cours de structuration, que les transmissions entendent participer activement à la préservation de l'intégrité territoriale. En ce sens, le plan stratégique d'équipement transmission pour le TED horizon 2025 a connu un bond quantitatif et qualitatif conséquent et a permis la mise à disposition de manière graduelle de moyens de communication de nouvelle génération au profit des unités. Toutefois, au-delà de cette dotation pour l'établissement de liaisons en interne des forces, le véritable défi réside en la capacité des transmissions à améliorer l'interopérabilité entre les forces. A ce titre, la stratégie de la direction des transmissions s'appuie, entre autres, sur l'homogénéisation des moyens en dotation. L'ambitieux projet baptisé « Gaindé » d'acquisition en cours de moyens radios de type Barrett constitue une réponse pertinente pour une meilleure coordination des actions de nos forces engagées dans le cadre de la défense nationale.

Et surtout, le niveau de numérisation de nos sociétés et les



risques asymétriques difficilement identifiables militent pour une approche technique dans la sécurisation des frontières. En effet, dans un contexte de menaces diffuses, la technologie constitue une aide essentielle dans l'identification des flux immatériels et matériels sortants et entrants. En ce sens, les systèmes d'information et de communication des Armées, de par leur fonction transversale, constitueront un élément clé dans la surveillance du sanctuaire. Aussi, cet outil serait l'élément fédérateur dans le déploiement de capteurs composés, entre autres, de radars, de détecteurs thermiques, de drones et de satellites. Ce rôle serait surtout crucial dans la collecte et le traitement des informations ainsi que la gestion des bases de

données. C'est le lieu de souligner, que récemment les transmissions ont été très impliquées dans le maillage en radars du territoire pour la surveillance de l'espace aérien. Aussi, dans le domaine de la cyberdéfense, les transmissions ont entrepris, sous l'orientation des hautes autorités, des actions structurantes pour participer à la préservation de notre souveraineté numérique. L'existence d'un "Security Operational Center" et la nécessité d'un commandement de cyberdéfense constituent entre autres des pistes devant étendre l'horizon des Forces armées par la démultiplication des capacités de contrôle et de surveillance de nos espaces.

En définitive, nos Forces armées, outil majeur de l'Etat pour l'exercice de la « violence légitime

», restent plus que jamais engagées par tous les moyens à protéger nos frontières, un marqueur essentiel de notre indépendance. Ces moyens capacitaires se manifestent par leur évolution constante pour une réponse appropriée face à toute menace dans nos espaces de souveraineté. Sur cette dynamique, les systèmes d'information et de communication (SIC) occupent une place centrale de par leur fonction transversale et leur expertise dans le domaine des systèmes informatisés. Ce rôle sera de plus en plus important à l'heure où pour protéger les territoires, les fortifications physiques de type « ligne Maginot » cèdent progressivement le pas à celles virtuelles baptisées par exemple « greatwall » en Chine par analogie à la grande muraille.



Commandant Abdoul Aziz Fall
Ex Chef de la Division Informatique DIRTRANS
en mission à la MINUSCA

FRONTIÈRES VIRTUELLES : ZONE D'INFLUENCES ET DE CONCURRENCES



Depuis la seconde guerre mondiale, les frontières nationales n'ont pas connu une herméticité aussi forte que celle imposée par la crise de la COVID 19. La mondialisation, la globalisation de tous les secteurs d'activité ont eu comme corollaire l'augmentation des flux d'échanges, dont les migrations, qui ont été à l'origine du renforcement du contrôle des frontières ces deux dernières décennies. Bien que constituant des lignes d'interactions et d'échanges de tout ordre, les frontières ont de plus en plus tendance à revêtir

leur caractère démarcatif historique, plus utilisé par les politiques et les militaires.

Paradoxalement, les échanges d'informations, utilisant le numérique, n'ont jamais connu des niveaux aussi élevés, allant même jusqu'à réduire les effets dévastateurs de la fermeture physique des frontières imposée par la pandémie sur les activités économiques et sociales. De plus, la plupart de ces échanges se font en dehors de tout contrôle par les Etats souverains, remettant en cause sans cesse leur

souveraineté dans ce domaine si particulier qu'est le cyberspace.

Dès lors, la question qui surgit est celle de savoir si Internet, cet espace virtuel, possède des frontières, quelles sont les règles qui les régissent et quelles interactions les caractérisent.

Les phénomènes du cyberspace, qui du reste ne sont pas nouveaux, ont amené les Etats à revoir et à définir le cadre de leur souveraineté dans le cyberspace, se dotant ainsi de capacités leur permettant d'y agir. A l'analyse, il apparaît que l'internet est bien délimité par des frontières multiformes et qu'il est devenu un vecteur d'influence incontournable, objet de convoitises et de concurrences vivaces.

Pour illustrer ce propos, il s'agira d'abord de détailler les frontières multiformes de l'internet, ensuite d'aborder les efforts concertés de gouvernance de cette dimension par les Etats, puis de constater qu'en dépit de cette volonté affirmée, le cyberspace devient de plus en plus une zone de confrontation et enfin d'évaluer les impacts et perspectives pour le Sénégal.

LES FRONTIÈRES DE L'INTERNET

L'internet et par extension le cyberspace est souvent perçu comme un espace sans frontière, au sens Wébérien du terme. Or, les limites des frontières forment un territoire sur lequel l'Etat exerce sa souveraineté. La réalité est aux antipodes de cette perception car l'internet ne s'affranchit nullement de frontières et en comporte même de plusieurs natures. La première et la plus visible et à laquelle on pense d'emblée est celle de la barrière entre le réel et le virtuel et qui pose la problématique de l'adaptation des règles de droit applicables au réel.

Cette première barrière entre le réel et le virtuel permet, en l'affinant et en étudiant le fonctionnement du cyberspace, d'identifier des séparations dans cet espace qui paraît si homogène. La modélisation du cyberspace permet d'obtenir la séparation ci-après :

- La couche physique qui correspond aux infrastructures nécessaires au fonctionnement d'internet, cela va des serveurs stockant les données aux fibres optiques en assurant le transport;
- La couche logicielle relative aux applications (softwares) permettant les différents usages;
- La couche informationnelle qui traite aux contenus qui sont créés et échangés entre les usagers.

A chacune de ces couches correspond en réalité une ou plusieurs frontières connues et obéissant à des règles de gestion qui nous sont plus ou moins familières. Par extension,



ces règles sont transposées, du moins à chaque fois que possible, au cyberspace.

Ainsi, la couche physique représentant les infrastructures se trouve de fait rattaché aux territoires des Etats, délimités par des frontières terrestres. La couche logicielle correspondrait elle aux frontières numériques, projections dans le cyberspace des frontières interétatiques réelles. Ces espaces numériques nationaux ou internationaux permettent aux États concernés de se protéger des intrusions extérieures mais également de réglementer, voire de censurer, les sites Internet qui en font partie. Ce qui nous amène à la couche informationnelle, qui elle relève de la réglementation, en vertu du droit interne notamment des contenus diffusés sur Internet. Cette couche informationnelle serait du domaine d'application des frontières juridiques, projection dans l'espace virtuel de la compétence normative des États.¹

Les tentatives de réglementation étatiques

Ces frontières multiples qui font continuellement l'objet de tentatives de réglementation posent en réalité la question de la relation de l'Etat à internet. Ce dernier ne cesse, de par son expansion et sa nature, de pousser les limites de l'affirmation de la souveraineté des Etats. En effet le développement, le fonctionnement et la gouvernance de l'internet relève aujourd'hui d'acteurs privés. Bien que présents, les Etats restent néanmoins en seconde ligne.

Le principe de gouvernance multipartite et multilatérale du cyberspace semble être le modèle adopté, à l'image des grandes questions comme l'écologie, du fait de sa nature globalisante. Dans ce cadre, on peut citer l'Acte additionnel au traité de la CEDEAO du 16 février 2010 relatif à la protection des données à caractère personnel et dont les développements ont conduit à la validation de la Stratégie de Cybersécurité et de Cybercriminalité de l'organisation régionale en février dernier. Qu'ils s'agissent du Règlement Général de Protection des Données Personnelles



de l'Union Européenne, du Cloud Act Américain, ou du bouclier doré chinois², les Etats ont toujours œuvré à la mise en place de cadres normatifs et juridiques pour essayer d'encadrer les activités dans le cyber, tout en se créant des capacités d'influences dans le domaine.

Dans ce domaine, la coopération internationale, entre les États, les organisations internationales et régionales et d'autres entités, est une nécessité absolue. Sur Internet, les lieux de stockage des informations sont rarement sur le même territoire que les usagers des contenus, rendant ainsi plus difficile l'exercice d'un pouvoir relevant du domaine territorial dans la mesure où la plupart des atteintes au cadre normatif relèvent des frontières numériques. Cet état de fait est accentué par la nature multiforme des frontières ainsi que par la sophistication des cybermenaces. C'est pourquoi, tout acteur, qu'il s'agisse d'un pays ou d'une organisation non gouvernementale, poursuivant ses objectifs en matière de cyber sécurité, nécessite la coopération d'un large éventail de partenaires internationaux. En réalité,

une grande partie de la collaboration internationale se déroule en dehors de cadres nationaux spécifiques, mettant l'accent sur l'approche globale du système qui souligne la nécessité de prendre en compte toutes les parties prenantes concernées.

LE CYBERESPACE, ZONE DE CONFRONTATIONS ET D'INFLUENCES.

Les activités de coopération susmentionnées se déroulent bien entendu sous le sceau de l'intérêt commun et dans la limite de coïncidence des objectifs des uns et des autres. En réalité, la coopération se déroule sous de bons auspices lorsque les Etats ont des objectifs communs. Le cyber renseignement, la lutte contre la propagande de théories extrémistes figurent aux premiers rangs de ce volet de la coopération.

En dépit de cet apparent statu quo, le cyber espace est rapidement devenu une dimension d'action militaire, un catalyseur d'influences mais surtout une zone de conflictualités.

D'une part, l'arme cyber est devenue pour les Etats un moyen d'atteinte d'objectifs stratégiques, installant le cyber au cœur des instruments de pouvoir, en particulier dans les domaines militaires et informationnels. Une série d'utilisations directe de cet outil dans des conflits récents illustrent cette tendance. La Russie est en effet présumée championne dans ce domaine avec les attaques contre la Géorgie en 2008 et contre l'Ukraine en 2014, utilisant des cyberattaques pour affaiblir les capacités de commandement et de contrôle adverses avant l'envoi de troupes conventionnelles.

D'autre part, l'avènement des réseaux sociaux et le flux incessant d'informations qui s'échangent, ont consacré le potentiel d'influence du cyberspace. Les élections américaines de 2016, le scandale de Cambridge Analytica avec le vote sur Brexit, ainsi qu'une série continue d'affaires du genre, ont fini par lever tout doute qui pouvait jusqu'ici subsister sur le potentiel réel d'influence stratégique que l'on peut acquérir grâce au cyber espace.

Ces potentiels ont ainsi suscité le développement de capacités par les Etats, pour défendre leur souveraineté, mais également pour se doter de capacités réelles d'action dans le domaine. Dans le cadre des activités conventionnelles, l'attribution d'un fait à une entité est faite de façon claire dans la plupart des cas. La nouveauté dans le cyberspace, c'est que les activités bien qu'ayant des effets bien délimités dans les frontières d'un Etat, sont souvent perpétrés à partir de territoires différents de celui du mandataire, en utilisant des tierces parties, et rendant difficile

l'attribution. Ce caractère furtif, rend l'utilisation du cyber très attractif pour les Etats souhaitant agir sous le radar, se donnant ainsi la possibilité de mener des actions couvertes, et ensuite de nier toute responsabilité.

IMPACTS ET PERSPECTIVES POUR LE SÉNÉGAL

A la différence des domaines militaires traditionnels où le développement de capacités repose presque toujours sur l'existence de complexes militaro-industriels, la ressource première pour les capacités cyber est humaine. Bien que les technologies cyber proviennent en majorité encore de l'occident, la création et l'innovation sont inhérentes à sa nature. Les pays asiatiques, la Chine en l'occurrence, a prouvé avec son hégémonie sur la technologie de la 5 G qu'une bascule des centres de création est bel et bien possible.

Il est clair que l'objectif n'est pas de chercher à concurrencer des Etats qui ont une longueur d'avance conséquente dans le domaine, mais plutôt de ne pas devenir des spectateurs, et que nos territoires ne deviennent propices à l'accomplissement de forfaits par des entités tierces. Il s'agit de mettre en place les capacités de protections idoines pour les systèmes d'informations critiques et de se donner les moyens d'influences pour que les options cyber fassent partie de la panoplie d'instruments à la disposition du commandement.

Les frontières de l'internet que nous avons évoquées plus haut sont bien réelles, et les capacités d'action existantes imposent à tous les Etats la nécessité d'agir pour y garantir leur souveraineté. Sur le même registre, il est devenu évident que les technologies



numériques sont devenues incontournables dans la sécurisation des frontières traditionnelles, à savoir terrestres, maritimes et aériennes. Les systèmes de radar, de surveillances vidéo couplées à l'intelligence artificielle, ainsi que l'usage des drones sont devenus les standards dans le domaine.

Ainsi, ces tendances doivent se traduire pour les Armées par le développement de capacités opérationnelles cyber : défensives pour garantir la souveraineté dans le domaine mais également offensives pour contribuer à l'atteinte des objectifs opérationnels et stratégiques. Les premières pierres d'une telle entreprise ont été posées avec l'adoption de la stratégie nationale de cyber sécurité et pour les Armées, la mise en place d'un Security Operations Center, ce qui constitue le premier jalon d'une série d'actions visant l'atteinte de ces objectifs. Cependant, cette entreprise devra reposer, à l'étude des cas d'école, sur un investissement important dans les ressources humaines et un relèvement substantiel des budgets alloués aux programmes cyber.

En définitive, le cyberspace est devenu en quelques décennies un espace de conflictualité et un enjeu majeur des relations internationales. Contrairement à la perception collective qui considère ce lieu sans frontières, cet espace dispose de multiples limites virtuelles qui sont associées aux différentes couches qui le composent. C'est pourquoi, les Etats développent des stratégies dynamiques dans ces milieux qu'ils considèrent des domaines de souveraineté.

Au demeurant, la gestion de ce territoire virtuel pourrait devenir plus complexe avec l'avènement de l'intelligence artificielle et de l'ordinateur quantique.

(Endnotes)

1 *Questions internationales - N° 79-80 Mai - août 2016 : Le réveil des frontières : des lignes en mouvement*

2 Le **Grand Firewall de Chine**, dénommé par analogie avec la Grande Muraille de Chine, est le nom usuel du **projet bouclier doré**, un projet de surveillance et de censure d'Internet géré par le ministère de la Sécurité publique de la république populaire de Chine.



Dentiste Lieutenant-Colonel Khadessa SY
Chef de la Division Genre / EMGA

GENRE ET PROTECTION DES FRONTIÈRES

Sous l'impulsion du Commandement, la division genre a été créée afin de coordonner la mise en œuvre de la stratégie sectorielle genre élaborée en 2011 et couvrant la période 2012-2022.

Cette division devrait veiller à l'intégration du genre dans tous les aspects de l'organisation et du fonctionnement des Armées (textes réglementaires, infrastructures, équipement, emplois..) et à la promotion de l'égalité et de l'équité des femmes et des hommes au sein de l'Institution militaire.

La division genre de l'EMGA aura pour rôle de faire comprendre que ce potentiel d'hommes et de femmes dans nos armées est fondé sur des besoins, des potentialités et des priorités distincts, dénommés **sexo-spécificités** qu'il faudra prendre en compte dans les politiques, stratégies et programmes d'intervention des GCS afin de soutenir leur participation efficace.

En alignement au thème de la journée des forces Armées, une des questions

est de savoir comment l'approche et la perspective genre peuvent être intégrées dans la sécurité et à la protection de nos frontières.

1/QUELQUES RAPPELS DES CONCEPTS GENRE

Le genre renvoie aux rôles et rapports, aux traits de personnalité, attitudes, comportements et aux valeurs que la société attribue aux hommes et aux femmes ; c'est un outil de mesure des différences qui caractérisent les hommes et les femmes, mais également les relations entre les hommes et les femmes tandis que le terme «sexe» renvoie aux différences biologiques entre les hommes et les femmes.

Ces différences se manifestent par des disparités, des rapports inégaux de pouvoir et des discriminations. Elles sont communément dénommées **inégalités de genre**.

L'équité de genre induit de donner à chacun - aux hommes et aux femmes - ce dont ils ou elles ont besoin ; de reconnaître leurs besoins différenciés, leurs capacités et les obstacles

auxquels ils/elles peuvent faire face et d'en tenir compte dans les stratégies d'intervention.

L'équité corrige les inégalités de départ pour atteindre l'égalité de genre

L'égalité de genre est le fait de fournir aux hommes et aux femmes les mêmes droits, opportunités, ressources dans tous les domaines

L'approche genre est la démarche qui à partir du constat que les inégalités entre les femmes et les hommes sont construites par les sociétés, en analyse les formes et les conséquences en vue de les transformer vers l'équité et l'égalité de genre.

2/LOGIQUE DE MISE EN PLACE DES OUTILS GENRE

La formulation de la Stratégie Sectorielle Genre des Forces Armées du Sénégal (SSG/FAS) et la mise en place plus tard de la division genre s'inscrivent dans le cadre de l'objectif du Gouvernement de réaliser l'équité et l'égalité du genre dans tous domaines de la vie économique et sociale.

Elles sont l'aboutissement d'une



logique évolutive d'ampleur mondiale dont la compréhension nécessite le rappel de toute une série de lois, de conventions et autres instruments internationaux, sous régionaux et nationaux qui ont été adoptés pour promouvoir les droits des femmes, l'équité et l'égalité des genres.

Ces instruments consistent notamment à :

La **Résolution 1325 adoptée en 2000 (et ses suivantes)**, l'un des mandats internationaux les plus importants concernant les questions relatives aux femmes, paix et sécurité qui appelle à la participation active des femmes au même pied d'égalité à toutes les instances de décision y compris dans les forces de sécurité.

Au **Protocole relatif aux droits des femmes en Afrique** adoptée par

l'Union africaine (UA) en juillet 2003 et qui exige des gouvernements africains l'élimination de toutes les formes de discrimination et violence à l'égard des femmes en Afrique et la mise en œuvre d'une politique d'égalité entre hommes et femmes.

Une **Politique en matière de sexes-spécificités, une stratégie et un plan d'action** élaboré par la Communauté Économique Des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et qui prennent en compte les besoins stratégiques des hommes et femmes et accélérant la réalisation d'objectifs d'équité et d'égalité.

La **Constitution sénégalaise de 2001** qui garantit « l'égal accès de tous les citoyens au service public » avant de préciser dans son article 7 alinéa 5 « la loi favorise l'égal accès des femmes et

des hommes aux mandats et fonctions ».

Le Programme Sénégal Émergent (PSE) qui prône un Sénégal émergent en 2035 avec une société solidaire dans un État de droit » garantissant l'égalité entre les femmes et les hommes ».

Le Plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 et suivantes du conseil de sécurité des Nations Unies pour le Sénégal 2011-2015 et 2020-2024

La Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité du genre SNEEG dont le Sénégal s'est doté le Sénégal en 2006 et qui est mise en œuvre à travers différentes politiques sectorielles dont :

La Stratégie sectorielle Genre des forces armées (SSG/FAS) adoptée en 2011 qui a abouti à la mise en place de :



La division genre de l'État des Armées
en juillet 2020

3/ VISION ET OBJECTIFS DE LA DIVISION GENRE

La vision de la division Genre
emprunte celle de la SSG à savoir :

• ***Faire des Forces Armées Sénégalaises une institution où les hommes et les femmes œuvrent de manière égale et équitable à la réalisation efficace de ses missions au profit de la Nation.***

En d'autres termes, un épanouissement optimal est obtenu des hommes et des femmes militaires traités avec équité et égalité au sein des FAS, leur permettant d'apporter le meilleur d'eux-mêmes, renforçant ainsi l'efficacité opérationnelle de nos armées

Entre autres Objectifs, la division genre est chargée de :

• **Coordonner la mise en place d'un réseau opérationnel de points focaux genre PFG, chef de bureaux et chef de cellule Genre dans tous les GCS**

• **Entreprendre la sensibilisation et formation de tous les PFG sur la SSG/FAS aux concepts et dispositions relatifs au Genre, aux bases du leadership/ responsabilité et sur la SSG**

• **Assurer le suivi et l'évaluation du réseau des PFG formés dans leur rôle de formateur, relais et premier référent genre de leurs formations et corps**

• **Proposer une adaptation des textes, des infrastructures, des**

situations d'emplois aux sexes-spécificités ;

• **Faciliter la sensibilisation et le renforcement des capacités en termes des droits humains (femmes , protection des enfants) et de prévention des abus et exploitations basés sur le genre aux militaires (en pré-déploiement , en temps de paix ou en opérations))**

4/GENRE ET PROTECTION DES FRONTIÈRES :

Le contexte de risques et de menaces globales exige en réponse un niveau de sécurité plus élevé aux frontières. Dans cette perspective, la prise en compte du genre dans les actions des Forces Armées est à considérer comme **une valeur ajoutée** aux objectifs de défense et de sécurité intérieure en termes d'efficacité et d'efficacité stratégique et opérationnelle.

L'intégration de la perspective du genre dans la gestion des frontières est d'abord un respect des lois, instruments et normes internationaux en matière de sécurité et de genre. Ces instruments sont, entre autres, les suivants:

▪ Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000)

▪ La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)

▪ La Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (2000).

Ainsi selon plusieurs écrits tirés



d'expériences de gestion et de protection des frontières, la présence des femmes peut contribuer au renforcement de l'efficacité opérationnelle dans la surveillance des frontières et dans la prévention contre les activités transfrontalières illégales. En ce sens qu'elles peuvent apporter des compétences complémentaires à ces missions importantes.

L'intégration des femmes dans les dispositifs de protection des frontières peut participer à :

▪ la protection et la promotion des droits humains (prévention des Abus et exploitations sexuelles)

▪ la création des institutions de gestion et de protection des frontières plus représentatives. (Intégrer les femmes dans les patrouilles et les installations sécuritaires avec infrastructure et équipements adaptés)

▪ l'amélioration du contrôle et



de la collaboration (Fouilles et renseignements)

- l'amélioration de la prévention et détection de la traite et du trafic illicite des êtres humains ; la population féminine traversant pouvant transporter des produits illicites, s'adonner au trafic d'êtres humains

Cependant, l'intégration du genre dans la protection des frontières telle que souhaitée idéalement est toutefois confrontée aux réalités opérationnelles du terrain.

Aux contraintes liées à la disponibilité en PMF dans les zones opérationnelles périphériques peuvent s'ajouter des obstacles socio- culturels. En effet, on y retrouve de moins en moins (zones 5 ,6) voire pas de Personnels militaires féminins (34eme) et/ou sont systématiquement affectés aux emplois de soutien technique et administratif .

Par ailleurs, les mentalités sont-

elle autant évoluées pour admettre ces femmes dans les postes frontaliers ? Le cas échéant, ils peut se poser également des obstacles infrastructuels notamment des installations frontalières vétustes, sommaires ne prenant pas en compte les sexo-spécificités (promiscuité et bunkers).

Somme toute, il est d'avis que généralement la présence des femmes est nécessaire dans ces zones pour une approche plus centrée sur le genre notamment en matières de fouilles, interrogatoires, prévention et réduction des abus et autres exploitations sexuelles.

Bien que le niveau d'implication des armées dans les postes frontaliers peut être différent en fonction du niveau sécuritaire de la zone , la présence des femmes est toujours aussi recommandée dans les dispositifs sécuritaires et les patrouilles aux

niveau de ces frontières sujettes à la contrebande , aux activités illicites, au trafic de produits prohibés et parfois d'êtres humains...

Les défis consistent à renforcer la représentativité des PMF et s'habituer à leur présence dans les zones reculées frontalières, mais également à préparer le terrain, améliorer la qualité des installations frontalières de sorte qu'elles puissent accueillir progressivement les femmes et leurs spécificités.

Ainsi, les femmes pourront faire le même travail que les hommes si les conditions se prêtent à leurs besoins opérationnels.

La mise en place de la division genre constitue une base majeure de l'intégration des sexo-spécificités dans tous les programmes, activités des GCS des Armées en s'assurant que d'abord le commandement et les hommes sont sensibilisés, formés à la promotion de l'équité et de l'égalité des genres.

Ce renforcement de capacités en genre permettra de contribuer à une meilleure protection des frontières en ce sens que les droits humains, ceux des femmes, des hommes, des filles et des garçons pourront être mieux appréhendés et respectés.

Par ailleurs la présence de femmes dans les installations frontalières qui prennent en compte leurs spécificités est reconnue comme pouvant apporter des compétences particulières , une approche plus spécifique en faveur de la prévention des abus et autres exploitations sexuelles et du renforcement de l'efficacité du renseignement et des opérations en plus de permettre plus de représentativité des forces de protection des frontières.



Capitaine Ibrahima DJITE
EMAIR

PARTICIPATION DU DETSEN HELICO A L'EXECUTION DU MANDAT DE LA MINUSCA

Dans un contexte marqué par des tensions ethnico-religieuses importantes, la résolution 2149 du conseil de sécurité de l'ONU adoptée le 10 avril 2014 a mis en place la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en Centrafrique (MINUSCA).

En effet, ce pays d'Afrique centrale a connu plusieurs épisodes de violences ayant occasionné la présence de diverses représentations diplomatiques à but pacificateur de l'Union Africaine ou de puissances étrangères. C'est ce processus qui a abouti à l'installation à long terme d'une mission des Nations Unies.

Le soubassement de ces tensions est principalement économique. En effet, sous le sceau de la division ethnique et religieuse se cache une volonté de différents groupes armés de contrôler des régions de ce vaste territoire et les richesses importantes que recèle son sous-sol.

C'est ce qui explique le caractère multi-dimensionnel de cette mission, indispensable pour une prise en



compte globale des complexités inhérentes à ce théâtre.

Le Sénégal, 7ème pays contributeur de troupes de l'ONU, a comme souvent, joué sa partition dans le concert des Nations pour apporter sa pierre à l'édifice dans la reconstruction de la paix en République Centrafricaine.

Seulement, contrairement aux précédents engagements qui ont

vu notre pays proposer des unités terrestres aguerries et ayant démontré une compétence avérée, il s'agissait de confirmer la nouvelle ère des formations aériennes autonomes déjà initiée avec succès en République de Côte d'Ivoire.

Ainsi, en décembre 2015, le DETSENHELICO/RCA est arrivé sur le terrain pour s'insérer dans le



dispositif interarmées déjà en place. Cette unité dotée d'hélicoptères d'attaque de type Mi-35 a dès lors eu un apport décisif dans la prise de contrôle de la situation opérationnelle du pays.

D'ailleurs dès son arrivée, "Senegal Aviation" (Patronyme donné à l'unité par les Nations Unies) a joué un rôle prépondérant dans la tenue d'élections présidentielles qui ont permis de remettre en œuvre les rouages gouvernementaux d'un État fortement impacté par des décennies d'instabilité couplées à une maîtrise très parcellaire de l'administration territoriale.

Dans ce même élan, l'unité aérienne sénégalaise a constitué, pendant plus de quatre années le vecteur tridimensionnel majeur de la partie militaire des opérations de restauration et d'imposition de la paix.

A ce titre, près de 1500 heures de vol sur des missions allant de la reconnaissance à l'appui feu en passant par les patrouilles et les escortes ont fini d'imposer nos hélicoptères comme des acteurs clés de la MINUSCA.

Janvier 2017, la ville de Bambari, nœud économique et logistique reliant la capitale Bangui à la partie Nord-ouest du pays fait l'objet de dissensions marquées entre les autorités étatiques soutenues par les Nations Unies d'une part et les factions rebelles d'autre part. Dans ce contexte, malgré les avertissements du Commandant de la Force, l'Unité pour la paix en Centrafrique (UPC) du chef rebelle Ali Darassa décida de marcher sur la ville pour en prendre le contrôle. C'est alors que l'unité aérienne reçut l'ordre de faire une offensive sur ces derniers. S'ensuivit une intervention décisive qui a permis de stopper net la colonne

de combattants de l'UPC sur l'axe Ippy-Bambari.

Cet événement qui a valu à Senegal Aviation les félicitations écrites du Commandant de la force et la reconnaissance de toute la communauté des casques bleus a marqué de manière indélébile le passage des Diambars en terre centrafricaine.

Enfin, après quatre années de bons et loyaux services et fort d'expériences enrichissantes au sein d'un cadre multinational, le DETSENHELICO/RCA a été désengagé par les autorités militaires sénégalaises pour des raisons opérationnelles, laissant derrière lui le sentiment de satisfaction d'avoir participé à l'apaisement d'un peuple frère et au rayonnement diplomatique du Sénégal.

"Bacc mu leer".

MISSION

Créée par **décret n° 2005-68 du 13 janvier 2005** et placée sous la tutelle technique du Ministère des Forces armées, l'**Agence pour la Réinsertion sociale des Militaires (ARSM)** a pour mission d'assister Monsieur le Ministre dans la conception et la mise en œuvre de la politique de **réinsertion des militaires libérés** ou éventuellement dégaugés des cadres afin de lutter contre la **précarité dans les foyers des retraités**.

ORGANISATION

L'ARSM compte quatre (04) directions :

- une direction chargée de l'**Administration et du Budget** ;
- une direction de la **Reconversion** ;
- une direction des **Projets** ;
- une cellule chargée des **exploitations de l'ARSM** .



STRATEGIE

- **AXE 1 : réinsertion par la voie des concours aux emplois réservés**
21 800 militaires libérés reçus aux concours nationaux militaires et paramilitaires depuis 2015.
- **Axe 2 : réinsertion par l'intermédiation et le placement après formation.**
2 344 militaires libérés réinsérés dans le secteur privé du Sénégal depuis 2015.
- **Axe 3 : Reconversion par l'appui à l'auto-emploi**
978 anciens cadres militaires reconvertis dans la création et la conduite de projets (sous-officiers) et le management (officiers) depuis 2015.



VOCATION DES PÔLES



POLE NORD (St-Louis à Bakel): riziculture, horticulture industrielle, aviculture et pisciculture.

POLE CENTRE (Louga-Dahra-Diourbel-Fatick et Kaolack): élevage semi-intensif, développement de cultures sous-pluies (arachide, mil, maïs, nimbé), cultures fourragères.

POLE OUEST (Dakar et Thiès): élevage bovin et production laitière, horticulture, développement des spéculations telles que l'arachide sous pluie et contre saison, niébé, etc.

POLE EST (Tamba-Kédougou): culture de coton, céréales, banane, élevage extensif de bovins.

POLE SUD-OUEST(Ziguinchor-Bognona-Oussouye): riziculture, aquaculture et autres spéculations retenues dans les programmes de développement local.

POLE SUD-EST (Kolda-Velingara-Sédhiou): embouche bovine et riziculture.





Lieutenant-Colonel Massamba THIAM
Ex COM DETSEN 4 MICEGA
Adjoint OPS ZM 2

CEDEAO : FACE AU TERRORISME, QUEL AVENIR POUR LES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX CLASSIQUES ?

L'Afrique de l'Ouest est à la croisée des chemins. Elle fait face à des menaces sécuritaires qui laissent présager une région soumise au chaos. Aux menaces anciennes, viennent s'ajouter de nouvelles qui vont de la piraterie dans le Golfe de Guinée à l'expansion insidieuse du terrorisme au Sahel et autour du Lac Tchad en passant par les trafics illicites de tout genre (drogue, fraude, immigration clandestine, etc.). Cette situation sécuritaire préoccupante se caractérise par l'apparition du terrorisme qui, en un temps court, a atteint des proportions inquiétantes pour s'ériger en premier défi sécuritaire dans la sous-région. L'expansion géographique du terrorisme, le nombre de ses victimes ainsi que les défis sécuritaires que ce fléau pose à l'existence même de certains Etats ont fini par concentrer les efforts de ces derniers en quête de solutions et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Pourtant, l'organisation sous-régionale a toujours su conduire, très souvent sur initiative



propre, régulièrement avec le soutien de partenaires extérieurs, des missions de maintien de la paix classiques pour assurer une stabilité à la sous-région. Toutefois, les nombreux efforts locaux, sous-régionaux et internationaux n'ont pas été efficaces pour établir une paix et une sécurité durables dans la sous-région, à ce jour.

Au regard des nouvelles formes de menaces, singulièrement

le terrorisme pour lequel la lutte enregistre de timides résultats, notamment dans le Sahel, il est légitime de se demander si les missions de maintien de la paix classiques ont encore des chances de survie dans l'espace de la CEDEAO.

En fait, les missions de maintien de la paix classiques gardent encore toute leur pertinence en Afrique de l'Ouest, dans la mesure où



les menaces classiques s'exacerbent et engendrent des crises politiques dont les conséquences géopolitiques dépassent largement la zone du théâtre et peuvent affecter la stabilité de toute la sous-région.

S'il est vrai que le terrorisme s'est propulsé au rang de préoccupation sécuritaire de première urgence, il n'est pas arrivé, pour autant, à reléguer au second plan les causes classiques d'instabilité qui ont toujours suscité l'intervention de la communauté ouest-africaine. Surtout, l'exigence d'un espace communautaire stable suscitera la mise sur pied de missions de maintien de la paix classiques au besoin.

I- Le terrorisme à l'assaut de l'Afrique de l'Ouest

La menace terroriste est pesante sur la sécurité de l'Afrique de l'Ouest avec des foyers latents dans un environnement propice à l'insécurité.

L'existence de mouvements terroristes en Afrique de l'Ouest est une résurgence de subversions islamistes anciennes, longtemps étouffées par les forces de l'ordre sans pour autant trouver une réponse idéologique à la crise idéologique. En réalité, ces régions n'en sont pas à leur première protestation islamiste, prônant une application rigoriste de la charia. Généralement, les mouvements terroristes devancent les pouvoirs publics à travers leur idéologie islamiste dans un milieu qui a déjà expérimenté l'application de la charia. Boko Haram a surfé sur la situation particulière du nord qui a tenté, à plusieurs reprises, d'imposer la charia. Les différentes sectes religieuses islamistes comme la mouvance islamiste Maitatsine des années 1970 s'inspirant du mouvement de Usman Dan Fodio au XVIII^{ème} siècle

avaient proposé la création d'un État islamique, si nécessaire au prix d'une sécession.

L'extrémisme religieux se transforme en détonateur des tensions multiples d'une société que le fédéralisme de l'État tarde encore à souder les diversités et les divergences. L'appel des mouvements extrémistes retentit sur un auditoire acquis à sa cause dans des régions très souvent éloignées des zones économiques

asseoir une certaine légitimité dans la zone d'action. Les mouvements terroristes apparaissent aux yeux de beaucoup de leurs adeptes comme une force de libération en faveur de la justice. La philosophie islamiste devient à la fois une protestation sociale, une contestation politique et une insurrection religieuse comme dans l'Azawad.

Enfin, les défaillances des systèmes de sécurité constituent



importantes (régions côtières, capitale, etc.), davantage plongées dans la pauvreté par les orientations politiques des pouvoirs publics. Un sentiment de marginalisation anime ces peuples qui se considèrent comme les oubliés du partage du « gâteau national ». Les conditions négatives de la population locale sont portées au-devant de la scène pour bien justifier ce combat et

une source d'instabilité au sein des États et sont mises à nu par les mouvements terroristes. Si les frontières des pays, héritées de la colonisation, sont restées généralement intangibles, il est aussi vrai que leur porosité, voire leur frivolité, est à l'avantage de l'expansion du terrorisme qui

exploite les liens ethnico-religieux de populations transfrontalières. L'absence de matérialisation des frontières et de contrôle effectif de larges territoires laissent des populations entières dans des «*no man's land*», à la périphérie de l'exercice de l'autorité de l'Etat. Les forces de défense et de sécurité se retrouvent en face de mouvements dont les systèmes d'organisation, les rapports tissés avec les populations



et les moyens militaires modernes offrent des capacités de résilience réelles. En 2012, l'échec des forces armées maliennes à contenir l'offensive des terroristes vers Bamako en est une illustration. Ainsi, le terrorisme s'intensifie à la faveur d'un environnement favorable et cohabite avec les

sources classiques de déstabilisation pour ensemble installer un climat d'insécurité dans la sous-région.

II- Persistance des menaces classiques à la stabilité de la sous-région

Malgré les efforts consentis à tous les niveaux, l'Afrique de l'Ouest a du mal à se départir des périodes d'instabilité cycliques qui ont accompagné le processus de constitution des Etats.

En Afrique de l'Ouest, le contexte politique et économique dans les Etats n'est pas à favoriser un climat de sauvegarde de la paix et de la stabilité. En effet, l'émergence de mouvements citoyens s'autoproclamant gardiens de la démocratie, exigeant un droit de regard sur tout, voire voulant dicter aux pouvoirs publics la démarche à suivre, ajoutée au contexte économique difficile, complexifie une situation politique déjà tendue par querelles autour de la gestion du pouvoir. L'ouverture à plus de liberté accordée par des constitutions progressistes se traduit par l'implication de toutes les couches de la société dans la gestion des affaires. Pouvoir et opposition se cherchent des alliées circonstanciels parmi ces «*acteurs non-politiques à activité politique*». Ainsi, les crises politiques touchent toutes les couches de la société avec des imbrications difficiles à dénouer. Si à première vue, les crises sont politiques, les acteurs et les sources peuvent provenir d'autres sphères. Au niveau de l'instance communautaire, on note une perte d'autorité de la CEDEAO vis-à-vis des Etats. Si tant est qu'elle parvienne à instaurer la paix sous-régionale, la CEDEAO n'a pas les moyens de contraindre un Etat fort à l'application des décisions communautaires.

Même dans le cadre du dispositif de la prévention des crises, les recommandations des émissaires de la CEDEAO peuvent ne pas être prises en compte par des Etats.

L'exploitation des ressources naturelles, et l'environnement plus globalement, est une autre cause classique d'insécurité. Ces ressources présentent un facteur belligène élevé lié à la façon dont elles sont gérées (politiques de contrôle, de gestion et de commerce). Les populations dont la vie dépend en partie de l'exploitation des ressources naturelles, quoique timide, ne comprennent pas l'arrivée de sociétés d'exploitation qui modifient radicalement leur système de vie d'autant plus qu'elles reçoivent une infime partie des dividendes. Ces ressources peuvent contribuer à l'explosion de violences ainsi qu'à leur prolongation en cas de conflit. Si les causes et motivations des conflits ne sont pas initialement liées aux ressources naturelles, elles plongent une partie de leurs racines dans les politiques de gestion des ressources naturelles. Le contrôle des bénéfices économiques tirés de ressources naturelles a longtemps retardé le processus de négociation en Côte d'Ivoire de 2002 à 2011.

Surtout, les facteurs déclenchant les crises trouvent une sorte de cocktail explosif à l'intérieur duquel les interconnexions des éléments facilitent la propagation exponentielle des crises avec leur lot de désastres. Le déclenchement n'est que la phase ultime d'une situation profonde et complexe longtemps négligée par des acteurs mus par des intérêts personnels ; les germes de la crise étant profondément ancrés dans les sociétés. A la vitesse de l'éclair, une crise bénigne conduit à



la déstabilisation totale, touchant les socles de la société et les institutions les plus solides comme les forces de défense et de sécurité. La politisation des crises et surtout la méfiance entre acteurs anéantissent toutes possibilités de solutions en interne. Les enjeux cristallisent les positions. En réalité, les crises démontrent à suffisance le faible taux de résilience des Etats.

Ainsi, les sources des crises politiques résistent encore au temps et aux générations, non sans effriter la détermination de la communauté à vivre dans un environnement de paix et de stabilité.

III- Au nom de la stabilité de la sous-région

Soucieuse de l'atteinte des objectifs politiques et économiques, la CEDEAO a inscrit les questions sécuritaires au rang de priorité et s'investit pleinement à instaurer une paix durable en Afrique de l'Ouest.

La CEDEAO bénéficie d'une longue expérience en maintien de la paix avec la mise sur pied de l'ECOMOG en 1990 au Libéria. Le volet politico-sécuritaire vient renforcer l'objectif économique de l'organisation. L'engagement sous-régional de stabilité s'est manifesté par la mise en place d'un dispositif de prévention des crises, mais surtout par une stratégie de sortie de crise, s'il le faut par une mission de maintien de la paix. La mission contribue à l'installation des conditions sécuritaires pour permettre l'application des mesures de sortie de crise. Cette capacité de réaction rapide, soit par l'envoi d'émisaires, soit par la constitution d'une force sur la base de volontariat des Etats, a permis de contenir les effets de la crise et d'en alléger les solutions de sortie de crise. Les Etats se sont engagés, sous

la bannière de la CEDEAO, à créer les conditions de stabilité pour asseoir un développement économique et une intégration au sein de la sous-région. C'est pourquoi, ils continuent à jouer d'un accompagnement pour prévenir les crises, le cas échéant une assistance est proposée.

Les missions de maintien de la paix classiques intègrent toutes les menaces dans l'élaboration du mandat. Le mandat va de la protection des populations à celle des institutions en passant par l'application d'accords entre les parties, la réforme du secteur de la sécurité, etc. Ainsi, sur un théâtre où la menace terroriste existe, la lutte contre le terrorisme peut être prise en compte dans le mandat de la mission, tout en lui accordant une attention particulière eu égard à sa nature. Mieux encore, la mission est plus outillée pour lutter contre le terrorisme par une bonne synergie de ses composantes civile, militaire et policière. La vision serait globale avec une bonne définition des rôles et des règles de coordination entre les composantes qui agiront comme des forces conspirantes. En procédant ainsi, la lutte contre le terrorisme se présente comme un élément d'un problème global et non comme un phénomène particulier qu'il faut solutionner isolément. En s'attaquant aux autres crises, on atténue les effets du terrorisme afin de le circonscrire à son plus bas niveau.

L'objectif de la CEDEAO étant de « *promouvoir la coopération et l'intégration dans la perspective d'une Union économique de l'Afrique de l'Ouest...* », il urge de réunir les conditions de sécurité et de stabilité en vue de l'atteinte de cet objectif. La sécurité collective s'érige alors comme la condition sine qua non à toute

perspective de stabilité économique, de progrès et de développement. Toutes les sources de déstabilisation, quelle que soit leur nature, affectent directement ou indirectement les autres parties du sous-continent et portent un coup aux activités économiques. L'on comprend aisément les efforts de la CEDEAO à exiger des Etats à porter une attention particulière à toute source de déstabilisation politique. L'instance communautaire est fortement engagée à accompagner le processus électoral et à bannir toute usurpation de pouvoir.

En définitive, les missions de maintien de la paix classiques ont toujours leur signification dans l'espace de la CEDEAO, lequel reste toujours marqué par des crises politico-sécuritaires aiguës, concentrées autour de la gestion du pouvoir politique. Jusque-là, les Etats ne sont pas parvenus à dépasser les différends internes et à établir un climat politique départi de toutes craintes d'instabilité à l'occasion des compétitions électorales. Le terrorisme n'a pas enrayé les menaces classiques en Afrique de l'Ouest, il a davantage cristallisé le processus politique dans les Etats. Les missions de maintien de la paix classiques se trouveront renforcées en prenant en compte la lutte contre le terrorisme dans leur mandat. Une telle dynamique s'inscrit dans une approche holistique des difficultés.

Encore que la CEDEAO devrait disposer de moyens et de capacités conséquentes pour maintenir des missions de maintien de la paix au regard de la complexité de la situation sécuritaire, combinant menaces anciennes et nouvelles dans un contexte de perte d'autorité de l'instance communautaire.

BÂTIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



BÂTIMENT

- Gros œuvre (terrassement, béton armé et maçonnerie)
- Second œuvre (Menuiserie bois, aluminium et métallique, plomberie sanitaire, électricité, carrelage, charpenterie, plafonnage, étanchéité, peinture)
- Réhabilitation de Bâtiment

TRAVAUX PUBLICS

- Assainissement
- Routes
- Trottoirs et bordures de route
- Pavages

CONTACT

Téléphone : (+221) 33 821 61 55

Email : contact@africorporate.sn

Adresse : 01, Place de l'indépendance, Immeuble Allumettes



Général de brigade Mamadou GAYE
Directeur général de l'ARSM

LA CULTURE DE LA RESILIENCE VERTU PUREMENT MILITAIRE

« Le malheur n'est pas une destinée, rien n'est irrémédiablement inscrit, on peut toujours s'en sortir... »¹

Ce message d'espoir de Boris Cyrulnik pourrait être perçu comme une invite à renforcer la culture de la résilience qui servirait de bouclier contre la fragilité de la condition humaine et sa vulnérabilité face aux pandémies et catastrophes.

Même s'il est communément admis que c'est un devoir pour l'État de se préparer à répondre aux situations dans lesquelles pourraient être mis en cause la vie de la population ou le fonctionnement régulier de la vie économique, sociale ou institutionnelle du pays, l'éducation à la résilience constitue un pilier central de stabilité sociale.

Sous ce rapport, l'objectif des curricula de formation militaire de base dans les Armées est de disposer de forces résilientes « *au contact* » capables, sans préavis, de changer de postures et de stratégies pour contenir et dominer les menaces dans le long terme. Cette capacité de résistance, d'endurance et d'usure fait appel à des dispositions psychiques et psychologiques individuelles et collectives susceptibles de faire face à l'imprévisibilité de l'évolution des menaces sécuritaires.

1 Boris Cyrulnik, neuropsychiatre français.

Définie par Vanistendael comme « *la capacité à réussir, à vivre et à se développer positivement de manière socialement acceptable, en dépit du stress ou d'une adversité qui comporte normalement le risque grave d'une issue négative* », la résilience implique la capacité de s'adapter, malgré la présence de stressseurs ou de facteurs de risque, et de se redresser après avoir vécu un événement traumatisant.²

Autrement dit, la résilience est généralement perçue comme « *la capacité d'une personne ou d'un groupe à se développer correctement, à continuer à se projeter dans l'avenir, en dépit d'événements déstabilisants, de conditions de vie difficiles, de traumatismes parfois sévères* ». ³ Elle fait appel à la fois à la détermination et à l'anticipation qui font de la résilience un élément essentiel de la stratégie militaire.

La résilience, composante essentielle de la stratégie

« Malheur au peuple qui ne saura pas recruter, former et mettre à la première place le chef impavide et inflexible, capable d'orienter et coordonner dans la tempête morale

2 La résilience (Vanistendael (S.), *Clés pour devenir : la résilience*, Cahiers du BICE, Genève, 1996, p. 9)

3 Définition proposée par Michel Manciaux, Stefan Vanistendael, Jacques Lecomte et Boris Cyrulnik lors du colloque « *Autour de la résilience* », 17 et 18 mars 2007, Université de Birzeit.



les efforts de ses armées ! » Charles De Gaulle (Le fil de l'épée)

En fait, dans la description des qualités et des compétences à détenir pour s'assurer de la victoire, la stratégie militaire retient une hiérarchie des normes reposant sur les principes de la guerre, les aptitudes, les capacités, mais aussi et surtout les facteurs de supériorité opérationnelle (FSO) dont la résilience est le centre de gravité.

Analysé sous le prisme des nouveaux défis sécuritaires, il est probable que les forces combattantes vont constamment faire face à des menaces non traditionnelles, tels que le terrorisme et la guerre de l'information ainsi que les enjeux de sécurité humaine, comme la protection des droits de la personne. La détérioration de l'environnement, les maladies infectieuses, les pandémies ou l'accès sécuritaire à la nourriture, à l'eau et aux ressources énergétiques, constitueront également des sources de préoccupation majeure et de frictions. Dès lors, comme révélé par le général Krulack⁴, les types d'opérations militaires à mener contre ces nouveaux défis opérationnels, complexes, volatiles et prolongés exigeront de plus en plus des forces polyvalentes et versatiles, capables de postures permettant de faire face à une gamme variée de situations.

Sous ce rapport, le soldat d'aujourd'hui doit être en mesure de dominer les contraintes et les stress générés soit par une campagne prolongée de contre insurrection, soit par la nature imprévisible et protéiforme des conflits. A ce titre, il doit être doté de forces morales et mentales robustes qui constituent le support de la culture de résilience indispensable pour reprendre l'ascendance sur les résistances adverses.

C'est pourquoi, au-delà d'un entraînement spécifique et adapté, la formation militaire générale et celle à la mission opérationnelle visent certes à développer les qualités intellectuelles, professionnelles et humaines, mais aussi et surtout les vertus et capacités morales nécessaires à l'exercice de responsabilité.

4 Krulak, Gen. Charles C. (January 1999). «[The Strategic Corporal: Leadership in the Three Block War](#)»

Cette préparation psychologique spécifique est soutenue par un programme d'éducation physique et sportif adapté, rigoureux et dur, susceptible de développer la confiance en soi et la robustesse, piliers incontournables de la résilience qui est devenue un impératif pour les forces militaires. A l'évidence, cette prédisposition s'explique d'une part par le fait que les armées disposent d'une discipline et d'une organisation logistique opérationnelle, en plus de leur statut général qui impose une sujétion en tout temps et en tout lieu des personnels.

Comment la résilience individuelle et collective est-elle développée dans les armées ?

Dans un souci de survie économique et sociale, les communautés humaines doivent à priori être résilientes du fait qu'elles sont en effet toujours soumises à des risques ou des menaces, de natures très variables. Mais le métier militaire, exposé en permanence au risque de la mort nécessite par essence que les soldats et les organisations qui les encadrent soient les plus résilients possibles. Il s'agit d'une nécessité fonctionnelle partiellement liée à la réussite des missions. C'est pourquoi, la planification opérationnelle prend en compte l'évaluation des risques dont celui attritionnel pour les préparer psychologiquement à surmonter les épreuves de peur, de panique, de revers et de pertes. Sous ce rapport, la belle devise de la Brigade nationale des sapeurs-pompiers « *sauver ou périr* » est assez expressive pour traduire l'obligation de résilience militaire dans l'exercice de la mission dans son esprit et dans sa lettre.

➤ La Formation, l'entraînement et la préparation opérationnelle

Pour les militaires, l'acquisition des savoir-faire indispensables à l'utilisation de leurs équipements (dont les systèmes d'armes) fait partie des conditions de leur survie. En effet, ces savoir-faire sont le principal gage de la confiance en soi et de l'impression de domination et de contrôle de la situation. Outre l'acquisition de compétences à tous les niveaux (stratégique, opératif et tactique), de réflexes appropriés et d'une maîtrise des équipements, le continuum *formation, entraînement,*



préparation opérationnelle permet de conserver une ascendance psychique et psychologique sur les menaces, risques et frictions. Ensuite, il confère l'endurance qui est cette capacité à durer en opérations, à encaisser des coups et à résister dans le temps dans un environnement hostile et précaire. La dimension collective de l'entraînement et de la formation permet aussi le développement d'une confiance du militaire dans les qualités de ses camarades.

➤ ***L'impact de la formation sur la culture de résilience***

La formation et l'expérience individuelle constituent les piliers essentiels de la culture de résilience des armées. En effet, les expériences éprouvées de plusieurs années d'opérations (*OPIN* et *OPEX*) influenceront nécessairement la combativité et l'esprit d'engagement, sans esprit de recul, vers l'objectif final recherché. Comme révélé par Beverley Raphael, la formation et l'expérience permettent l'anticipation des difficultés potentielles et constituent ainsi des facteurs de diminution de l'impact initial des événements traumatiques du fait qu'elles permettent à l'individu de vivre ces chocs en se sentant « outillé » pour y faire face, en ayant le sentiment d'avoir le sentiment d'avoir des chances véritables de survivre.⁵

➤ ***Gestion du risque d'attrition et concept de robustesse***

La préparation des personnels à dominer les stress des engagements opérationnels se rapproche du concept de « *robustesse psychologique* » ou de « *solidité psychologique* » (*hardiness*) développé par les psychologues du *Walter Reed Army Institute of Research*.⁶ Il est un élément fondamental du leadership qui doit avoir une forte influence sur les

5 Raphael B, *When Disaster Strikes: How Individuals and Communities Cope with Catastrophe*, London, Hutchinson, 1986).

6 Funk (S. C.), « Hardiness: A review of theory and research », *Health Psychology*, n° 11, 1992, pp. 335-345; Maddi (S. R.), « The personality construct of hardiness: I. Effects on experiencing, coping and strain », *Consulting Psychology Journal: Practice and Research*, vol. 51, n° 2, 1999, pp. 83-94.

processus d'adaptation et provoquer un effet modérateur en situation de stress. La robustesse se traduit par une attitude optimiste, d'endurance physique, et d'un bon état de santé globale protégeant l'organisme psychosomatique des effets nocifs des événements stressants de l'existence, de l'anxiété et de la dépression. Comme théorisée par la stratégie américaine (*Army Personal Readiness and Resilience*), elle comporte trois dimensions :

- le sens de l'engagement qui pousse le militaire à s'impliquer pleinement à la réalisation de la mission ;
- le sens de la maîtrise qui repose sur la confiance en elle et en sa capacité à décider ;
- le goût du risque et le sens du défi qui nécessite des efforts personnels et impose de lutter contre des résistances.

En tout état de cause, le programme de résilience des armées inclut également une bonne politique sociale, un soutien psychologique conséquent et une aptitude opérationnelle satisfaisante.

➤ ***Socialisation : intégration des valeurs et place centrale des traditions***

La formation et l'entraînement dans les armées ont une fonction de socialisation, d'apprentissage et de cohésion par l'éducation aux valeurs et à l'éthique professionnelle. A ce titre, sous couvert du principe de continuité, la perpétuation de la mémoire des armées constitue un enjeu éthique, fonctionnel et identitaire, facteur de cohésion. Dans cet esprit, les traditions dans les armées revêtent une importance primordiale dans le développement de l'humilité, de la discipline, de l'esprit de dépassement, et de sacrifice, préalables à l'exercice des responsabilités. A l'analyse, tel qu'enseigné par Brunot Mignot, « *Les traditions sont ancrées dans les armées comme un lien de sang, car la tradition est à l'unité ce que l'honneur est à l'homme ; Il serait donc bien hasardeux de les remettre en cause, au risque de perturber l'équilibre de la formation comme la transmission du savoir-faire et du savoir-être.* »⁷

7 Brunot Mignot, *Il était une fois des militaires : chronique d'une mutation en cours*, (Paris, L'Harmattan, 2009)



De plus, l'exaltation voire la glorification des grandes figures historiques ainsi que des actes de bravoure, de courage et de refus de la soumission participent au développement d'un sentiment national.

Les Armées sénégalaises sont héritières de ce riche patrimoine, puisé dans notre substrat culturel et forgé dans l'histoire et la noblesse de caractère et ont assumé avec fierté leur belle devise : « *on nous tue, on ne nous déshonore pas.* » **A l'évidence, l'esprit de sacrifice est étroitement lié au sens de l'honneur et de la dignité qui occupe une place de choix dans les valeurs traditionnelles sénégalaises. Il se traduit concrètement par :**

- Respecter le contrat moral par lequel on accepte de servir avec loyauté et fidélité dès que l'on signe son acte d'engagement ou sa prise de service ;
- rester fidèle et loyal à son idéal républicain ;
- **défendre et protéger la réputation de son pays et contribuer à son rayonnement.**

➤ ***L'esprit de corps facteur de cohésion et de résilience collective***

L'autre facteur tout aussi important de la culture de résilience est le renforcement de la cohésion qui constitue une valeur emblématique de l'institution. Elle s'appuie sur les liens de solidarité et de fraternité qui lient en des cercles concentriques les membres d'une même unité, d'un même régiment, d'une même arme, d'une même armée, etc. Elle est complétée par la dimension diachronique qui unit les militaires à leurs « *anciens* » par l'intermédiaire des traditions et plus généralement du devoir de mémoire. Sous ce rapport, les traditions, principal support de la résilience, constituent un enjeu culturel et un symbole unificateur. Elles ne pourraient toutefois être mises en œuvre que grâce à un leadership de qualité.

➤ ***L'influence du leadership***

Le commandement et l'encadrement de la troupe constituent un des éléments de la résilience collective.

En effet, l'adhésion spontanée au chef ainsi que l'exemple qu'il incarne sont déterminants dans le subconscient du subordonné prêt au sacrifice suprême, du fait de la garantie d'un soutien psychologique fort et convainquant, notamment dans les moments de doute et d'incertitude. Un leadership efficient repose sur la force de caractère qui est le produit harmonieux du courage et de la volonté. Dès lors, l'éducation à la culture de la résilience permet de trouver dans les échecs de la vie des ressorts de courage et d'abnégation qui mènent inéluctablement vers la réussite. Elle vise l'adaptation **à toutes les situations** ainsi que la culture d'endurance et de résistance face à l'adversité.

CONCLUSION

Selon l'acception physique de sa définition, la résilience **désigne l'aptitude d'un corps à résister à un choc. Appliquée aux sciences sociales, elle signifie « la capacité à réussir à vivre et à se développer positivement, de manière socialement acceptable, en dépit du stress ou d'une adversité qui comporte normalement le risque grave d'une issue négative. »** En définitive, la résilience militaire constitue une nécessité fonctionnelle au vu de la mission des armées souvent confrontées aux traumatismes et aux frictions. C'est pourquoi la formation, l'entraînement et la préparation opérationnelle concourent à consolider cette vertu militaire comme principal facteur de supériorité opérationnelle.

En effet, face aux défis sécuritaires caractérisés par l'imprévisibilité et la soudaineté, le soldat d'aujourd'hui doit impérativement être résilient, endurant, flexible et polyvalent. Vue sous cet angle, la résilience, « *vertu des temps difficiles* » **est nécessairement soutenue par une rusticité individuelle, un esprit de défense collectif, une solidité physique et surtout une robustesse morale face aux épreuves. Quel meilleur exemple de leadership résilient que celui du général Charles De Gaulle, refusant la défaite** en lançant son appel historique et mobilisateur, ce 18 juin 1940, à tous les français, de ne pas céder à la panique, à la peur, au déshonneur et à continuer le combat ?



Commandant Papa Mamadou THIOUB
Ex Chef Division Chancellerie / Cabinet CEMGA
Stagiaire Ecole Royale d'Intendance (Maroc)

LE PROTOCOLE MILITAIRE : FONDEMENTS ET PRATIQUES

Selon le dictionnaire Le Petit Robert, l'origine du mot protocole remonte à 1330 «prothocole» (minute d'un acte) qui prendrait sa source étymologique du latin *protocolum* et du grec *kollaô* qui veut dire coller. Et à partir de 1859, le protocole signifiait un recueil de règles à observer en matière d'étiquettes, de préséances à l'usage des symboles des pays et des nations dans les cérémonies et les relations officielles. Cela entre dans le cadre des règles officielles de bienséance. Aujourd'hui, ce terme, qui renvoie aux règles codifiées de politesse à observer entre nations, englobe l'ensemble des normes diplomatiques régissant les relations institutionnelles dans l'international, comme à l'intérieur des Etats.

D'une manière plus large et surtout vu sous l'angle diplomatique, le protocole est constitué de normes, de règles et d'usages qui régissent non seulement le déroulement des visites d'Etat et des conférences, mais également l'ordre de préséance, le code vestimentaire, le plan de table, etc. La finalité de ces modalités est de prévenir ou d'éviter tout différend ou incident et

de créer un climat favorable dans des lieux ou circonstances lors desquels des personnalités voire autorités se côtoient.

Toutefois, le protocole n'est pas seulement civil, il est également militaire. Ce protocole militaire encadre les différentes activités des Armées, afin d'assurer un bon déroulement des événements à caractère officiel.

Il intervient particulièrement dans le cadre des cérémonies militaires qui sont des moments de solennité exigeant une grande rigueur.

Dans les Armées, le respect des règles relatives au protocole n'est pas une nouveauté. En effet, héritière des traditions de l'armée coloniale, les Armées ont de tout temps, exécuté un cérémonial inspiré du protocole militaire français.

Le but de cet article n'est pas de fixer de nouvelles règles de protocole. Son objectif est de rappeler les aspects du protocole, pour éviter les manquements constatés lors de certaines cérémonies et de traiter les autorités militaires, selon leur rang,

avec tous les égards qui leur sont dus. Cette étude devrait déboucher sur l'institution d'un texte de base relatif aux règles de protocole d'une manière générale. Ce qui permettrait de formaliser les pratiques en cours en les inscrivant dans un cadre normé, dégagé des aléas d'un protocole circonstanciel, source d'improvisation et de désordre.

Ainsi, il sera question de rappeler en premier lieu les textes de bases législatifs et réglementaires qui encadrent le protocole dans les Armées. En deuxième lieu, il s'agira de présenter l'organisation du cérémonial militaire sénégalais, riche de son histoire et de ses traditions. En dernier lieu, l'effort portera sur les préséances dans les Armées qui reposent sur le rang correspondant à une fonction ou à un grade.

I- TEXTES DE REFERENCE :

Au sein des Forces armées sénégalaises (FAS), il n'existe pas de document officiel qui traite spécifiquement du protocole militaire. Mais, au-delà de certaines pratiques de protocole à savoir de la préséance



de courtoisie relevant des usages, du savoir-vivre ou de traditions solidement établies, il existe des règles encadrant les cérémonies et les activités nécessitant le respect d'une certaine hiérarchie dans la mise en place des autorités civiles et militaires.

Dans ce cadre, les Armées se réfèrent aux documents à caractère législatif et réglementaire suivants :

- Loi n° 70-23 du 6 juin 1970 portant Organisation générale de la Défense nationale, modifiée.

Ce document, qui est le fondement des principes de défense au Sénégal, est le premier texte de base qui encadre la préséance.

En effet, cette loi qui décrit en partie l'organisation territoriale et opérationnelle en matière de Défense, mentionne que les gouverneurs, en plus d'être chargés de la coordination des efforts non militaires prescrits en vue de la défense, peuvent prescrire la mise en garde ainsi que les mesures nécessaires à l'exécution des plans de défense intérieure ou extérieure dans certaines circonstances. Quant aux commandants de zone militaire, ils assurent le commandement territorial de leur zone respective.

A ce titre, le gouverneur de région et le commandant de zone deviennent, de par leurs attributions propres, les premières autorités civile et militaire dans l'ordre de préséance au niveau de leur circonscription territoriale.

- Décret n° 90-1159 PR/MFA du 12 octobre 1990 portant règlement de discipline générale dans les Forces armées, modifié.

Ce texte met en évidence l'organisation des Forces armées qui est fondée sur la hiérarchie qui définit

la place de chacun et son niveau de responsabilité par l'ordre des grades et, dans chaque grade, par l'ordre d'ancienneté (article 5).

Cette hiérarchie militaire, de par son organisation pyramidale, génère par elle-même des règles de préséance préétablies.

- Décret n° 99-252 du 19 mars 1999, fixant l'ordre de préséance des corps et des autorités aux cérémonies publiques, modifié.

Ce texte définit l'ordre de préséance au Sénégal suivant une hiérarchie symbolique définissant l'ordre des personnalités officielles lors des cérémonies publiques. Egalement, il précise que cet ordre diffère selon que les cérémonies publiques se tiennent à Dakar ou dans les autres régions. Ce document fait aussi une distinction dans l'ordre de préséance selon que les corps et autorités sont convoqués ensemble ou individuellement.

Lorsque les corps et autorités sont convoqués ensemble ou individuellement par acte du Gouvernement aux cérémonies publiques, l'ordre de préséance est le suivant entre les autorités militaires : CEMGA – HAUTCOMGEND – CEMPART – IGFA – COMMANDANTS D'ARMEES ET ASSIMILES – COMZONE.

Ces dispositions varient en fonction du lieu de la cérémonie (Dakar ou les autres régions).

- Décret n° 2007-839 du 11 juillet 2007, fixant l'ordre de préséance des corps et des autorités aux cérémonies publiques.

Ce décret qui a modifié celui de 1999 susmentionné, mettait dans l'ordre de préséance le Président du Sénat comme deuxième personnalité

de l'Etat après le Président de la République. Toutefois, cet ordre n'est plus valable dans la mesure où le sénat a été supprimé en 2012. Ce qui fait d'office du Président de l'Assemblée nationale la deuxième personnalité de l'Etat.

Mais avec l'évolution de l'architecture institutionnelle sénégalaise, ce décret mérite encore d'être modifié pour prendre en compte certaines institutions telles que le Conseil économique, social et environnemental ainsi que le Haut conseil des Collectivités territoriales.

- Décret n° 2019-106 du 16 janvier 2019 relatif aux honneurs funèbres militaires.

Ce texte décrit les honneurs funèbres militaires comme étant des manifestations officielles par lesquelles les Armées et la Gendarmerie nationale expriment leurs sentiments de respect à leurs chefs ou camarades, aux hautes personnalités de l'Etat et aux dignitaires de l'Ordre national du Lion décédés.

En plus d'énumérer les personnalités civiles et militaires qui ont droit à ces honneurs, ce décret traite des services d'honneurs composés d'une veillée de corps, d'une prise d'armes et d'une escorte de char funèbre. Ces services comportent un volet protocolaire car ils sont aménagés suivant le rang du défunt dans la hiérarchie de l'Etat ou de celle des Armées.

Ce décret qui abroge celui de 1997, n'a pas encore d'instruction d'application.

- Instruction ministérielle n° 114/MFA/CEL du 11 novembre 1972 sur les Honneurs et Cérémonial maritimes.



Cette instruction traite des pavillons nationaux des embarcations, des marques distinctes des bâtiments de la Marine nationale, des honneurs à rendre aux autorités nationales et aux présidents de la République ou chefs d'Etat étrangers en visite officielle à la base navale, aux autorités transportées par embarcation et au pavillon national.

Elle précise également en matière de salut, le nombre de coups de canon attribué aux hautes personnalités de l'Etat : 21 coups de canon pour le Président de la République, 19 coups de canon pour le Ministre des Forces armées, 15 coups de canon pour le Chef d'état-major général des Armées s'il est général de division ou général de corps d'armée.

- **Instruction n° 499/CEMGA/CAB/CPOS du 11 mai 2005 du Chef d'état-major général des Armées relative aux cérémonies de remise de décorations.**

Ce document rappelle les modalités de réception dans l'Ordre national du Lion, de remise d'insignes dans l'Ordre du mérite et les décorations nationales, précise l'ordre de port des décorations et surtout l'attitude des personnels impliqués dans la cérémonie de remise de décoration (autorité procédant à la réception, commandant des troupes, porte-drapeau, porteur de coussin, récipiendaires).

- **Instruction du Chef d'état-major général des Armées relative au cérémonial militaire (PIA/EMG 0/095 – 01 / 1^{ère} édition – Juin 2012).**

Ce texte traite globalement du déroulement des cérémonies militaires, des autorités et symboles ayant droit aux honneurs, de la composition des détachements et

piquets d'honneur, des prises d'arme et défilé, des honneurs militaires, etc.

II- ORGANISATION DES CEREMONIES

Etant un instrument privilégié de la souveraineté et de la puissance nationale, les Armées accordent une importance et un faste particuliers aux cérémonies. Celles-ci sont des occasions pour l'institution militaire de réunir des hommes et femmes pour exprimer et renforcer leur cohésion, pour célébrer un événement exceptionnel (marquer une prise de commandement, remettre des décorations) ou pour rendre un hommage particulier à un symbole ou à une personne.

Au-delà des qualités que doit détenir le personnel chargé du protocole, le cérémonial militaire répond à des principes de base, nécessite une bonne répartition des tâches entre les structures impliquées dans son élaboration et comprend certains aspects qui se rapportent particulièrement aux honneurs ainsi qu'aux cérémonies proprement dites.

II- 1. Qualités des personnels du protocole

Une grande disponibilité est exigée aux personnels chargés du protocole. Ils doivent toujours avoir des qualités particulières concernant la retenue, le sang-froid et la discrétion, leur permettant d'endurer sereinement les multiples contraintes de ce travail avec professionnalisme. La préparation d'une cérémonie, d'une visite ou d'une réception dans ses plus petits détails peut parfois amener à des phases d'intense activité. A cet effet, les personnels du protocole et particulièrement les principaux responsables doivent :

- maîtriser les usages protocolaires et avoir des notions de base en anglais ou une autre langue étrangère ;

- connaître la convention de Vienne (1961) sur les relations diplomatiques ;

- avoir des connaissances au moins élémentaires en relations internationales, sciences politiques et droit public ;

- savoir organiser en ayant le souci du détail ;

- avoir les aptitudes pour surmonter les contraintes et résister aux fortes pressions ;

- savoir travailler en équipe, anticiper, prévenir et réagir avec rapidité.

II- 2. Principe de base d'organisation des cérémonies :

Les cérémonies militaires, qui exigent une grande rigueur, sont organisées sur ordre. Elles font l'objet de correspondances, le plus souvent sous forme de notes de service, qui en fixe le lieu, la date, le cérémonial, la tenue, etc. Ces notes de service, qui sont parfois doublées de carton d'invitation, déterminent la liste des autorités, des formations invitées, la composition et la taille des délégations.

Dans tous les cas, ces documents de base (note de service ou liste des invités confirmés) indiquent de façon précise le déroulement des cérémonies et servent de référentiel aux chargés du protocole de l'autorité invitante, pour bien respecter la préséance.

A ce titre, ils ne doivent souffrir d'aucune imprécision.



D'une manière générale, les notes de service décrivent le cérémonial qui se compose de quelques phases bien précises :

- mise en place des troupes suivie de celle des invités (militaires et civiles) ;

- honneurs à l'emblème ;

- arrivée de l'autorité présidant la cérémonie ;

- dépôt de gerbe de fleur suivie de la sonnerie « Aux morts » ;

- remises de décorations ou cérémonies d'investitures en cas de prise de commandement (s'il y lieu) ;

- allocutions diverses ;

- défilé (s'il y lieu) ;

- cocktail offert aux invités.

II- 3. Structures impliquées dans l'organisation des cérémonies :

Pour assurer une bonne organisation des cérémonies, les structures concernées sont les suivantes :

- le Cabinet du CEMGA, qui se charge de la coordination avec le protocole des différentes Institutions (Présidence de la République, COMZONE concernée, etc.), de la mise en place des étiquettes portant le nom ou la fonction des autorités en tenant compte de leur rang, du briefing des personnels désignés pour le protocole, de la mise en place des récipiendaires et des coussins pour les insignes de décorations, etc.

- L'EMGA : qui établit la note d'organisation de la cérémonie par le biais du Sous-chef Opérations et qui fournit une partie du personnel du service de protocole.

- La DIRPA et la DIRTRANS chargées respectivement de la couverture médiatique et de la sonorisation.

- La DIRINT en charge de l'installation des tribunes, tentes et chaises.

- Le COMZONE, responsable de l'organisation de la cérémonie (répétition, sécurité, propreté, coordination avec les Grands Commandement et Services pour les prestations à fournir, etc.).

NB: Ces structures intervenant dans le protocole peuvent varier en fonction du lieu et de l'autorité qui préside la cérémonie.

II- 4. Honneurs

Les honneurs sont des démonstrations extérieures par lesquelles les unités militaires présentent un hommage spécial, soit dans le courant du service, soit en des circonstances particulières, à des personnalités (civiles ou militaires, sénégalaises ou étrangères) ou aux symboles qui en ont droit.

Les honneurs ne sont rendus en principe qu'une seule fois à la même personne ou au même symbole au cours de la même prise d'armes. Les honneurs ne sont rendus que pendant le jour ; toutefois des cérémonies nocturnes peuvent être organisées, à titre exceptionnel, sur autorisation du commandement.

III. PRESEANCE DANS LES ARMEES :

L'ordre de préséance désigne l'ordre hiérarchique selon lequel un élément ou une personne est placé l'un par rapport à l'autre. A ce titre, la préséance devient un droit issu d'un privilège, créé par l'usage ou institué par une règle, de prendre place devant

de quelqu'un ou de le précéder dans la hiérarchie protocolaire.

Dans les Armées, l'ordre de préséance témoigne de l'expression de la bienséance, du savoir-vivre, et de la discipline militaire dont l'observation, au cours des cérémonies, permet d'éviter des impairs, souvent générateurs de gêne ou de frustration.

De ce fait, l'observation de règles connues d'avance de tous, basées sur le rang, permet de donner aux cérémonies militaires tout leur éclat par une totale maîtrise de leur ordonnancement.

III- 1. RANG ET PRESEANCE

Les rangs et préséances sont définis par le décret n° 99-252 du 19 mars 1999, précité.

Toutefois, les notes de service d'organisation précisent, pour chaque cérémonie, l'ordre de préséance des autorités militaires.

Dans les zones militaires autres que celle n°1, l'autorité invitante (Commandant de zone) occupe le deuxième rang dans l'ordre des préséances, après l'autorité qui préside (CEMGA ou son Représentant).

D'une manière générale, cette disposition s'applique également lorsque l'invitation émane d'un corps (célébration fête patronale, sortie de promotion dans une école) ou d'un commandant d'armes.

III 2. REGLES DE PRESEANCE

Les règles encadrant la préséance sont multiples. Parmi celles-ci, figure le principe de la non délégation de la préséance. Etant donné que la préséance ne se délègue pas, les officiers désignés pour représenter des



autorités empêchées n'ont pas droit à la même préséance, sauf à grade égal.

Néanmoins, les autorités qui exercent des fonctions par intérim ou de commandement provisoire ont droit au rang de préséance normalement occupé par le titulaire desdites fonctions.

En effet, le Règlement de discipline générale dans les Forces armées précise que l'officier qui est chargé d'un commandement par intérim ou d'un commandement provisoire assure la plénitude des pouvoirs et exerce le Commandement effectif de la formation considérée. Il est responsable des actes pris à cette occasion. De ce fait, il dispose des mêmes privilèges que le titulaire. Les autres règles régissant la préséance sont les suivantes.

- La préséance au sein d'un même rang est basée sur l'ancienneté dans le grade. A titre d'exemple, entre chefs d'état-major d'armée ayant le même grade, la préséance respecte l'ordre d'ancienneté dans le grade.

- Lorsque les corps militaires à savoir la Gendarmerie nationale et la Brigade nationale des Sapeurs-pompiers sont invités à une cérémonie des Armées, leurs représentants occupent la préséance équivalente à leur fonction.

- Lorsque des ambassadeurs étrangers sont invités à une cérémonie (sortie de promotion dans les écoles, remise de matériels, etc.), ils prennent place immédiatement après le représentant de l'Etat (Ministre, Gouverneur ou autorité militaire qui préside la cérémonie).

- La cérémonie ne commence que lorsque l'autorité qui occupe le premier rang dans l'ordre de préséance

a rejoint sa place.

- Lorsque la cérémonie comporte des allocutions, celles-ci sont prononcées dans l'ordre inverse des préséances. Cela veut dire que la plus haute autorité sera obligatoirement la dernière à prononcer son discours.

- Lorsque l'allocution est prononcée à l'endroit de différentes personnalités, celle occupant le rang protocolaire le plus élevé est citée en premier lieu, suivant un ordre décroissant.

III 3. Place des autorités dans les cérémonies

Les autorités qui assistent aux cérémonies prennent place dans l'ordre déterminé par leur rang dans l'ordre des préséances. Leur place peut varier en fonction du lieu de la cérémonie (emplacement de la tribune, des troupes, etc.). En tout état de cause, la place des autorités obéit aux principes ci-après.

- Lorsque les autorités sont placées côte à côte, l'autorité à laquelle la préséance est due (autorité qui préside) se tient au centre. Les autres autorités sont placées alternativement à sa droite puis à sa gauche, du centre vers l'extérieur, dans l'ordre décroissant des préséances. **Voir Schéma n° 1 ci-dessous.**

- Lorsque l'objet de la cérémonie et le nombre important des autorités présentes le justifient, les autorités peuvent être scindées en deux (02) groupes, les autorités civiles étant placées à droite et les autorités militaires à gauche. Dans chaque groupe, les autorités sont placées dans l'ordre décroissant des préséances, du centre vers l'extérieur et de l'avant vers l'arrière. **Voir Schéma n° 02 ci-dessous.**

- Lorsque la configuration

des lieux exige que les autorités soient placées en rangs successifs, de part et d'autre d'une allée centrale (ou sur une tribune), l'autorité à laquelle la préséance est due se tient à la gauche de la travée de droite. L'autorité occupant le second rang se tient à la droite de la travée de gauche. Les autres autorités sont placées, dans l'ordre décroissant des préséances, rangée par rangée et, pour une même rangée, alternativement dans la travée de droite, puis dans la travée de gauche, du centre vers l'extérieur. Elles peuvent également être alignées en rangs successifs de la droite vers la gauche dans l'ordre de préséance. **Voir Schéma n° 03 ci-dessous.**

Conclusion :

En définitive, les cérémonies militaires sont des moments solennels qui exigent une précision, une rigueur exemplaire dans leur exécution, mais qui obéit également à des règles de protocole.

Par la volonté d'avoir en toutes circonstances des cérémonies parfaitement conçues et exécutées, le commandement a mis en place des textes encadrant les cérémonies et a codifié leur déroulement dans le détail et avec le plus grand formalisme.

Ces textes, qui dans leur majorité traitent du cérémonial militaire, encadrent en même temps, par le biais du protocole, les différentes activités des Armées pour assurer un bon déroulement des événements à caractère officiel.

Au regard de l'expérience acquise en matière de protocole militaire, il reste à rendre ces pratiques formelles dans un cadre normé afin d'éviter les protocoles circonstanciels, source d'improvisation et de désordre.



Commandant Abdou NIANE
Chef de la Division Infrastructure-Travaux de la DIRGEN

LE NOUVEAU VISAGE DES CANTONNEMENTS MILITAIRES

L'impact des chantiers majeurs du chef d'Etat-major général des Armées

Disposer d'infrastructures de qualité, fondamentales pour des conditions optimales de performance du personnel des Armées, n'a pas été toujours évident. Ayant hérité de casernes coloniales non taillées sur les besoins des Forces armées sénégalaises, l'institution a été confronté, jusque-là aux problèmes d'ordre infrastructurel malgré les efforts consentis par les commandements précédents. Cette situation est d'autant plus compliquée que le Budget Consolidation Investissement (BCI) alloué à la Direction du Génie, reste modeste en dépit de l'évolution des besoins des Armées.

La montée en puissance des Armées déclinée par le format 20-25, exige des infrastructures de qualité et en nombre suffisant, pour abriter le personnel dans des conditions optimales de performance. Fort de ce constat, le commandement a bien voulu consentir les efforts nécessaires pour mettre en place un programme global de réhabilitation et de modernisation des cantonnements militaires sur toute l'étendue du territoire national.

Ce programme prend en compte plusieurs volets : la réhabilitation de l'infrastructure existante, l'achèvement des casernes, la construction de nouvelles infrastructures adaptées aux nouveaux défis dont l'Armée sénégalaise fait face. Ceci requiert

également la mise en place d'un système efficace pour l'entretien des infrastructures pour leur maintien en conditions

D'abord, il était plus que **nécessaire de réhabiliter, au niveau de toutes les zones militaires**, l'infrastructure existante et procéder à l'achèvement des chantiers dont la livraison définitive a été reportée pour diverses raisons.

Par ailleurs, la quasi-totalité des bâtiments au niveau de toutes les casernes du Sénégal qui avaient besoin d'être réhabilités, sont en chantier. De l'Etat-major général des Armées jusqu'aux bataillons à l'intérieur du pays, rien n'est laissé en reste. La réhabilitation touche presque tous les corps d'état voire même la structure

quand cela est nécessaire. Les exemples les plus illustratifs sont la réhabilitation de l'Etat major général des Armées, du camp général Idrissa FALL, de la base de Thiès, entres autres.

En deuxième, il est important de souligner la réhabilitation de la voirie, laissée en rade depuis des plusieurs années à cause de la modestie du budget d'entretien et du Budget Consolidation Investissement. Ainsi, les voiries et réseaux divers de tous les camps sont en cours de restauration. A titre d'exemple, il faut citer la réhabilitation des voiries du camp général Idrissa FALL, de la base de Thiès etc. Ce volet ne se limite pas seulement au réseau routier existant. De nouvelles voies ont été créées. C'est le cas au Centre d'entraînement



Réfection du Carré d'armes de l'EMGA



Nouvelle passerelle à l'Etat-major (DIAL DIOP)



Construction PC MPFA



Nouveau PC EMAT au Camp colonel Mahecor DIOUF en construction



AFRICA BLUM CORPORATE Ambofoor ENOA

tactique Mbaye DIAGNE de Thiès (ex CET7) et dans d'autres casernes qui en étaient jusque-là dépourvues.

En dernier, les nouvelles casernes, dont la construction avait démarré il y a quelques années et dont l'achèvement a connu des difficultés pour diverses raisons, sont aujourd'hui en cours de finalisation. Elles devront être livrées dans les plus brefs délais. Cette finalisation prend aussi en compte les voiries et réseaux divers (VRD), qui sont des aspects très importants pour la viabilité des infrastructures. Les camps Général Coumba Diouf Niang de Louga et Colonel Momar Talla Fall de NEMANDING, constituent des exemples illustratifs.

Comme annoncé ci-dessus, ce programme ambitieux ne se limite pas seulement à la réhabilitation, mais concerne aussi l'érection de nouvelles infrastructures pour répondre à des besoins urgents et planifiés.

Ensuite, de gros efforts ont été consentis pour la réalisation d'infrastructures

nouvelles afin d'accompagner la montée en puissance des armées et pour faire face aux nouveaux défis.

En effet, le manque d'investissements conséquents a créé un gap important pour l'accommodation des hommes. Les bâtiments administratifs ne sont pas également en reste ; les Postes de Commandement (PC) étaient vétustes pour la majorité et les masses casernement ne suffisaient pas pour faire face à l'entretien. C'est pourquoi, le programme de modernisation des casernes prend en compte la construction de nouveaux logements pour les Militaires du Rang (MDR), des célibatiums officiers et sous-officiers ainsi que l'érection de nouveaux PC, conçus dans une architecture harmonieuse, adaptée aux réalités socioculturelles de nos Armées. Ces nouveaux types de bâtiments sont actuellement en cours de réalisation dans presque tous les cantonnements du Sénégal.

De même, la montée en puissance des

Armées, déclinée dans le format 20-25, exigeait l'extension de certaines casernes qui devaient abriter des bataillons à la place d'unités qui y étaient initialement déployées. C'est pourquoi, des efforts importants ont été consentis, pour permettre aux bataillons nouvellement créés de s'installer dans des conditions optimales. L'extension des camps de OUROSSOGUI et KEDOUGOU illustrent parfaitement cette donne.

En outre, de nouveaux cantonnements sont en cours d'érection sur des points stratégiques du territoire, pour faire face aux nouveaux défis et menaces qui pèsent sur notre pays en particulier et sur la sous-région en général. Dans cette optique, GOUDIRY, Louga et Némanning vont abriter de nouveaux camps. Les chantiers ont été lancés et la fin des travaux est prévue probablement pour fin février 2021.

Si le commandement a bien voulu mettre en place ce programme de renouveau des cantonnements, il



AFRICA BLUM CORPORATE Réfection bâtiment ASFA



Construction de stade à l'ASFA



Pôle pédagogique 2^{ème} année



Construction célibatorium officier 1^{er} BAT



S.E.B.T.P. Pédiatrie HMO



Nouveau PC ENOA (KELETIGUI)

appartient désormais aux bénéficiaires et aux services compétents de veiller à la pérennité de ces investissements. C'est pourquoi, il est primordial d'assurer l'entretien des infrastructures pour maintenir les conditions optimales de performance.

D'abord, il s'avère nécessaire de relever les fonds alloués à l'entretien, à savoir la masse générale d'entretien (MGE), destinée à la propreté des locaux, et la masse casernement, consacrée aux menues réparations. Les montants ne sont pas assez consistants pour relever le défi de l'entretien. Il faudrait rappeler que pour respecter les standards, les frais d'entretien équivalent au 10^{ème} du cout de l'infrastructure ; ce qui prouve qu'on est encore très loin du compte. Aussi, il est important de souligner que la masse casernement est aujourd'hui fonction de l'emprise des casernes, alors qu'elle devrait être rapportée à la surface du bâti.

Ensuite, les casernements devraient mieux jouer leurs rôles et assurer le premier niveau de diagnostic et des

menues réparations. Ils devraient effectuer des inspections périodiques au niveau de leurs cantonnements respectifs, sans négliger aucun aspect, et alerter à temps sur les pathologies constatées. Celles-ci pourront être prises en charge par les annexes de leurs zones respectives, au cas où les interventions nécessaires dépassent leur niveau de compétences. Ce diagnostic précoce est primordial, car certaines infrastructures se situent en milieux agressifs, et subissent grandement les effets néfastes de ces derniers. Une intervention à temps permettra d'éviter une dégradation avancée des installations et ainsi réduire les couts d'entretien.

Enfin, il est plus que nécessaire aujourd'hui de mettre l'accent sur l'entretien pré hivernal. La plupart des avaries survient pendant la saison des pluies. Ce phénomène est dû au fait que les travaux nécessaires qui devraient précéder celle-ci n'ont pas été effectués. Les toitures sont endommagées par les arbustes qui y poussent ; les feuilles mortes s'y accumulent et favorisent

la stagnation des eaux ; les égouts sont bouchés par les nombreux corps étrangers qui y sont engloutis. Ceci entraîne un corollaire de dégâts au niveau des infrastructures, nécessitant ainsi de moyens conséquents pour leur réfection. Donc, il est primordial aujourd'hui d'inviter tous les chefs de corps à veiller au respect strict de l'entretien pré hivernal, afin de prévenir certaines dégradations.

Pour conclure, le programme de réhabilitation et de modernisations des infrastructures militaires mis en place par le commandement, a pris en compte tous les volets : de la nécessité d'offrir des conditions optimales de performance à nos hommes à la prise en compte des nouveaux défis et menaces. Il nous appartient désormais de pérenniser ces investissements importants en faisant beaucoup d'efforts sur l'entretien. Pour paraphraser Antoine de Saint-Exupéry en d'autres termes « **nous n'héritons pas des infrastructures de nos anciens, nous les empruntons à nos cadets** ».

UNE HIRONDELLE TOMBEE EN PLEIN VOL

Mansour le grand reporter, le grand journaliste, le grand professionnel devrais-je dire.

Rejoins ceux que nous avons aimés et chéris. Ton départ prématuré et soudain a remis au goût du jour l'antienne récurrente qui émaille les rapports entre ceux qui restent et ceux qui se rebellent et échappent sans crier gare.

Nous te pleurerons, mais sur notre chemin vers toi, nous prions pour le repos de ton âme.

Tu as été un modèle de collègue, de père attentionné et responsable, un collaborateur hors pair, un émissaire des grands temps, toujours enclin à rendre service.

Le travail, un sacerdoce pour toi, à polir et à soigner.

Tu étais international sans le vouloir. Les artistes ne diront pas le contraire.

De par la profondeur et la richesse de tes connaissances intellectuelles, tu as servi de scribe à des ténors de la musique sénégalaise.

Tu étais un des hommes les plus éclairés de ta génération, les plus généreux dans l'effort.

Ta sagesse avérée et ton calme impérial faisaient de toi un éducateur, un instructeur, un communicateur, un écrivain et un empathie.

A vrai dire, tu étais un génie, un poète, bref, un intellectuel multidimensionnel à plusieurs cordes.

Mais pourquoi es-tu parti sur la pointe des pieds ? Charles de Leusse ne disait-il pas que la mort est un temps vraiment froid qu'aucune météo ne prévoit ?

Ce vendredi saint 15 du cinquième mois de l'année, tu étais parmi nous comme à l'accoutumée. Aucun signe de faiblesse mentale, physique, morale ou psychologique encore moins de risque sanitaire ne transparaissait à travers ton être. L'après-midi, rythmé comme tous les vendredis par l'amendement de l'émission Armée – Nation, tu l'as passé avec nous. Tu as contribué activement à la qualité de l'émission. Et sur incorrection de langage d'un reporter, tu m'as adressé la dernière parole : Si mon colonel, c'est cela qui est correcte. Je ne pouvais imaginer que tu me disais au revoir. Ta perte, un deuil de famille, un vide que nul ni rien ne comblera, un chagrin éternel.

Quelles ne furent mon émotion et ma surprise, quand quelques dix minutes après avoir quitté temporairement mon bureau, une voix tremblotante me dit au bout du fil : « Mon colonel, Mansour a eu un malaise et a été évacué aux urgences de l'Hôpital Principal de Dakar ». Quelques temps après, c'était une autre voix : « Mon colonel, Mansour a fait un arrêt cardiaque ». Je sentis mon corps m'abandonner. Je me précipitai vers l'HPD. La nouvelle m'affligea. Mansour était déjà dans l'autre monde. Je fus atterré, meurtri et impuissant devant ce décret divin oh combien irrévocable. Je psalmodiais : inna lillahi inna ilayhir rajihuuna. Une émotion forte m'envahit et me neutralisa tellement tant de souvenirs se rapportant à toi, vénérable et illustre monument de la communication.

Ton œuvre inachevée, ton départ prématuré, tant de projets à ton actif désormais feu Mansour Ton ambition prospective, un devoir de mémoire. Tes projets d'œuvre ne sauront être vains.

Va frère et confrère, va tranquille car derrière toi, tu seras toujours vivant à travers ta progéniture, tes collaborateurs, tes collègues, ta plume, ta voix, tes initiatives. Selon Szczepan Yamenski, la mort absolue, c'est quand on n'a pas d'héritier. Tu étais un bon père, un frère fédérateur, un mari juste, un parent altruiste et j'en passe. Résumer ton hommage me prendrait tout un mois au moins. Mais à ta famille explorée, à toutes tes connaissances, aux Forces armées sénégalaises en général et à la DIRPA en particulier, je présente mes sincères condoléances. Que la terre de Sombe te soit légère. Amine.



Adjt Mansour DIOUF

**Le lieutenant-colonel Saliou NGOM,
Chef de la Division Médias Stratégies**



HASSMAR

HAUTE AUTORITE CHARGÉE DE LA COORDINATION DE LA SÉCURITÉ MARITIME, DE LA SÛRETÉ MARITIME ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MARIN

Créée par décret N°2006-322/PR/MFA du 07 avril 2006, la Haute Autorité chargée de la coordination de la Sécurité maritime, de la sûreté maritime et de la protection de l'environnement marin (HASSMAR) est investie d'une responsabilité générale de coordination dans tous les domaines relatifs à la sécurité, à la sûreté et à la protection de l'environnement, dans les eaux maritimes et fluviales sous juridiction sénégalaise.

A ce titre, la HASSMAR est le dépositaire de l'autorité de l'Etat et le délégué du gouvernement dans le cadre de la coordination de l'action de l'Etat en mer (AEM)

MISSION

la HASSMAR assure une mission générale de coordination de la Sécurité maritime, de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin dans les domaines de la régulation, de la prévention et de la gestion des situations d'urgence en mer.

DOMAINES DE COMPETENCES

- La coordination et la gestion d'une situation d'urgence en mer ;
- la sauvegarde des intérêts de la nation ;
- le maintien de l'ordre public ;
- la sécurité de la navigation ;
- la prévention et la lutte contre les actes illicites ;
- la sécurité et la sûreté des personnes, des biens et des installations ;
- la protection de l'environnement marin et la préservation des ressources marines.

STRATEGIE D'INTERVENTIONS D'URGENCE

Un Plan National d'Interventions d'Urgence en Mer (PNIUM), constitué de plans spécialisés :

- le Plan national de recherches et de sauvetage maritime (Plan SAR maritime) ;
- le Plan national de sûreté maritime (Plan SURMAR) ;
- le Plan national de lutte contre la pollution marine (Plan POLMAR).

ORGANES DE COORDINATION

- Le Comité national de coordination (CNC), regroupant l'ensemble des structures administratives ayant des compétences en mer ;
- Le Centre principal de Coordination des Secours maritimes (MRCC), en veille opérationnelle 24H/24, assurant la coordination des interventions d'urgence en mer ;
- Les centres secondaires de coordination des secours (RSC)

Le Centre principal de Coordination des Secours maritimes (MRCC)

- en veille opérationnelle 24H/24
 - **Rôles du MRCC**
 - Recevoir les signaux de détresse de navires ;
 - Coordonner les opérations de recherche et de sauvetage en mer sur toute l'étendue de la zone de responsabilité SAR du Sénégal ;
 - Détecter à temps les risques et les menaces d'origine maritime ;
 - Diffuser l'information nautique au profit de tous les usagers de la mer.
- Pour signaler tout incident en mer, veuillez contacter le MRCC au numéro d'appel gratuit : **119**

ACQUIS

- Instauration d'une synergie agissante entre toutes les structures parties prenantes de l'action de l'Etat en mer ;
- Promotion d'une culture de sécurité en mer ;
- Reconnaissance au niveau national et international ;
- Mise en place d'un mécanisme de prévention, de protection et d'intervention dans une démarche inclusive et participative.

« Le MRCC pour une prise en charge efficace des urgences en mer »

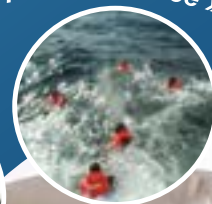
Site web: www.hassmar.gouv.sn

E-mail: contact@hassmar.gouv.sn

Téléphone: (221) 33 889 27 11 - Fax: (221) 33 889 27 18



« Une bonne synergie des acteurs pour une mer plus sécurisée »





ARMEE DE L'AIR



DRONES

